République Tunisienne
Ministère du Développement de l'Investissement
Et de la Coopération Internationale
Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

Inclusion sociale en Tunisie :

Les enjeux de l'emploi, de l'éducation et de la répartition des revenus

Mars 2017

www.itceq.tn

Le présent rapport est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Les résultats, interprétations et conclusions émises dans cette publication sont celles de(s) auteur(s) et ne devraient pas être attribués à l'ITCEQ, à sa Direction ou aux autorités de tutelle.

*Ce rapport est réalisé dans le cadre du programme d'activité de l'ITCEQ au sein de la Direction Centrale des Etudes Sociales par Samira **C**hebaane, Iyad **D**haoui, et Wajdi **K**thiri.*

Résumé

Ce rapport vise à déterminer les enjeux de l'inclusion sociale en Tunisie relatifs à l'emploi, à l'éducation et à la répartition des revenus. Plus précisément, il s'agit de mieux comprendre les termes fondamentaux qui dirigent ce débat, de décrire les états des lieux et de proposer quelques recommandations. Le rapport montre qu'une politique multidimensionnelle de réduction de la pauvreté et une augmentation des postes d'emplois est nécessaire pour l'inclusion sociale des jeunes et faciliter leur contribution économique. Aussi, la bonne qualité des systèmes d'éducation et de formation dans un pays sont des éléments essentiels pour augmenter les taux d'accès et pour améliorer les compétences des personnes permettant ainsi une inclusion sociale des individus surtout pour les groupes les plus vulnérables qui sont les jeunes, les femmes, les pauvres et les catégories à besoins spécifiques.

Le rapport révèle le rôle des transferts sociaux dans la répartition des revenus et la réduction des disparités moyennant l'amélioration des prestations fournies, l'élargissement de la couverture sociale et la préservation du pouvoir d'achat notamment des plus démunis.

Mots clés : Inclusion sociale – Emploi – Education – Formation – Revenu.

Abstract

This report aims at identifying social inclusion issues in Tunisia related to employment, education and the distribution of income, to better understand the basic terms that direct the debate, describing the situation and offering some recommendations. The report shows that a multidimensional policy of poverty reduction and an increase in employment are necessary to social inclusion of young people and facilitating their economic contribution. Also, the study shows that the quality of education and training systems in a country are essential to increase the access rate and improve people's skills and social inclusion for individuals especially for the most vulnerable groups such as young people, women, poor and people with special needs.

The study found that social transfers are expected to play a key social role in the distribution of income and reducing disparities through the improvement of performance, improvement of social protection expansion and purchasing power preservation especially for the poorest individuals.

Keywords: Social Inclusion – Employment – Education – Training – Income.

ملخص

يهدف هذا التقرير إلى التعرف على قضايا الاندماج الاجتماعي في تونس المتعلقة بالتشغيل والتعليم والتكوين و ايضا توزيع المداخيل حيث تحدد مستوى التحسن او التراجع في بعض المؤشرات، و بيان حجم الاصلاحات التي اتخذتها المؤسسات المعنية، و قياس مدى الاقتراب من الحد الاعلى للأداء. أظهر التقرير أن سياسة متعددة الأبعاد للحد من الفقر وزيادة مواطن التشغيل مهمة للإدماج الاجتماعي للشباب وتسهيل مساهمتهم الاقتصادية. ايضا بينت الدراسة ان جودة نظامي التعليم والتكوين ضرورية لزيادة معدل المشاركة في التمدرس وتحسين المهارات والإدماج الاجتماعي للأفراد وخاصة للمجموعات الاكثر عرضة لخطر الاقصاء خاصة الشباب ،النساء،الفقراء وذوي الاحتياجات الخاصة. كذلك وجدت الدراسة أن تكيف هذين النظامين مع تنوع الأفراد يتطلب نظام تعليم أكثر فعالية، وأكثر شمولا وإنصافا، يضمن تعليما ذو جودة عالية و في متناول الجميع. لتحقيق هذه الأهداف تقترح الدراسة أساسا تعزيز المشاركة والإجراءات المرافقة في كل مراحل التعليم، تدعيم جودة التعليم التي تخول– طوال الحياة– تعزيزالمعرفة والمهارات والقدرات اللازمة للشغل والاندماج والمشاركة في المجتمع وتنمية الشخصية، وخلق مناصب عمل لائقة قادرة على دفع تطوير الوضع الاجتماعي و مجابهة الفقر وكسر حلقة الاقصاء الاجتماعي.

من ناحية اخرى وجدت الدراسة أن التحويلات الاجتماعية يمكن أن تلعب دورا اجتماعيا هاما في توزيع الدخل وتقليص الفوارق من خلال تحسين الخدمات المقدمة، وتوسيع تغطية الضمان الاجتماعي والحفاظ على القدرة الشرائية خاصة لمحدودي الدخل.

كلمات مفاتيح: الإدماج الاجتماعي – التشغيل – التعليم – التكوين – توزيع المداخيل.

Table des Matières

Introduction générale ---------- 9

CHAPITRE 1: La lutte contre la pauvreté et le chômage comme facteurs d'inclusion sociale ---------- 12

Introduction ---------- 12

I. Exclusion par le revenu ---------- 13

1. Inégalités des revenus ---------- 13

2. Pauvreté ---------- 18

II. Exclusion par le chômage ---------- 19

1. Chômage par tranche d'âge et région ---------- 19

2. Chômage par genre : les femmes victimes de discriminations économiques conséquentes ---------- 21

3. Chômage par qualification ---------- 24

III. Autres facteurs d'exclusion sociale ---------- 26

1. Emploi informel ---------- 26

2. Jeunes ni en Emploi, ni en Education et ni en Formation (NEET) ---------- 29

IV. Les outils d'inclusion sociale ---------- 29

1. La croissance inclusive ---------- 29

2. Politiques de l'emploi ---------- 30

3. Redistribution des revenus ---------- 32

4. Développement régional ---------- 33

5. Formaliser l'informel ---------- 34

Conclusion ---------- 34

CHAPITRE 2: L'éducation et la formation en tant que facteurs d'inclusion sociale ---- 35

Introduction ---------- 35

I. Education et amélioration du capital humain ---------- 35

1. L'éducation comme source de développement du capital humain ---------- 35

2. Importance de la formation continue ---------- 37

3. La prise en compte du phénomène de dépréciation du capital humain ---------- 37

4. L'inclusion sociale: beaucoup d'attentes ---------- *38*

II. L'accès à l'éducation et inclusion sociale ---------- 39

1. Les efforts de la Tunisie en matière d'éducation ---------- *39*

2. L'enseignement pré-primaire ---------- *40*

3. L'enseignement de base et l'enseignement secondaire ---------- *43*

4. L'enseignement des adultes ---------- *48*

5. L'enseignement technique ---------- *50*

6. La formation professionnelle de base ---------- *52*

7. La formation continue ---------- *54*

8. L'enseignement supérieur ---------- *56*

III. Qualité de l'éduction et inclusion sociale ---------- 59

1. L'importance d'une éducation de qualité pour tous ---------- *59*

2. Qualité de l'éducation primaire et secondaire et inclusion sociale ---------- *61*

3. Qualité de l'enseignement supérieur et inclusion sociale ---------- *69*

Conclusion ---------- 81

CHAPITRE 3: La répartition de revenu en tant que facteur d'inclusion sociale ---------- 82

Introduction ---------- 82

I. Répartition primaire de revenu: Part et décomposition de la rémunération du capital en Tunisie ---------- 83

1. L'évolution du taux de marge global ---------- *83*

2. La décomposition comptable du taux de marge ---------- *86*

II. Répartition secondaire de revenu : L'assistance aux catégories sociales vulnérables. 89

1. Evolution des dépenses et transferts sociaux ---------- *90*

2. L'assistance de l'Etat aux catégories sociales vulnérables ---------- *92*

3. Résultats et recommandations ---------- *100*

Conclusion ---------- 104

Conclusion générale ---------- 104

Bibliographie ---------- 106

Liste des Graphiques

Graphique 1: Evolution des inégalités de revenu en Tunisie entre 1975 et 2010 (Indice de GINI)---- 13
Graphique 2: Relation entre inégalités de revenus et taux de prélèvements obligatoires en pourcentage de PIB---------- 14
Graphique 3: Décomposition des inégalités en Tunisie et prélèvements obligatoires en % du PIB--- 15
Graphique4: Objectifs des prélèvements obligatoires ---------- 16
Graphique 5: Les instruments de réduction des inégalités ---------- 18
Graphique 6: Evolution du taux de pauvreté par district en 2000, 2005 et 2010---------- 18
Graphique 7: Taux de chômage selon l'âge (2014) ---------- 20
Graphique 8: Taux de chômage par genre selon l'âge (2014) ---------- 20
Graphique 9: Taux de chômage par région (2015)---------- 21
Graphique 10: Taux de chômage par genre 2006-2015 ---------- 22
Graphique 11: Taux d'activité par genre entre 2006 et 2015 ---------- 23
Graphique 12: Taux d'emploi par genre entre 2006 et 2015---------- 23
Graphique 13: Taux de participation des femmes par pays en 2015 (en %)---------- 24
Graphique 14: Taux de chômage par genre et par niveau d'instruction (2015) ---------- 25
Graphique 15: Taux de chômage par nature de diplôme en 2015 (en %)---------- 25
Graphique 16: Emploi dans l'économie informelle en proportion de l'emploi non agricole par période quinquennale, par pays---------- 26
Graphique 17: Evolution de l'emploi informel au sein de l'économie tunisienne (2005-2015) --------- 27
Graphique 18: Structure par âge du taux d'emploi informel en 2014 (en %)---------- 27
Graphique 19: Pourcentage des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni dans l'emploi, ni dans l'éducation ou ni dans la formation ---------- 29
Graphique 20: les avantages de la croissance inclusive---------- 30
Graphique 21: Les différents domaines d'intervention en matière d'appui à l'emploi---------- 31
Graphique 22: Les enjeux du développement régional ---------- 33
Graphique 23: Evolution du budget de l'éducation (en MDT et en % du budget de l'Etat) ---------- 39
Graphique 24: Les bénéfices des programmes d'intervention dans l'enseignement pré-primaire----- 42
Graphique 25: Les coûts à endurer en cas d'absence et aux mauvaises interventions destinées l'apprentissage pré-primaire---------- 43
Graphique 26: Structure de la population selon le niveau d'instruction (10 ans et plus) (en %) ------- 47
Graphique 27: Répartition des analphabètes par sexe et par milieu de résidence en 2014 ---------- 49
Graphique 28: Répartition des enfants non scolarisés par régions en 2011 ---------- 49
Graphique 29: Les effectifs inscrits pour la promotion professionnelle en 2013 ---------- 54
Graphique 30: Evolution des taux brut de scolarisation---------- 57
Graphique 31: Comparaison internationale des taux brut de scolarisation au supérieur en 2012----- 57
Graphique 32: Retours sur investissement à différents niveaux d'apprentissage tout au long de la vie60
Graphique 33: Les 10 compétences-clés du monde de demain ---------- 64
Graphique 34: Résultat des élèves tunisiens selon les évaluations TIMSS---------- 66

Graphique 35: Classement des universités tunisiennes parmi les 100 premières universités africaines en 2013, 2014 et 2015 ---------- 70
Graphique 36: Evolution du taux de chômage par niveau d'instruction (en %)---------- 73
Graphique 37: Evolution du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur par sexe - 73
Graphique 38: Evolution du taux de marge global---------- 84
Graphique 39: Contribution de la variation du taux de marge aux coûts de facteurs corrigé de la non salarisation et hors charges financières ---------- 88
Graphique 40: Structure des dépenses en % du PIB ---------- 91

Liste des Tableaux

Tableau 1: Variation des inégalités en Tunisie entre 2000 et 2010 ---------- 17
Tableau 2: Caractéristiques des jeunes travailleurs informels, 2013 ---------- 28
Tableau 3: Evolution du nombre d'école et des enfants pour l'année préparatoire ---------- 40
Tableau 4: Evolution du nombre des établissements et des élèves pour le cycle primaire, préparatoire et secondaire ---------- 44
Tableau 5: Evolution du taux net de scolarisation pour les différentes tranches d'âge (%) ---------- 45
Tableau 6: Evolution du nombre des établissements et élèves de l'enseignement technique ---------- 51
Tableau 7: Dispositifs public et privé de formation professionnelle en 2013 ---------- 52
Tableau 8: La participation à la formation professionnelle en 2013 ---------- 53
Tableau 9: Les droits de tirage en 2013 ---------- 55
Tableau 10: Evolution des crédits d'impôts en 2013 ---------- 55
Tableau 11: Formation continue agricole en 2013 ---------- 56
.Tableau 12: Evolution des indicateurs de rendement interne (%) ---------- 61
Tableau 13: Evolution des résultats des élèves tunisiens selon les évaluations PISA ---------- 65
Tableau 14: Classement de quelques pays selon la qualité de l'éducation en 2015 ---------- 68
Tableau 15: Structure de la population active occupée par niveau d'instruction ---------- 72
Tableau 16: Contributions annuelles moyennes des principaux déterminants comptables aux évolutions des divers indicateurs de taux de marge ---------- 87
Tableau 17: Evolution des transferts sociaux ---------- 90
Tableau 18: Evolution des charges de la caisse générale de compensation (en MDT) ---------- 97

Introduction générale

Après l'indépendance, la Tunisie a considéré la politique sociale non pas comme un élément secondaire à la politique économique mais comme levier de la construction de la nation. Les premières perspectives de la politique sociale étaient la promotion de l'Homme par l'éducation et la santé. L'investissement en capital humain a donné son fruit en matière de développement et se manifestant par une hausse de l'indicateur du développement humain de 0,567 en 1990 à 0,721 en 2014, selon le programme des Nations Unis pour le développement (PNUD). En effet, l'espérance de vie à la naissance est passée de 68.8 à 74.8 ans, le nombre d'année moyenne de scolarisation est passé de 3.4 à 6.8 ans, et le PIB par habitant en termes de parité de pouvoir d'achat est presque doublé en passant de 5467 à 10404$ (PPA 2011), pendant la même période. Les taux de pauvreté en 2000, 2005, 2010 et 2015 ont été de 32.4, 23.3, 15.5% et 15.2% respectivement, selon les chiffres de l'Institut national de la statistique (INS).

Malgré ces progrès substantiels, des inégalités persistent et se manifestent par les différences en situations sociale au niveau du marché du travail, de l'accès à l'éducation, et les revenus. En effet, le rôle joué par le diplôme longtemps comme moyen d'accès à l'emploi et d'amélioration du niveau de vie est remis en cause. Le taux de chômage des jeunes est de 31% alors que le taux de chômage global est de 15,3%, selon l'enquête emploi 2014. L'ampleur du chômage varie profondément selon les régions où les régions de l'intérieur sont touchées plus que les régions de la côte : il est de deux à trois fois plus élevé ; ce qui accroît le risque de pauvreté, les activités informelles et l'exclusion sociale.

De même, l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux d'enseignement se caractérise encore par quelques aspects d'exclusion sociale relatifs au genre, au contexte socio-économique ou à d'autres circonstances. On admet que les politiques d'éducation et de formation peuvent contribuer à des résultats économiques et sociaux positifs en stimulant le développement durable et en incitant la cohésion sociale. Dans cette perspective, les injustices en matière d'éducation et de formation entraînent l'exclusion sociale. En effet, les personnes dotées de faibles qualifications sont davantage exposées au chômage. Le système éducatif tunisien a subi et aurait subi des grandes transformations au niveau des modalités, objectifs et priorités. Ces mutations impliquent des réformes institutionnelles au niveau du secteur éducatif et des politiques éducatives. La croissance et l'évolution des structures par âge sont des variables centrales pour

expliquer les dynamiques du système éducatif. Ceci, inversement, rétroagit sur les variables démographiques. Les politiques destinés à augmenter l'accès à l'éducation et l'amélioration de la qualité d'enseignement peuvent avoir des retombées positives en termes d'équité et d'efficacité du système éducatif.

Sous un autre angle, une redistribution équitable et efficace des revenus et la lutte contre l'exclusion sociale des catégories démunis semblent porteuses de plusieurs défis. La réalisation d'un taux de croissance économique élevé ne s'accompagne pas forcément par une amélioration du niveau de vie de tous les citoyens et d'un recul de la pauvreté. Le partage des fruits de croissance entre les différents agents économiques (salariés, entrepreneurs, etc.) qui est au cœur des débats politiques et des revendications syndicales est central. Déterminer le partage qui serait le plus favorable à la croissance est une question délicate qui fait appel à l'arbitrage de certains indicateurs économiques et sociaux (productivité, pouvoir d'achat, etc.). Ces indicateurs, qui sont supposés être déterminants, peuvent contribuer à l'évolution des revenus des agents en question dans certaines mesures. Pour faire face aux problèmes de pauvreté, les pouvoirs publics jouent un rôle important dans la couverture sociale en finançant les transferts pour la cohésion de la société. Ces transferts sont accordés à des personnes d'âge actif d'une part et à des catégories plus ou moins démunies de la population d'autre part.

A ce propos, l'inclusion sociale consiste à permettre à chaque citoyen, y compris les plus défavorisés, de participer pleinement à la société. Il vise à traiter différents problèmes tel que la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités homme/femmes, etc.
La notion d'exclusion est multidimensionnelle et difficile à définir, mais la plupart des travaux englobent cette notion à partir des obstacles qu'un individu peut rencontrer dans son processus d'intégration dans la société. Un tel contexte doit inciter à renouer avec les méthodes d'assistance traditionnelles et à adopter une nouvelle approche plus inclusive afin de lutter efficacement contre l'exclusion. Dans ce cadre, une valeur principale a été consacrée en janvier 2014 par la nouvelle Constitution tunisienne qui considère la participation des jeunes comme pilier fondamental du développement social, économique et politique du pays. De même, la note d'orientation du Plan stratégique de développement 2016-2020 a introduit l'inclusion sociale comme base de la justice sociale à travers la réconciliation entre le succès économique et la justice sociale, le soutien des familles nécessiteuses et les catégories ayant des besoins spécifiques, le renforcement des capacités, l'amélioration du capital humain et l'inscription de toutes les forces vives, notamment les jeunes et les femmes, dans le processus de développement. Ces objectifs

sont basés sur trois piliers essentiels: les politiques de marché du travail, la réforme du système éducatif, et la nouvelle vision des instruments de la répartition du revenu.

Ainsi, ce rapport traite la problématique de l'inclusion sociale en Tunisie sous les angles de l'emploi, de l'éducation et de la répartition de revenu. Ces dimensions s'efforcent à tenir compte, d'une part, des facteurs conjoncturels et structurels, et d'autre part, en montrant l'importance de ces facteurs sur l'évolution de la trajectoire socio-économique du pays. Les résultats de ce rapport contribuent à la réflexion que les politiques publiques de promotion de l'inclusion sociale doivent améliorer les conditions élémentaires de développement, surtout, du capital humain.

Dans un **premier chapitre**, on mettra l'accent sur la lutte contre la pauvreté et le chômage comme facteur d'inclusion sociale. Dans une première section nous retraçons tout d'abord l'importance de la prise en compte des inégalités de revenu. Ensuite, le sujet de la pauvreté sera envisagé. Nous exposons dans une deuxième section l'exclusion sociale par le chômage. À travers une analyse chiffrée, nous présenterons le niveau de chômage par tranche d'âge, par genre et aussi par qualification. La troisième section portera sur les autres facteurs d'exclusion sociale, à l'instar de l'emploi informel et le manque des qualifications. Les outils de l'inclusion sociale concernant l'emploi seront détaillés dans une dernière section où les éléments essentiels porteront sur la croissance inclusive, les politiques de l'emploi et le secteur informel, le niveau de développement régional, etc.

Dans **le deuxième chapitre**, nous allons approfondir la procédure utilisée pour mettre en évidence l'inclusion sociale des individus en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation et la formation professionnelle à tous les niveaux. Notre choix est justifié par le fait que ces deux éléments sont les composantes essentielles du capital humain. Dans une première section, la relation entre éducation et amélioration du capital humain sera analysée en privilégiant la scolarité, la formation continue et la formation professionnelle comme sources de développement des compétences et en retraçant le phénomène de dépréciation du capital humain. Aussi, cette section démontrera les attentes diverses de l'inclusion sociale par le biais de l'éducation. Ensuite, la deuxième section est consacrée aux diverses dimensions de l'accès à l'éducation en relation avec l'inclusion sociale. Tout d'abord, l'analyse portera sur les efforts de la Tunisie en matière d'éducation. Ensuite, on s'intéressera, et à chaque niveau d'éducation, aux réalisations quantitatives et au niveau de l'inclusion sociale des individus concernées. Des recommandations pour renforcer cette inclusion seront proposées. Dans la troisième section, une analyse similaire portera sur les dimensions de la qualité de l'éducation en relation avec l'inclusion sociale. On

démontrera l'importance d'une éducation de qualité pour tous, avant de mettre l'accent sur la qualité de l'éducation primaire et secondaire et l'inclusion sociale. Finalement, la relation entre la qualité de l'enseignement supérieur et l'inclusion sociale sera détaillée. A chaque étape de l'analyse, tout en avançant, on aura recourir aux indicateurs d'efficacité interne et d'efficacité externe et on va présenter quelques recommandations.

Le dernier chapitre concernera la répartition de revenu en tant que facteur d'inclusion sociale. Ce chapitre sera organisé en deux sections. La première fournit les points de repères relatifs à la répartition primaire de revenu et y sera décrite la part et la décomposition de la rémunération du capital en Tunisie. Tout d'abord, on va mettre en perspective l'évolution du taux de marge global. Ensuite, la décomposition comptable de ce taux sera détaillée. La seconde section étudiera les circonstances de la répartition secondaire de revenu avec la mise en évidence de l'assistance aux catégories sociales vulnérables. Le premier volet de cette section concernera l'évolution des dépenses et transferts sociaux ; le deuxième volet examinera l'assistance de l'Etat aux catégories sociales vulnérables. Le dernier volet développera les principaux résultats et quelques recommandations.

CHAPITRE 1: La lutte contre la pauvreté et le chômage comme facteurs d'inclusion sociale

Introduction

L'inclusion sociale figure parmi les grands axes du plan de développement 2016-2020. Promouvoir l'inclusion sociale signifie la lutte contre les facteurs d'exclusion sociale et permettant le développement d'une société inclusive basée sur la justice sociale et l'égalité des chances.

La notion d'exclusion a évolué à travers le temps tout en suivant les mutations de la société. Aujourd'hui, la pauvreté, qui constituait depuis longtemps le facteur principal d'exclusion sociale, n'est pas le seul. D'autres facteurs comme le décrochage scolaire, le chômage, les activités informelles, la précarité du travail et les difficultés de création d'entreprises (l'entrepreneuriat) peuvent être source d'exclusion. L'ampleur de l'exclusion sociale varie d'une manière inégale selon l'âge, le genre, le niveau d'instruction et le milieu de résidence. En effet, être une jeune femme, âgée entre 15 et 24 ans, avec ou sans diplôme et vivant dans les régions de l'intérieur (Nord-Ouest, Sud, Sud-Ouest) sont des caractéristiques qui augmentent le risque d'exclusion sociale.

L'objectif de ce chapitre est de mesurer à quel niveau les politiques sociales, de développement régional et de l'emploi sont inclusives. Dans ce cadre, nous allons présenter, en premier lieu, un diagnostic de l'évolution des indicateurs de l'exclusion sociale notamment la pauvreté, l'inégalité des revenus et le chômage. En deuxième lieu, nous présenterons les différents axes d'appui de l'action de l'Etat tunisien afin de réduire l'ampleur de l'exclusion sociale.

I. Exclusion par le revenu

1. Inégalités des revenus

Les inégalités des revenus sont issues de la répartition des richesses créées dans un pays. L'évolution du niveau des inégalités des revenus reflète l'effet des politiques sociales et économiques sur la lutte contre l'exclusion sociale.

Statistiquement parlant, il n'existe pas d'outil de mesure objective des inégalités. Néanmoins, l'indice de Gini constitue un outil globalement acceptable. Cet indice compare la répartition des revenus (ou de la consommation) à une situation d'égalité parfaite. Plus il est proche de zéro, plus on s'approche de l'égalité. Plus il est proche de un, plus on est proche de l'inégalité totale. En Tunisie, l'indice de GINI est calculé à la base de l'enquête de consommation ménage. Il reflète les inégalités de consommation entre les plus riches et les plus pauvres.

En effet, entre 1975 et 2010 on constate que les inégalités de consommation sont relativement importantes. Elles ont connu une diminution remarquable entre 1995 et 2000 et entre 2005 et 2010 (Figure 1). Selon les statistiques de l'INS, les inégalités de consommation sont passées de 0,44 en 1975 à 0,32 en 2010.

Graphique 1 : Evolution des inégalités de revenu en Tunisie entre 1975 et 2010 (Indice de GINI)

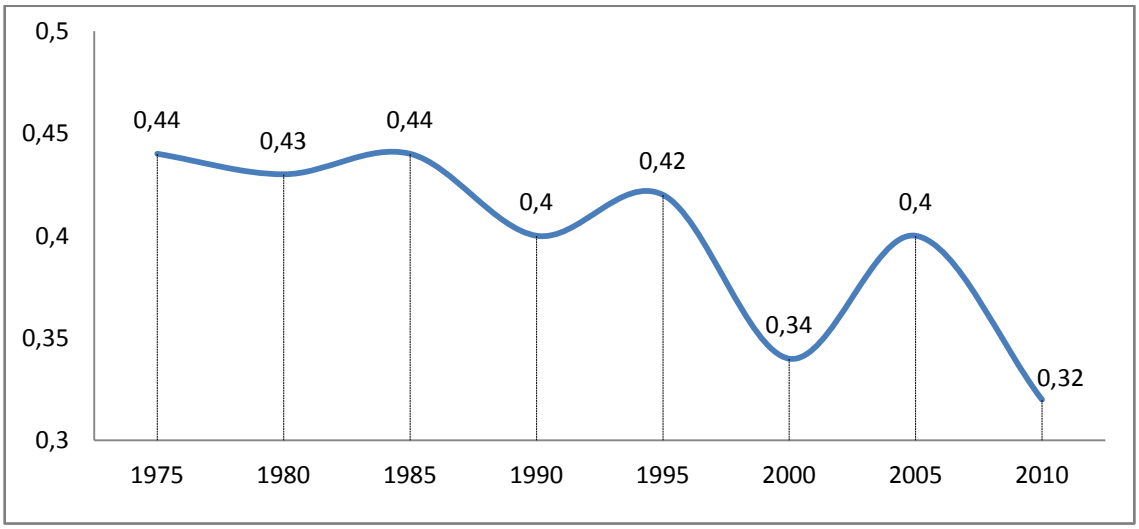

Source : INS.

La tendance à la baisse des inégalités de consommation s'explique par l'efficacité relative de la politique de redistribution qui consiste en les transferts monétaires vers les plus démunis et la progressivité de l'impôt sur le revenu. Comme le montre le graphique 2, l'indice de GINI varie entre 0,3 et 0,4 pour la majorité des pays.

Graphique 2 : Relation entre inégalités de revenus et taux de prélèvements obligatoires en pourcentage de PIB.

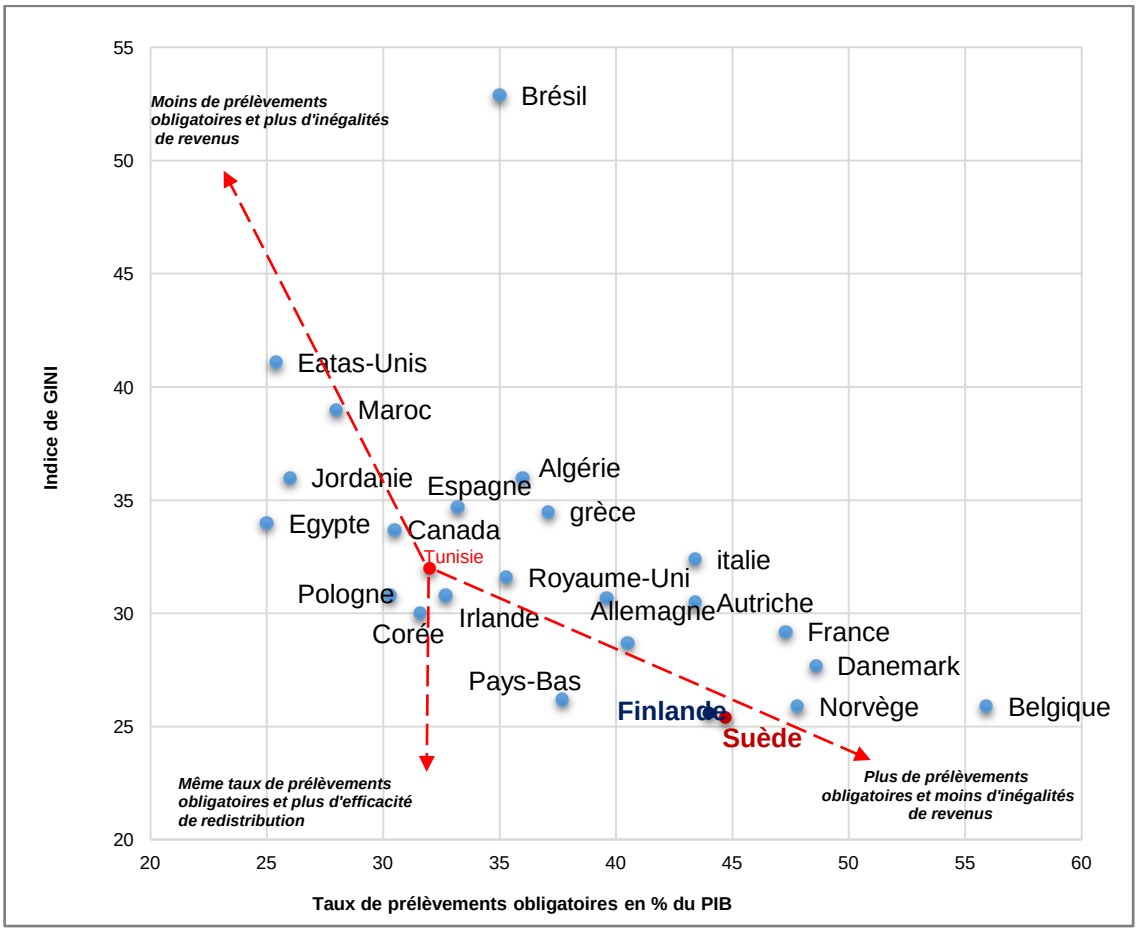

Source : Banque Mondiale-WDI.

On constate que le taux de prélèvements obligatoires en pourcentage de PIB de la Tunisie est inférieur à celui d'Espagne, de la Grèce, du Brésil, de l'Algérie et de l'Italie à savoir : 32% contre 33,2%, 37,1%, 35%, 36% et 43,3% respectivement. Par ailleurs, la Tunisie dispose de la distribution inégalitaire des revenus la plus faible (0,32). Néanmoins, des pays comme la Norvège, la Suède, la Finlande et la Belgique qui ont des taux de prélèvements obligatoires en pourcentage de PIB très élevés à savoir : 55,9%, 44,7%, 44% et 47,8% sont marqués par des inégalités de revenus très faibles.

Toutefois, au niveau régional, les inégalités de revenus sont remarquables. Ainsi, les inégalités globales dépendent à la fois des inégalités inter-régionales et intra-régionales.

La figure 3 décrit l'évolution des prélèvements obligatoires en pourcentage de PIB et des inégalités inter-régionales et intra-régionales entre 2000 et 2010. La baisse de l'inégalité globale entre 2000 et 2010 est expliquée non pas par la baisse des inégalités entre les régions mais par réduction des inégalités au sein des régions. Entre 2005 et 2010 les inégalités intra-régionales ont diminué plus que les inégalités entre les régions de 1,4 point contre 0,7 point respectivement. Les inégalités de revenu au sein d'une même région dominent les inégalités de revenu entre les régions.

Graphique 3 : Décomposition des inégalités en Tunisie et prélèvements obligatoires en % du PIB

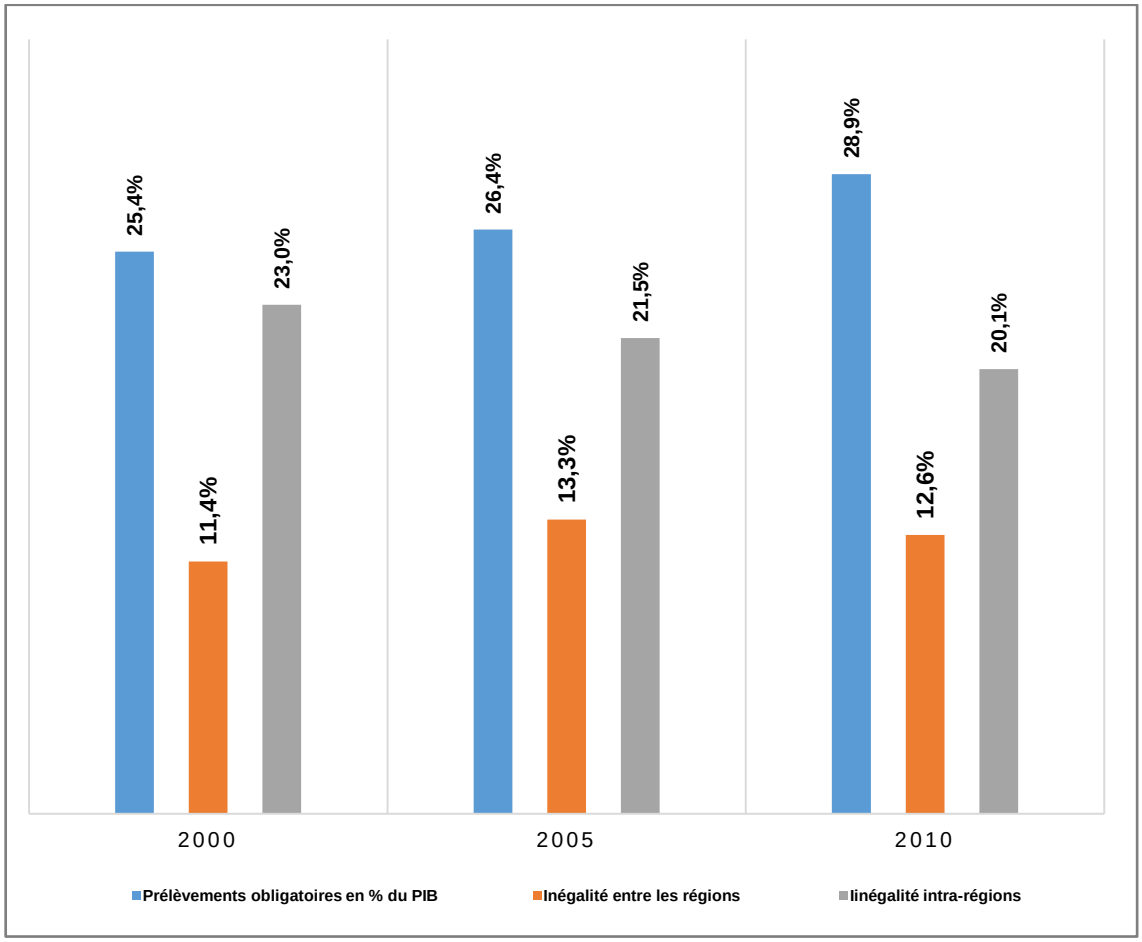

Source : INS (2012).

Les prélèvements obligatoires, dont la fiscalité, sont utilisés pour modifier la répartition de revenu national dans le sens d'une réduction des inégalités sociales. L'objectif étant de corriger et de limiter les inégalités de revenu, notamment par l'intermédiaire de la progressivité de l'impôt. La réduction des inégalités de revenu constitue un facteur d'inclusion sociale dans la mesure où la valorisation des revenus faibles (via la distribution des revenus de transferts) et la fourniture de services collectifs de base (grâce aux recettes fiscales) permet à la catégorie sociale défavorisée de bénéficier d'un niveau de vie décent et d'assurer ainsi une certaine justice sociale (figure 4).

Graphique 4 : Objectifs des prélèvements obligatoires

En Tunisie, les prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB entre 2000 et 2010 ont connu une augmentation. Cette augmentation était de 1 point entre 2000 et 2005 et de 3,5 points entre 2005 et 2010. Cela signifie que l'action publique en matière de réduction des inégalités a été relativement efficace dans la réduction des écarts au sein d'une même région, c'est-à-dire entre gouvernements. Par contre, l'action de l'Etat pour réduire les écarts entre les régions reste limitée.

L'écart entre les régions Nord-Ouest et de Sud disposant d'un secteur industriel sous développé et les régions de grand Tunis et de l'Est dont le secteur industriel est développé est attribué notamment au faible niveau d'investissement privé dans ces régions défavorisées. La réticence du secteur privé d'investir dans ces régions est due à l'état très modeste de leurs infrastructures de base. Quant au secteur public, la politique de centralisation poursuivie par l'Etat durant plusieurs décennies est à l'origine de la lenteur d'exécution des investissements publics.

Ainsi, l'impact des prélèvements obligatoires sur la réduction des inégalités s'affirme au sein d'une même région plutôt qu'entre les régions. L'analyse du l'évolution des inégalités de consommation par catégorie sociale montre que les inégalités intra-régionales ont légèrement diminué ente 2000 et 2005 au sein de la catégorie pauvre et ont stagné au cours de la période 2005-2010 (tableau 1). Pour les riches, ces inégalités ont augmenté durant la première période et ont baissé au cours de la deuxième. La variation de ces inégalités par catégorie sociale a été plus remarquable entre les régions.

Tableau 1 : Variation des inégalités en Tunisie entre 2000 et 2010

	Les pauvres		Les riches	
Variation	2000-2005	2005-2010	2000-2005	2005-2010
Inégalité Globale	0,00	-1,54	0,00	-8,00
Inégalité inter-régionale	16,67	-7,14	-25,00	0,00
Inégalité intra-régionale	-3,77	0,00	4,76	-9,09

Source : INS

La réduction des inégalités reste un défi de l'Etat dont l'objectif est de rapprocher les niveaux de vie des ménages afin de les faire bénéficier des mêmes opportunités qui existent dans la vie sociale, économique et politique

Les nouvelles analyses montrent qu'il y a une incidence négative du creusement des inégalités sur la croissance économique. Le revenu est utilisé soit pour consommer soit pour épargner. Au niveau collectif, la diminution de la consommation entraine une diminution de la demande des biens et services et par la suite la réduction de la production ainsi que de l'investissement. Par conséquent, l'activité économique ralentit. Au niveau individuel, le faible niveau de consommation des biens et services entraîne une détérioration du niveau de vie des ménages.

En outre, les inégalités de revenu constituent une source d'inégalité de chance. En effet, ceux qui appartiennent à des familles à faible revenu ne jouissent pas des mêmes chances dans l'accumulation du capital humain que ceux qui font partie de familles aisées. Ces individus ne peuvent pas bien s'instruire, développer leurs compétences et améliorer leur position sociale. Aussi, les inégalités de revenu débouchent sur des inégalités de patrimoines. En effet, l'épargne qui constitue la partie du revenu non consommée est une source de construction du patrimoine. Ainsi, les ménages aisés sont susceptibles d'accumuler un patrimoine beaucoup plus important que les ménages à faibles revenus.
Corriger les inégalités peut rendre la société plus juste et l'économie plus forte. En général, l'intervention de l'Etat se matérialise par la redistribution des revenus et par l'amélioration de l'accès aux services publics (éducation, formation, santé). L'efficacité de ces investissements sociaux doit se traduire à long terme par plus d'égalité de chances (figure 5).

Graphique 5 : Les instruments de réduction des inégalités

La réduction des inégalités	***Protection sociale et redistribution***
	Fiscalité et services collectifs
	Discrimination positive

Source: INS.

2. Pauvreté

Le deuxième indicateur d'exclusion sociale est la pauvreté. Selon l'INS, en 2010 environ 1,5 million de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté soit un taux de pauvreté de 15,5%. Ce taux a connu une baisse remarquable par rapport aux années 2000 et 2005 à savoir 32,4% et 23,3 %. Selon l'INS, un ménage est considéré pauvre si sa consommation est en-dessous du seuil de pauvreté fixé à 1277 dinars par an et par individu dans les milieux communaux contre 820 dinars par an et par individu dans les milieux non communaux.

Graphique 6 : Evolution du taux de pauvreté par district en 2000, 2005, 2010 et 201

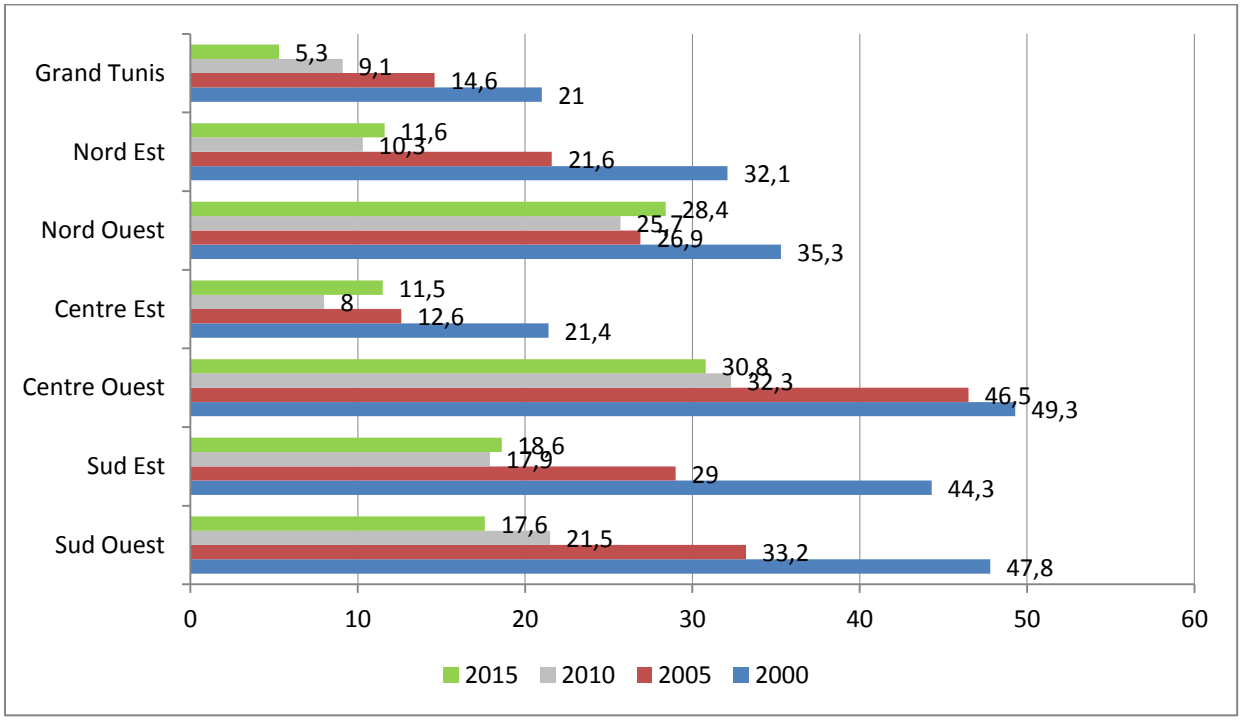

Source : INS.

Le graphique 6 montre que les régions qui présentent les taux de pauvreté les plus faibles sont les régions du Grand Tunis (9,1% en 2010), du Centre Est (8% en 2010) et du Nord Est (10,3% en 2010). Par ailleurs, la pauvreté a connu une diminution remarquable entre 2000 et 2010 dans les régions du Centre Ouest (un recul de 17 points), du Sud-Est (un recul de 26 points) et du Sud-Ouest (un recul de 27 points). C'est notamment grâce aux instruments de la politique sociale destinés aux familles pauvres notamment le programme national d'aides aux familles nécessiteuses (PNAFN), que l'Etat a pu réduire la pauvreté dans ces régions.

De ce fait, le niveau d'emploi et la distribution des revenus du marché jouent un rôle prépondérant dans l'évolution de la pauvreté et des inégalités de revenu. Parallèlement, selon l'étude de la Banque Mondiale (2014)[1], les caractéristiques individuelles (sexe, niveau d'instruction, âge, milieu de résidence, etc.) jouent aussi un rôle déterminant de l'inclusion des individus.

II. Exclusion par le chômage

Aujourd'hui, le marché du travail en Tunisie continue à souffrir de plusieurs contraintes structurelles et fonctionnelles aggravées par les évènements sociaux et politiques survenus suite à la révolution du 14 janvier 2011. Il est marqué par un taux de chômage élevé dû, d'un côté à une faible capacité de création d'emplois, d'un autre côté à une inadéquation des qualifications acquises par les demandeurs d'emploi et celles requises par les postes d'emploi.

Il en résulte une forte exclusion du marché du travail de certaines catégories d'actifs notamment les jeunes, les femmes et les diplômés. Par ailleurs, le cadre réglementaire du marché du travail a renforcé le chômage et le développement des activités informelles.

1. Chômage par tranche d'âge et région

L'analyse du marché du travail en Tunisie montre qu'à la fin de l'année 2015, le taux de chômage a atteint un niveau élevé de 15,4%, malgré sa baisse par rapport à l'année de la révolution dans laquelle il a atteint 18,6%.

La figure 7 montre que le taux de chômage décroit avec l'âge. Le chômage touche beaucoup plus les jeunes âgés entre 15 et 34 ans. Le taux de chômage des jeunes âgés entre 15-24 ans est égal environ à 33%. Ce sont des jeunes au début de leurs parcours professionnels qui trouvent des difficultés à décrocher leur premier emploi.

1 Rapport de la Banque Mondiale (2014) : « Surmonter les Obstacles à l'Inclusion des Jeunes », Rapport No. 89233-TN

Graphique 7 : Taux de chômage selon l'âge (2014)

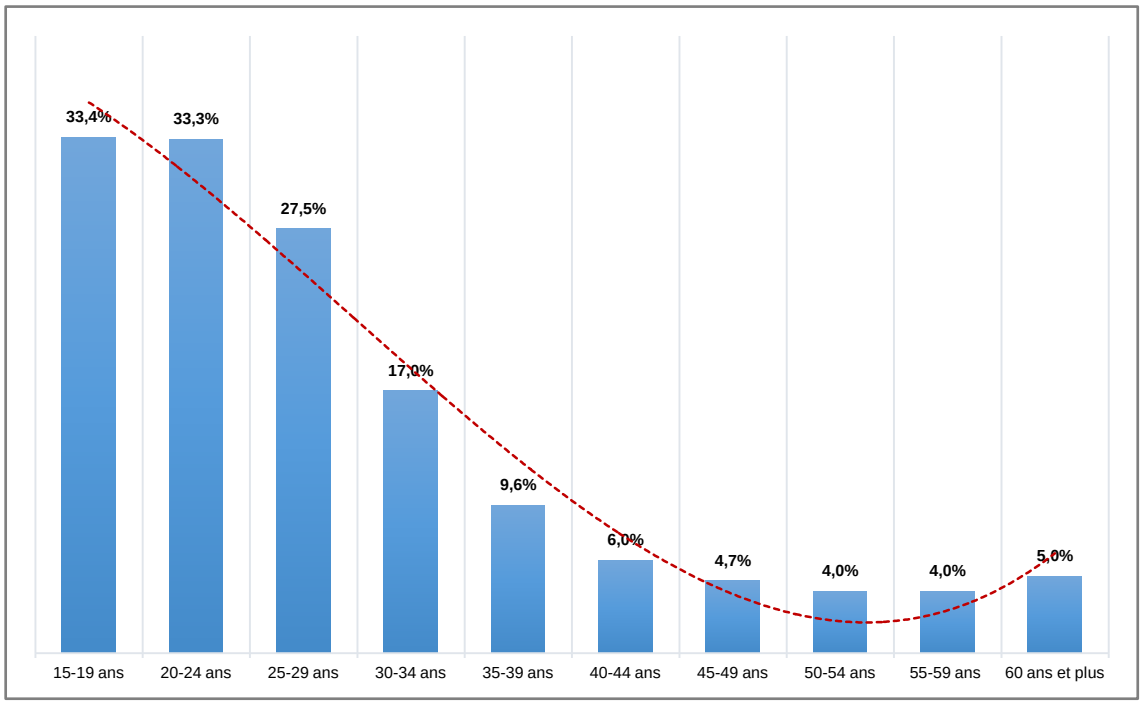

Source : Statistique INS.

Graphique 8 : Taux de chômage par genre selon l'âge (2014)

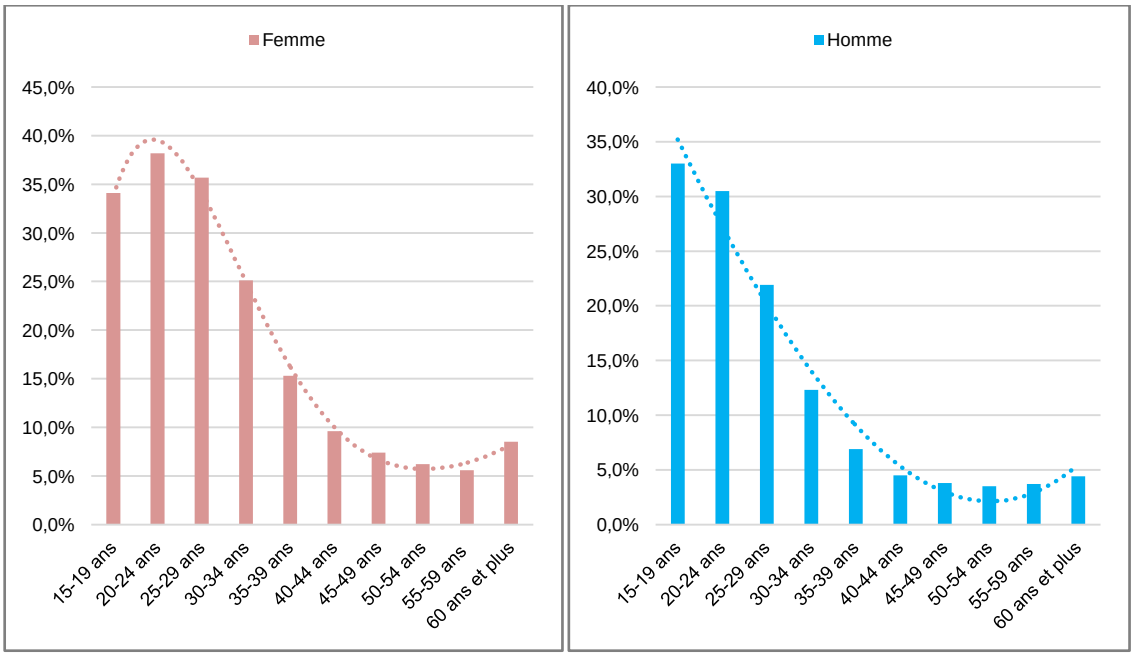

Source : Statistique INS.

Dans cette même tranche d'âge, on remarque que les jeunes femmes sont plus touchées par le chômage que les jeunes hommes. La tendance générale du taux de chômage des jeunes hommes est décroissante avec l'âge. Par contre, le taux de chômage des femmes décroit à partir de l'âge de 29 ans. Entre 20 et 24 ans, les jeunes femmes enregistrent le taux de chômage le plus élevé soit 37%. Concernant les jeunes hommes le taux de chômage le plus élevé est marqué dans la tranche d'âge 20-24 ans.

Il existe également des disparités régionales importantes de chômage. En effet, les gouvernorats du sud de la Tunisie ont enregistré le taux de chômage le plus élevé, au cours du quatrième trimestre 2015, avec 26,6% dans la région du sud-est et 22,3% dans la région du sud-ouest. De leur côté, les gouvernorats du nord-est et du centre-est ont affiché le taux de chômage le plus faible avec 8,9% et 9,9% respectivement.

Graphique 9 : Taux de chômage par région (2015)

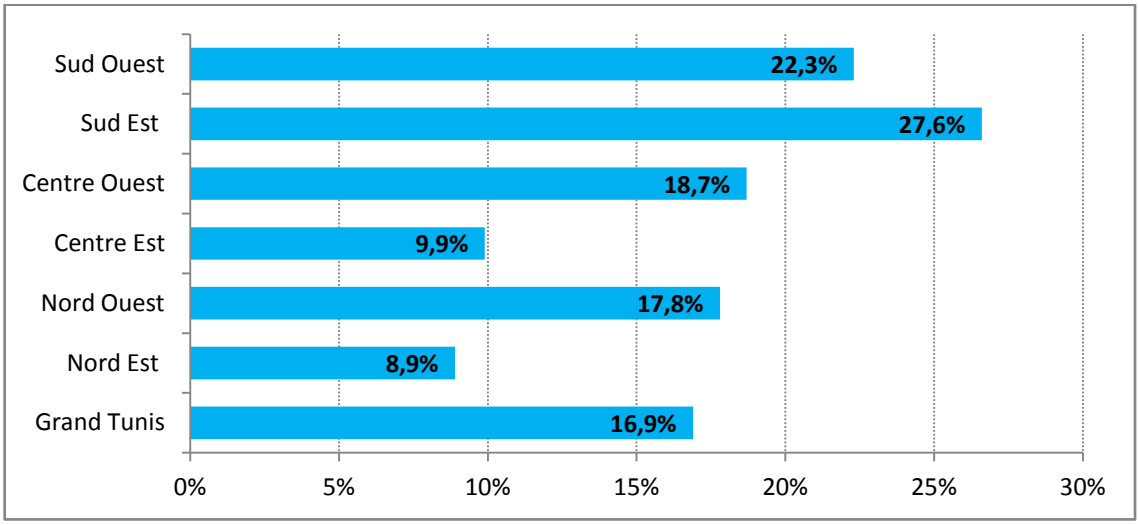

Source : INS

Dans certaines régions de la Tunisie, une personne sur 10 en âge de travailler a un emploi (INS, 2010). La plupart des débouchés économiques en Tunisie se concentrent dans les régions côtières, en particulier les grandes villes (Tunis, Sfax, Sousse). Les groupes vulnérables se trouvent souvent dans un cercle vicieux : la difficulté de trouver un emploi entraîne un découragement général qui conduit parfois à un retrait du marché du travail. Le retrait des jeunes du marché du travail au début de leur carrière peut compromettre leurs perspectives d'emploi à long terme et, au fil du temps, causer une détérioration de leurs compétences professionnelles. Le chômage de longue durée peut être une cause de pauvreté chronique, de marginalisation et de troubles sociaux.

2. Chômage par genre : les femmes victimes de discriminations économiques conséquentes

En 2015, près de 4,308 millions de femmes sont en âges d'activité (15 ans et plus), ce qui correspond à une progression de 13,4% par rapport à 2006. Le nombre des femmes dans la population active est égal à 1,121 million dont 872,5 qui travaillent. Entre 2006 et 2015, le nombre des femmes dans la population active occupée a connu une faible augmentation de 11%. Cette situation montre que les femmes rencontrent plus de difficultés à trouver un emploi que les hommes, même en étant davantage diplômées. L'accès au CDI à temps plein et aux salaires élevés est inégal entre les deux sexes.

Graphique 10 : Taux de chômage par genre 2006-2015

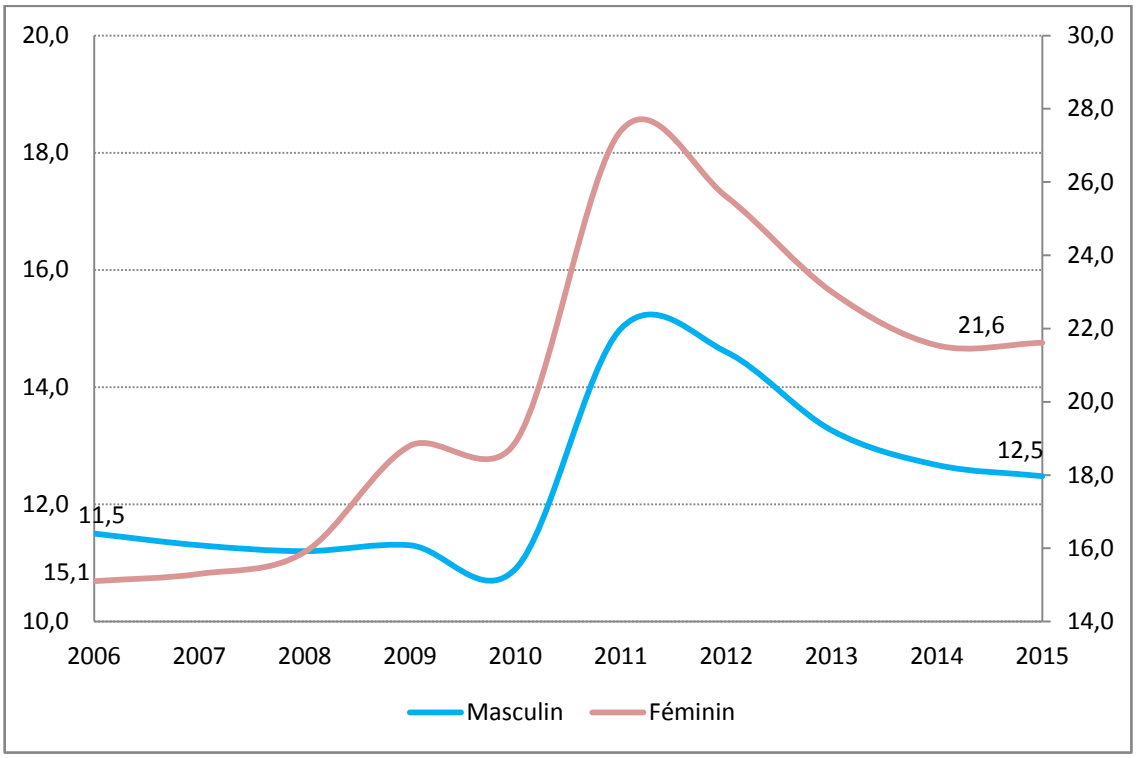

Source : Statistique INS.

L'analyse de la situation des femmes dans le marché du travail révèle une faible participation de ces dernières à l'activité économique (figure 11). En effet, la part des actives dans le volume total des femmes en âge de travailler ne représente que 26% (dont 21% sont actives occupées). Cette part était de 21% en 2006, soit une baisse d'un point en l'espace de 9 ans. La figure 11 montre une contribution inégale des hommes et des femmes à la vie active.

Comme énoncé plus haut, les femmes ont une présence plus faible que celle des hommes dans le marché du travail. La lecture la figure 10 permet de confirmer la prédominance du chômage féminin. Les femmes sont aussi plus vulnérables : elles sont aux moins deux fois plus exposées au chômage que les hommes. Ainsi le taux de chômage des femmes est près de deux fois celui des hommes entre 2006 et 2015. Il a atteint 21,6%, alors que celui des hommes s'élevait à 12,5% à la fin du premier trimestre de 2015. De plus les écarts se creusent sur la période 2009-2015.

Parallèlement à l'importance du chômage féminin comparé au chômage masculin, le taux d'activité féminin augmente à un rythme plus élevé que celui masculin au cours de la période 2006-2015 comme le montre la figure 11. Ceci se justifie par une augmentation plus importante de la population active féminine par rapport à la population active masculine. Ainsi, l'accroissement du niveau d'instruction des femmes a fait que ces dernières cherchent à s'insérer dans le marché du travail au même titre que les hommes.

Graphique 11: Taux d'activité par genre entre 2006 et 2015

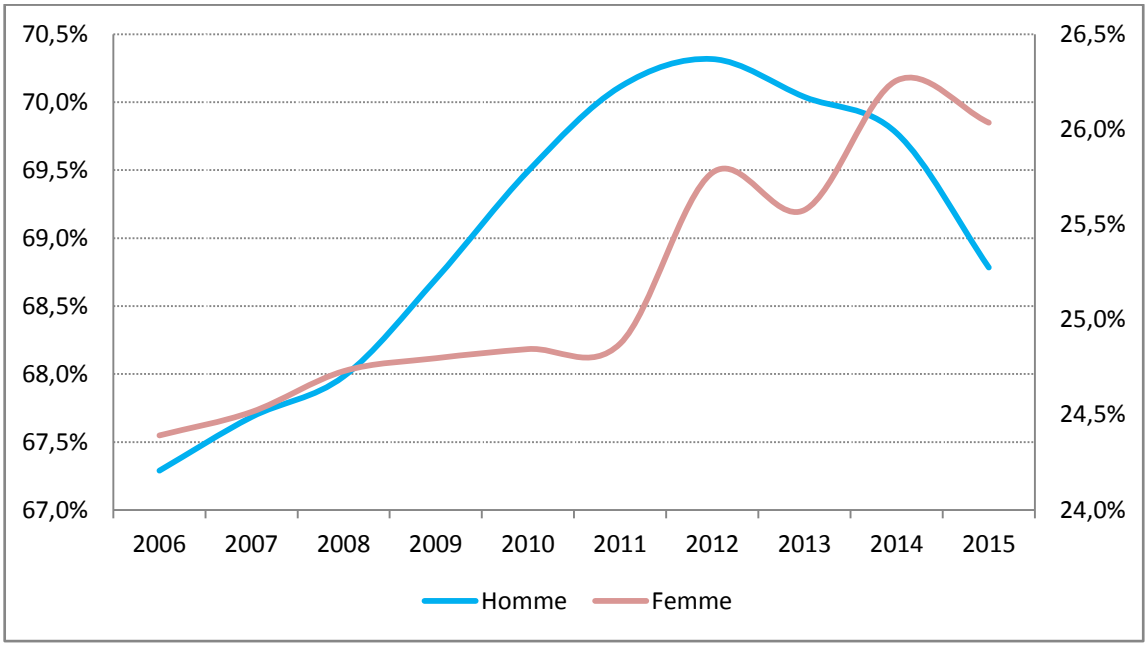

Source : INS.

Concernant le taux d'emploi des femmes, il a connu une diminution en 2009 de 3 points et en 2011 de 12 points. Cette baisse s'explique d'un côté par la réticence de certains employeurs à embaucher les femmes dans certains secteurs d'activité. D'un autre côté, elle résulte de la mauvaise conjoncture économique dans laquelle a basculé la Tunisie l'année de la révolution. Quant au taux d'emploi des hommes, il a connu une légère augmentation au cours de cette période sauf une diminution l'année de la révolution.

La figure suivante montre que la variation du taux d'emploi des hommes qui a été longtemps plus élevé que celui des femmes devient moins importante que celui des femmes après la révolution. Ceci traduit la volonté des pouvoirs publics de baisser le chômage féminin œuvrant pour le rétablissement d'une certaine égalité des chances entre les sexes.

Graphique 12 : Taux d'emploi par genre entre 2006 et 2015

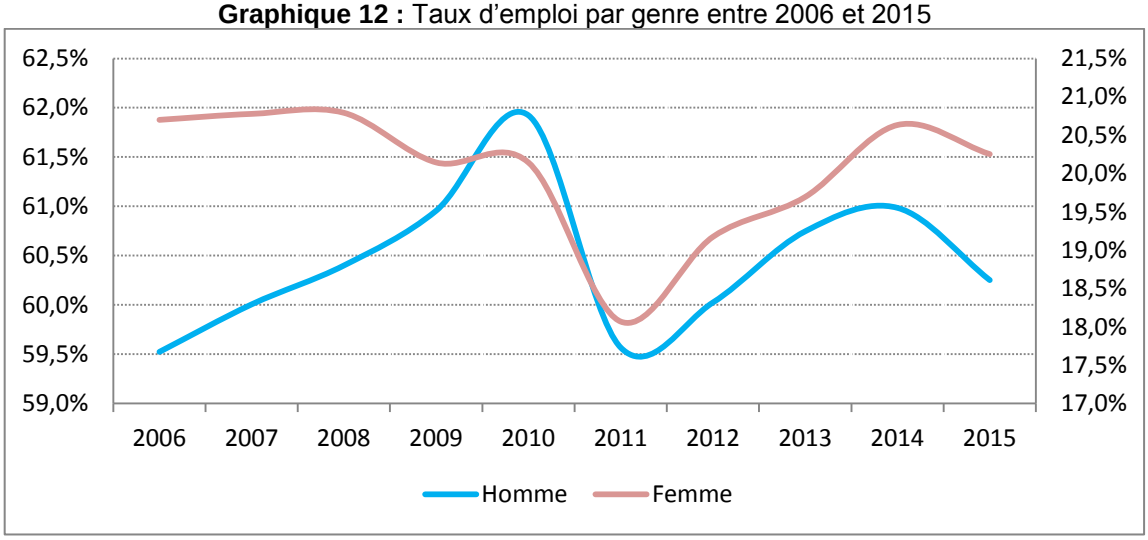

Source : Statistique INS.

La Tunisie, comme la majorité des pays arabes, enregistre un taux de participation des femmes largement en deçà de celui enregistré dans les pays développés. Le taux de participation féminin dans les pays de l'OCDE est deux fois celui de la Tunisie. Des pays arabes, comme le Kuwait ou les Emirats Arabes Unis enregistrent des taux d'emploi des femmes proches de ceux relevés dans les pays développés (figure 13).

Graphique 13: Taux de participation des femmes par pays en 2015 (en %)

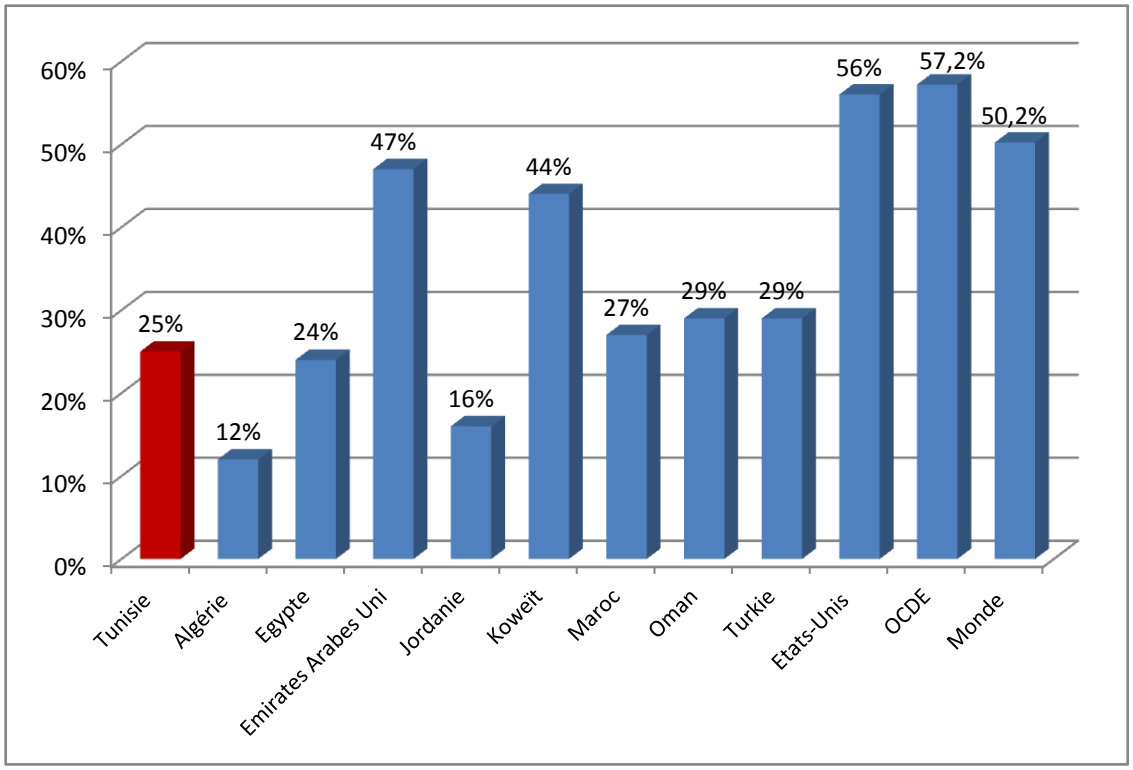

Source : Banque Mondiale.

3. Chômage par qualification

L'analyse du taux de chômage selon le niveau d'instruction montre que les taux de chômage les plus élevés sont observés chez les jeunes ayant les niveaux d'instruction les plus hauts. Les jeunes sortants de l'enseignement supérieur représentent en 2015 la moitié des chômeurs (51,9%) inscrits dans les bureaux de l'ANETI. En fait, des jeunes de mieux en mieux formés, rencontrent de plus en plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail, et subissent des périodes de chômage de longue durée et de sous emploi.

Le taux de chômage des diplômés n'a pas cessé d'augmenter depuis 2006, il est passé de 17% en 2006 à 28,6% en 2015. Il a atteint en moyenne un taux alarmant de 33,6% entre 2011 et 2015.

Graphique 14: Taux de chômage par genre et par niveau d'instruction (2016)

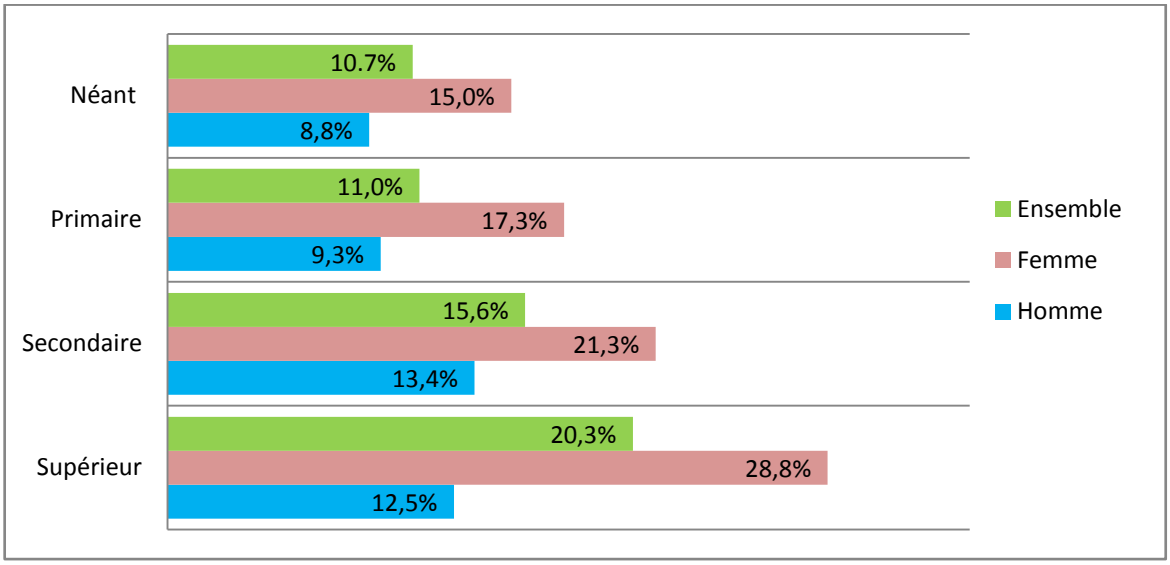

Source : Statistique INS

Comme le montre la figure 14, selon les résultats du recensement de 2014, le taux de chômage des femmes augmente avec l'amélioration de son niveau d'instruction tels que : 15%, 17,3%, 21,3% et 28,8%. Ceci prouve que l'employabilité des femmes est élevée dans les activités qui exigent un niveau d'instruction faible. En outre, compte tenu des engagements des femmes, de la nature des activités certains employeurs appliquent une discrimination lors du recrutement au détriment des femmes.

Graphique 15: Taux de chômage par nature de diplôme en 2015 (en %)

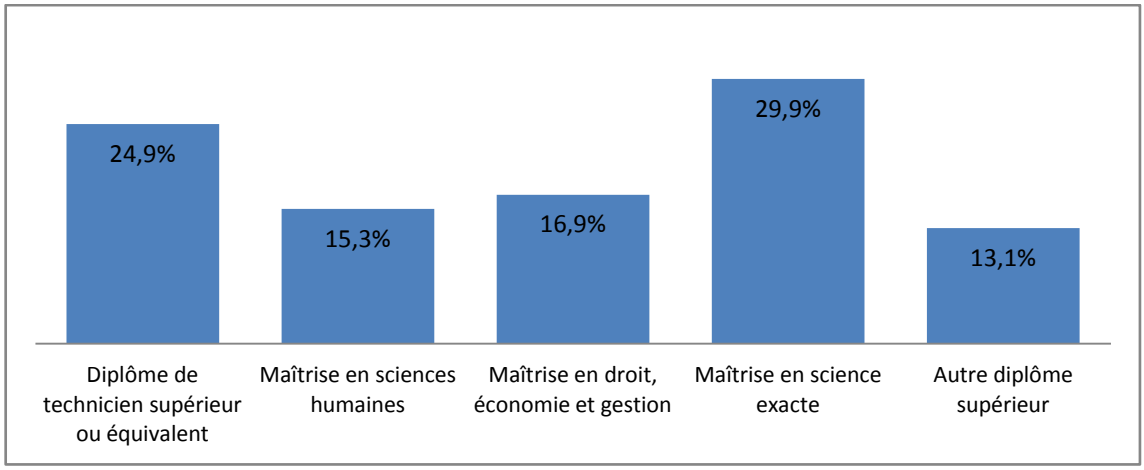

Source : Statistique INS.

D'après les statistiques de l'INS, tous les diplômés ne sont pas logés à la même enseigne. En effet, le nombre des chômeurs varie en fonction de la spécialisation et du niveau d'étude comme le montre la figure 15. Les diplômés les plus touchés par le chômage sont les maîtrisards en sciences exactes est (29,9%). Les chômeurs dans ces spécialités d'études universitaires cherchent toujours à décrocher des emplois dans la fonction

publique. Ce secteur créé un nombre limité de postes d'emplois chaque année, par rapport à la demande élevé des diplômés.

Par ailleurs, le contexte socioéconomique actuel de la Tunisie (après la révolution de 2011) semble défavorable pour une relance de l'activité économique capable d'absorber une grande partie des jeunes chômeurs.

Aussi bien pour les femmes que pour les hommes, le chômage des diplômés est devenu une situation critique qui se prolonge. La diminution de la demande de travail a conduit au développement du chômage de longue durée (durée de chômage dépassant les 12 mois). En effet, selon l'ANETI, la part des diplômés du supérieur, qui cherchent un emploi depuis deux ans, est égale à 50% du total des demandeurs d'emplois inscrits dans les bureaux d'emploi. En général, les jeunes et surtout les diplômés sont susceptibles de connaître une période prolongée sans emploi. Être sans emploi pendant une longue période peut avoir des conséquences négatives à long terme sur leurs perspectives de carrière et entraîne un effet de stigmatisation[2] et/ ou d'hystérèse[3].

III. Autres facteurs d'exclusion sociale

1. Emploi informel

L'incapacité du marché formel à satisfaire toutes les demandes d'emploi, fait du secteur informel un refuge pour ceux qui n'ont pas pu trouver un emploi formel. L'emploi au sein de l'économie informelle constitue un facteur amplificateur de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Il s'agit des emplois non protégés, à faible productivité et sans couverture sociale.

Graphique 16: Emploi dans l'économie informelle en proportion de l'emploi non agricole par période quinquennale, par pays

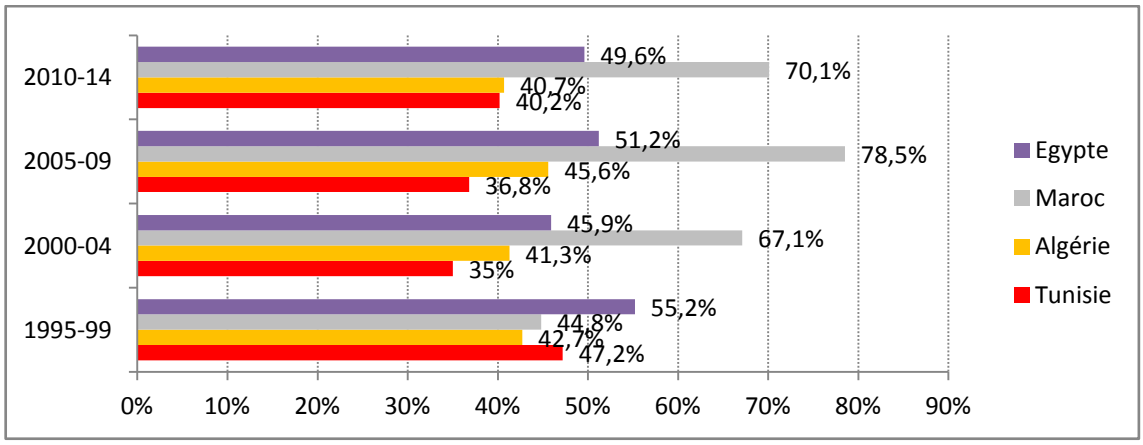

Source : CRES et BAD (2016), protection sociale et économie informelle en Tunisie : défis de la transition vers l'économie formelle.

[2] La stigmatisation signifie qu'une expérience un peu longue dans le chômage augmentera les risques de chômage dans le futur et/ou réduira les gains à venir, à cause de son impact sur le capital humain (par exemple détérioration des compétences et accès retardé à l'expérience professionnelle) ou par le biais de signal négatif (des périodes de chômage interprétés par les employeurs potentiels comme un signal de faible productivité).

[3] Au sens de « persistance d'un phénomène après la disparition de la cause qui l'a produit »

Jusqu'à 2010, le taux d'emploi dans l'économie informelle était au voisinage de 40%. Les activités informelles se sont développées après la révolution. Elles représentent aujourd'hui près de 50% du PIB et font employer 40,2% de la main d'œuvre (figure 16). Par rapport aux pays de l'Afrique du Nord la Tunisie connaît le taux d'emploi informel le plus faible. Relativement aux années 2005-09 le taux d'emploi dans l'économie informelle a augmenté de 3,9 points, passant de 36,8% à 40,2%. Les principaux secteurs d'activité touchés par ce phénomène sont le commerce, le bâtiment et l'artisanat. En 2015, l'emploi informel au sein de l'économie tunisienne a atteint 32%. Entre 2005 et 2015, la part de l'emploi informel a baissé entre 2005 et 2011 de 10 points. Il a ensuite augmenté de 8 points.

Graphique 17: Evolution de l'emploi informel au sein de l'économie tunisienne (2005-2015)

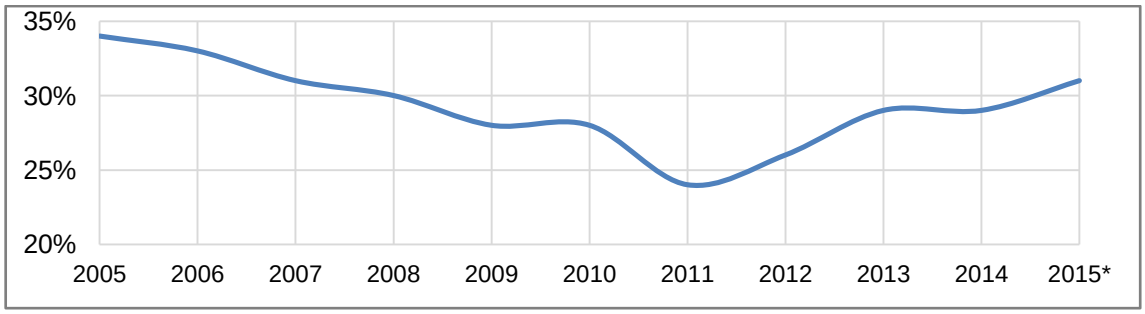

Source : CRES et BAD (2016), protection sociale et économie informelle en Tunisie : défis de la transition vers l'économie formelle.

En 2011, on remarque que le taux d'emploi informel est le plus faible durant cette décennie. On peut expliquer cette baisse inattendue par une augmentation du nombre des insérés dans la fonction publique et les entreprises publiques.

En 2014, selon le rapport de CRES et BAD (2016), le taux d'emploi informel varie selon la structure d'âge. Il est très élevé pour la tranche d'âge 15-24 ans et 60 ans et plus, soient respectivement 84% et 100%. Le taux d'emploi informel élevé pour la tranche d'âge 15-24 ans est compatible avec le taux de chômage de cette tranche d'âge au sens de BIT.

Graphique 18: Structure par âge du taux d'emploi informel en 2014 (en %)

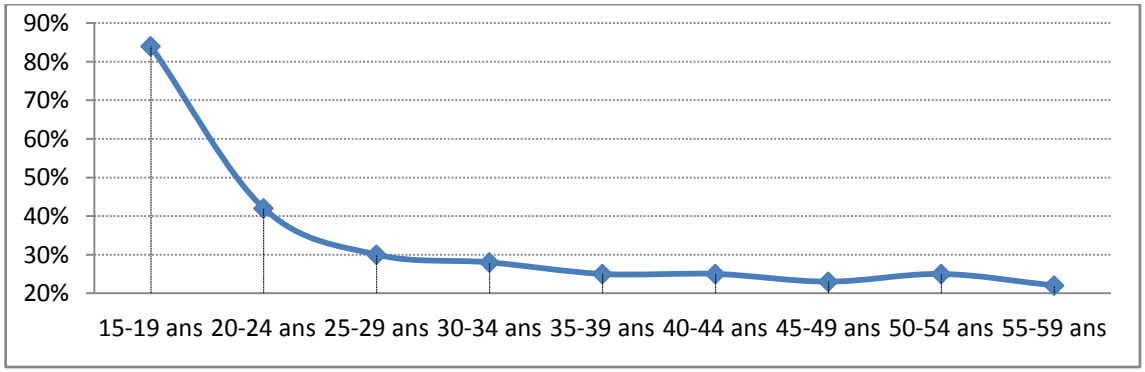

Source : CRES et BAD, protection sociale et économie informelle en Tunisie : défis de la transition vers l'économie formelle.

Selon l'enquête de l'ONEQ et BIT (2014), les jeunes âgés 15-19 ans qui travaillent en tant que salariés occasionnels représentent 71% du nombre total des jeunes travaillant dans les activités informelles, dont 58,4% touchent un salaire mensuel moins de 200 dinars et 41,3% reçoivent un salaire compris entre 200 et 400 dinars.

Tableau 2 : Caractéristiques des jeunes travailleurs informels, 2013

	< 20 ans	20-29 ans
Recherche d'un autre emploi		
Oui	58,9%	50,5%
Rémunération		
< 200 D	58,4%	35,2%
entre 200 D et 400 D	41,3%	48,9%
Adéquation emploi-formation		
Oui	63,5%	32,6%
Pense continuer dans l'économie informelle		
Non	31,2%	35,2%
Situation dans la profession		
Employeurs	0,0%	1,5%
Indépendants	13,1%	13,7%
Aides familiaux	0,4%	4,9%
Apprentis	6,1%	3,9%
Salariés permanents	9,3%	25,0%
Salariés occasionnels	71,1%	51,1%

Source : ETVA (BIT-ONEQ, 2013), INS (2014).

En outre, 51,1% des jeunes âgés entre 20 et 29 ans sont des salariés occasionnels. La part de ceux qui travaillent dans des postes d'emplois inadéquats à leurs formations initiales est égale à 32,6%.

Dans ce cas, la reconnaissance l'emploi informel permet-elle l'inclusion sociale ? Face à l'ampleur de l'économie informelle en Tunisie, il est nécessaire de lancer une stratégie nationale ayant pour but de faciliter la transition des entreprises vers l'économie formelle. Selon l'expérience de certains pays, la transition des entreprises informelles, surtout les petites entreprises, vers le secteur formel passe par deux voies. La première consiste à formaliser le travail en incitant l'employeur à améliorer les conditions de ses salariés en leurs assurant leurs droits fondamentaux notamment la protection sociale. La deuxième, consiste en une stratégie d'incitation basée sur l'augmentation des avantages du formel. L'Etat peut alléger la pression fiscale aux petites entreprises, accorder des avantages spécifiques pour ces entreprises dans les marchés publics, faciliter l'accès à l'obtention des crédits, etc. Ainsi, la formalisation des entreprises du secteur informel permet l'inclusion sociale des salariés.

2. Jeunes ni en Emploi, ni en Education et ni en Formation (NEET)

Un autre indicateur d'exclusion sociale apparait dans la société tunisienne, à savoir la situation où les jeunes qui sont ni en emploi, ni en éducation ou ni en formation (NEET ; Neither in Employment nor in education or in Training). Selon l'enquête sur la transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Tunisie de 2013 (graphique 20), réalisée par le BIT et l'ONEQ, le taux de NEET des jeunes âgés de 15 à 29 ans est égal à 17,9 %.

Graphique 19: Pourcentage des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni dans l'emploi, ni dans l'éducation ou ni dans la formation

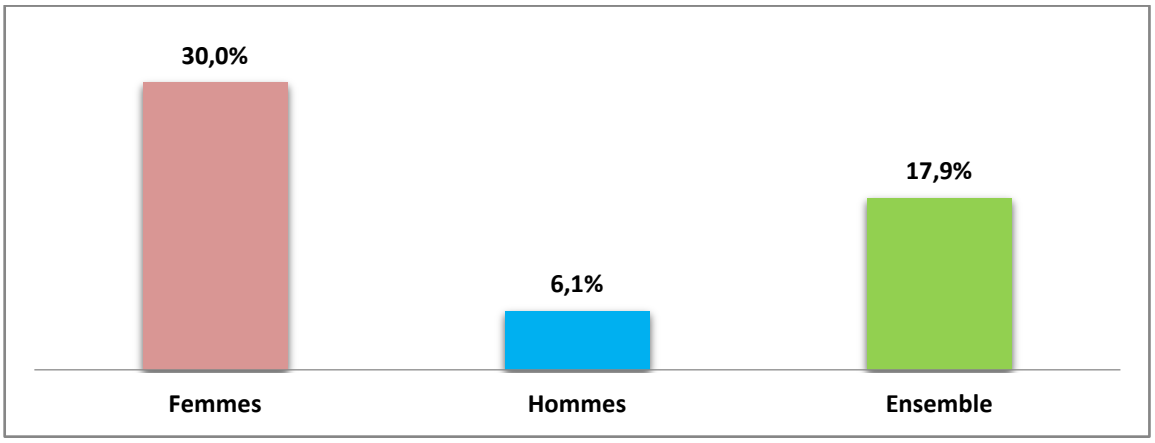

Source : ETVA (BIT-ONEQ, 2013).

Si on décompose la tranche d'âge des jeunes de 15 à 29 ans, le taux de NEET augmente avec l'augmentation de l'âge. En effet, ce taux s'élève à 10,8% pour la tranche d'âge 15-19 ans. Il est égal à 16,6% pour la tranche d'âge 20-24 ans. Il passe à 25,1% pour la tranche d'âge 25-29 ans. En outre, 30% des femmes sont touchées par cette situation contre seulement 6,1% des hommes. Le taux de NEET élevé des femmes est expliqué essentiellement par : leur taux de chômage élevé et leur taux d'emploi qui baisse avec l'âge. Cette description du marché de l'emploi en Tunisie sous ses différents aspects montre clairement que les « moyennes » ne doivent jamais être considérées sans tenir compte des « écarts ». Les premières peuvent constituer l'arbre qui cache la forêt. En s'accentuant, les écarts concernant essentiellement les aspects genre, l'éducation et les régions peuvent devenir insoutenables. C'est sûrement une des causes de la révolution.

IV. Les outils d'inclusion sociale

1. La croissance inclusive

Malgré les progrès réalisés par la Tunisie en matière d'éducation et de santé, et de lutte contre la pauvreté, les politiques sociales demeurent inefficaces en matière d'inclusion

économique. Les signes de faiblesses de ces politiques, qui sont identifiés dans notre analyse, consistent essentiellement en la faible création d'emplois décents et en l'échec dans la réduction des inégalités sociales, régionales et de genre. En outre, une partie de la population tunisienne reste marginalisée et continue à vivre dans des conditions précaires et est vulnérable à l'exclusion.

La démarche vers une croissance inclusive commence par la réalisation d'une croissance élevée et soutenue (figure 20). Dans ce contexte, l'inclusion sociale désigne une égalité d'accès aux marchés et aux ressources de tous les citoyens. Cette condition permet de répartir la création des richesses entre tous les secteurs d'activités d'une part et d'autre part, de partager équitablement les fruits de la croissance entre tous les individus.

Graphique 20: les avantages de la croissance inclusive

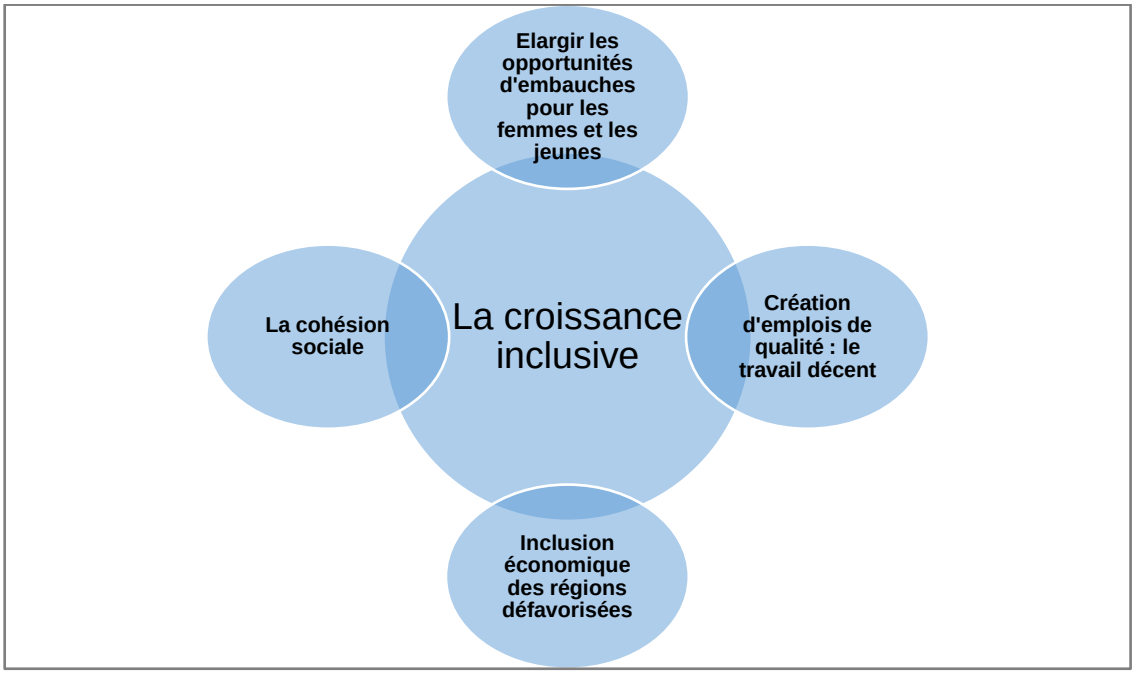

Ainsi, les défis à relever pour que la croissance puisse être réellement inclusive sont : la création d'emplois de qualité, sa durabilité et sa capacité à réduire la pauvreté et les inégalités. De ce fait, réaliser une croissance inclusive constitue un instrument de base de la politique d'inclusion sociale globale.

2. Politiques de l'emploi

Etre actif occupé par un travail décent, contribue à l'établissement de liens sociaux et à l'intégration dans la société à plusieurs niveaux. D'une part, le revenu tiré de l'emploi procure à l'individu une certaine autonomie financière et utilité sociale. D'autre part, le travail est une instance de socialisation qui offre à l'individu la possibilité d'accès à ces droits. Néanmoins, ce schéma des biens faits du travail, aujourd'hui est remis en cause du

fait des mutations qu'a connues le monde du travail. L'apparition d'un chômage de masse de longue durée et de la précarisation ont rendu l'inclusion de plus en plus difficile.

En Tunisie, à cause de l'allongement de la scolarité, de la montée du chômage des jeunes diplômés et de l'émergence d'une période d'entrée dans la vie active faite d'emplois précaires, la jeunesse est devenue une préoccupation majeure. L'action de l'Etat en matière de politiques de lutte contre l'exclusion des jeunes, est définie par la politique de l'emploi. En effet, la politique de l'emploi (passive ou active) est l'ensemble des mesures touchant à la fois l'offre et la demande du travail. Les mesures en faveur de l'offre du travail consistent à adapter la formation des demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises par des cycles de formations courts. Du côté de la demande du travail, l'Etat a toujours cherché à réduire les charges sociales prélevées sur les entreprises qui recrutent des jeunes diplômés en vue de faire baisser les coûts du travail. Ainsi, l'objectif de ces mesures est de facilité l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle par le biais d'un travail décent. Les différents domaines d'intervention de l'Etat en matière de politique d'emploi sont récapitulés dans la figure suivante :

Graphique 21: Les différents domaines d'intervention en matière d'appui à l'emploi

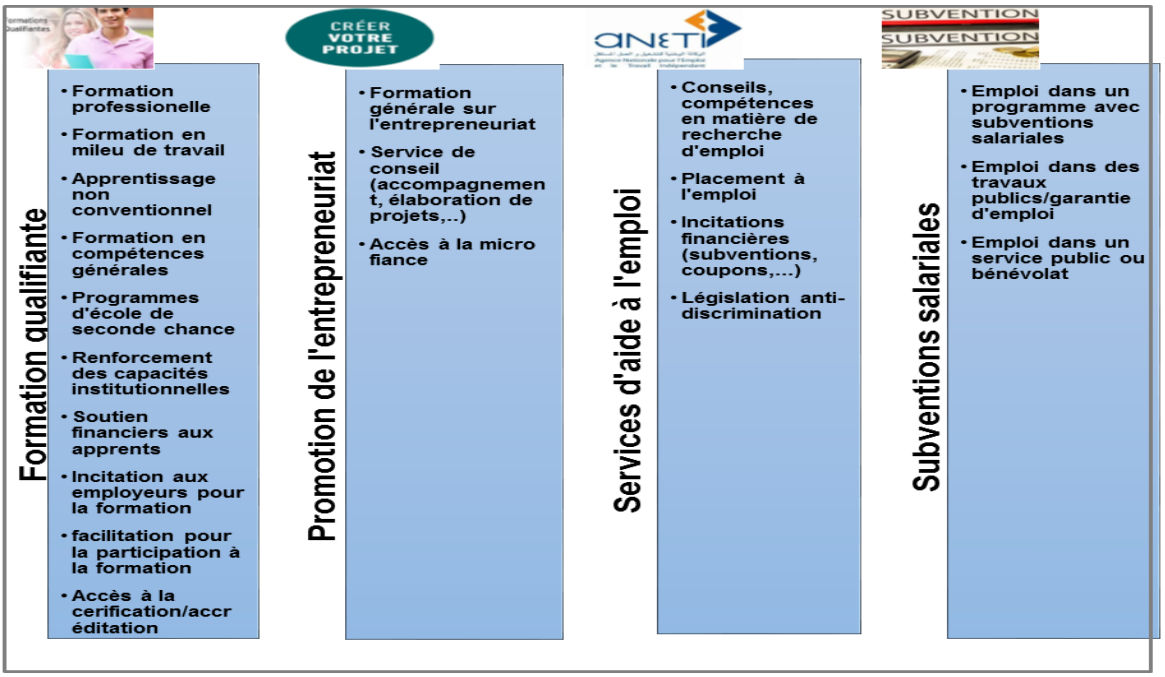

Source : Inventaire de l'emploi des jeunes en Tunisie, 2014 (BIT).

Selon le rapport du BIT (2014) « Inventaire de l'emploi des jeunes en Tunisie : trente ans de politique de l'emploi », 70% des interventions d'appui à l'emploi concernent la formation en compétences générales (figure 21). En deuxième rang, la promotion de l'entrepreneuriat représente 60% des interventions, tandis que les services d'aides à l'emploi sont de l'ordre de 50%. En dernier lieu, l'intervention en matière d'emplois subventionnés représente seulement 12% du total des bénéficiaires des interventions.

L'efficacité des programmes de la politique de l'emploi dans l'inclusion des jeunes est mesurée par le taux d'intégration (la part de bénéficiaires recrutés au terme du programme par rapport au nombre total de bénéficiaires). Selon les statistiques de l'ANETI, tous programmes d'emploi confondus, le taux d'intégration était de 42 % 18 mois après la fin du programme, alors qu'il n'était que de 20 % six mois plus tôt (ONEQ, 2012). En 2012, 74120 contrats ont été conclus, tous programmes confondus, dont 65 % avec des femmes, ce qui reflète le pourcentage élevé des femmes qui sont en chômage parmi les diplômés universitaires.

Malgré les bonnes performances des programmes de la politique de l'emploi, l'Etat doit déployer plus d'effort afin de réduire le taux de chômage des jeunes qui est de 30% dont 48% des jeunes sont des femmes. Le seul moteur de réduction du chômage est la création des entreprises. L'Etat à travers sa politique d'emploi doit convaincre et encourager les jeunes à créer des entreprises, surtout les femmes première victime du chômage et d'exclusion sociale.

3. Redistribution des revenus

Améliorer l'efficacité du politique de redistribution des revenus, permet à l'Etat de remédier aux obstacles à l'inclusion sociale des ménages démunis. En effet, la redistribution horizontale des revenus permet de maintenir le niveau de vie de la classe inférieure proche de la classe moyenne de la population. Les aides directes (revenu, logement) aux familles nécessiteuses contribue à atténuer le risque de pauvreté. Parallèlement, la redistribution verticale des revenus, qui se manifeste essentiellement par l'ensemble des services collectifs (éducation, santé, électricité, eau, gaz etc…), constitue une autre forme de redistribution des richesses d'un pays. L'Etat effectue ses deux types de redistributions en recourant aux prélèvements des cotisations sociales, des impôts et des taxes.

En 2010, les statistiques montrent que plus de 15% de la population sont sous le seuil de pauvreté, ce qui correspond à 1,6 millions de personnes. L'effort de l'Etat pour lutter contre la pauvreté se manifeste par un volume de transferts sociaux en pourcentage de PIB égal à 15%.

En général, deux programmes majeurs de transfert sociaux sont mis en place par la Tunisie pour aider les familles pauvres à savoir : le programme national d'aides aux familles nécessiteuses (PNAFN) et le programme de carnet de soins à tarifs réduits. Le premier programme couvre 230000 familles en 2015 (contre 215000 en 2010), qui bénéficient d'aides monétaires directes de 150 dinars par mois avec des soins gratuits

(110 dinars en 2010). Le deuxième programme dans lequel 585 000 familles étaient inscrites en 2010 permet d'accéder aux soins médicaux dans les structures publiques de santé. En contrepartie, ils paient une cotisation moyenne et symbolique annuelle fixe.

4. Développement régional

Les politiques de développement suivies par la Tunisie dans les années passées et qui ont abouti à une concentration des investissements et des établissements publics dans les régions du littoral ont conduit à l'aggravation des inégalités régionales. Les régions de l'intérieur souffrent d'une carence de tout ce qui est nécessaire à une vie décente : une infrastructure de base défavorable, une insuffisance des investissements et des emplois et une pauvreté élevée. Par conséquent, l'exode rural s'accélère et les individus habitants dans les régions non communales quittent leurs régions pour s'installer dans les grandes villes à la recherche d'opportunités d'emploi plus nombreuses et d'une vie meilleure.

Dans ce cadre l'Etat est tenu d'intervenir afin de limiter la migration interne, de réduire le déséquilibre régional et d'améliorer les conditions de vie dans les régions marginalisées. Pour ce faire, une politique locale de développement visant à orienter les ressources vers des investissements visant à réduire progressivement les disparités régionales en matière d'investissement productif est nécessaire.

Les programmes de sensibilisation destinés aux habitants de ces régions notamment les diplômés ayant pour objectif d'encourager ces derniers à prendre l'initiative et créer leurs propres projets sont aussi nécessaires. Ceci doit être consolidé par la fourniture des moyens de financement, le suivi et l'encadrement des jeunes promoteurs. L'intégration de ces zones dans le circuit économique nécessite encore la construction de zones industrielles, de zones franches et de technopoles. Ainsi, les inégalités régionales se réduiront, l'émigration interne diminuera et les conditions de vie dans les zones marginalisées s'amélioreront.

Graphique 22: Les enjeux du développement régional

Le developpement regional

- **La décentralisation**
- **Le renforcement des ressources propres des régions**
- **Complémentarité et solidarité régionale**
- **Investissement public et incitation à l'investissement privé**

Le développement régional en Tunisie doit se focaliser autour de quatre axes à savoir : la décentralisation de la décision, le renforcement des ressources propres des régions, la mise en place des incitations financières efficaces, l'encouragement de la complémentarité et la solidarité entre les régions en matière de développement.

5. Formaliser l'informel

Aujourd'hui, il y a un consensus autour de l'idée que, si la croissance économique n'est pas inclusive, n'est pas associée à la création d'emplois décents, à une augmentation des opportunités pour les catégories vulnérables, elle continuera à être source d'inégalités, de pauvreté et de vulnérabilité. Malheureusement, le développement de l'économie informelle est le résultat direct du manque d'opportunité d'emplois dans l'économie formelle pour absorber la croissance de l'offre du travail. Ce segment de l'économie est une source importante d'emplois et de revenus en particulier pour les pauvres. En contre partie, c'est un frein aux perspectives de développement en raison de son impact négatif sur la croissance économique. En effet, les entreprises non déclarées et non réglementées n'ont pas d'obligations fiscales et sociales faisant ainsi une concurrence imparfaite et déloyale aux entreprises formelles. Un tel comportement pénalise les entreprises légales, réduit leur durée de vie et met en péril leur existence. Du côté des travailleurs, le travail informel n'est ni protégé par la législation, ni reconnu, ni enregistré, ni réglementé et syndiqué. En conséquence, le travailleur ne peut revendiquer ses droits fondamentaux et il sera toujours en position de vulnérabilité et d'exclusion.

Face à l'ampleur de l'économie informelle en Tunisie, il est urgent de lancer une stratégie nationale ayant pour but de faciliter la transition des entreprises vers l'économie formelle. Selon De Soto (2012)[4], la meilleure manière de parvenir à la formalisation des activités informelles est de prendre contact avec les acteurs de ce secteur et de les convaincre de la démarche de la formalisation et du coût qu'elles vont engendrer pour leurs activités.

En Tunisie, le commerce transfrontalier joue un rôle dominant dans l'informel. Cette activité a connu un développement ses dernières années dans les régions frontalières en raison des conditions de développement défavorables et de manque d'opportunités pour un pan de la population pauvre et exclu.

Conclusion

Pendant 60 ans, la Tunisie a réalisé des progrès remarquables dans la promotion de l'homme par l'éducation, la santé et l'égalité homme-femme, mais cet effort s'est avéré

[4] H. De Soto (2012), "L'économie Informelle: comment y remédier?" Ceres Editions

insuffisant. En effet, avec l'augmentation du chômage de longue durée, de la précarité, de la marginalisation et de la disparité régionale, les jeunes tunisiens sont davantage exposés à l'exclusion sociale et économique. Le sentiment de sous estimation et l'absence d'un statut social limitent leur contribution potentielle à la société. Cette situation s'est aggravée après la révolution où le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans a augmenté pour atteindre 33% en 2013. Les jeunes femmes tunisiennes sont les plus marginalisées. Leurs taux de chômage et de NEET sont presque deux fois ceux des hommes. En réalité, une grande partie des jeunes se sont dirigés vers le secteur informel afin de se procurer des ressources qui ne sont pas stables et qui ne leurs permettent pas d'accéder à la protection sociale.

CHAPITRE 2: L'éducation et la formation en tant que facteurs d'inclusion sociale

Introduction

La compétitivité internationale croissante exige des compétences professionnelles élevées. Pour que la Tunisie soit compétitive et puisse prospérer grâce à une économie fondée sur une croissance intelligente, durable et inclusive, reposant sur des taux d'emploi élevés et durables et sur une inclusion sociale renforcée, l'éducation et la formation ont un rôle crucial à jouer.

La concrétisation de ces objectifs demande une amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation de la Tunisie pour permettre à tous les individus de profiter d'un enseignement de qualité et d'acquérir et amplifier tout au long de leur vie les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour l'emploi, l'intégration, la participation à la société et l'épanouissement personnel.

Toutefois, il faut être conscient que l'éducation n'est ni l'unique cause de l'exclusion sociale, ni l'unique solution à ce problème.

I. Education et amélioration du capital humain

1. L'éducation comme source de développement du capital humain

Le capital humain[5] dépend du niveau d'éducation moyen de l'ensemble des travailleurs, de leur condition de santé, mais aussi de l'expérience qu'ils ont pu acquérir au fil de leur

[5] Dans le rapport de l'OCDE (1998) nous adopterons la définition suivante : *« les connaissances, qualifications, compétences et autres qualités possédées par un individu et intéressant l'activité économique »*, L'investissement dans le capital humain, Une comparaison internationale, Rapport OCDE, 1998, p9.

vie professionnelle, affectant ainsi l'accroissement de la productivité totale des facteurs et donc le processus de la croissance des économies.

D'une part, un travailleur hautement qualifié et en bonne santé produit davantage et plus rapidement, avec un même équipement et dans un même laps de temps, qu'un travailleur malade et possédant des qualifications moindres. D'autre part, un travailleur hautement qualifié est davantage apte à créer de nouvelles technologies, à innover ou à assimiler celles qui ont été créé ailleurs et cela en retour augmente la qualité du capital physique et accroît la productivité globale des facteurs.

Il est donc essentiel pour les États d'investir dans les politiques d'éducation et de santé. Le faible niveau du capital humain qui prévaut, par exemple, dans les pays émergents d'Afrique ou d'Amérique Latine est dû aux taux d'analphabétisme élevés, aux durées moyennes de scolarisation qui sont faibles et aux espérances de vie reflétant les conditions de santé médiocres qui sont également relativement faibles. Cette faiblesse du capital humain est l'un des facteurs adopté pour expliquer la médiocrité de leur performance économique relative.

Ainsi, le capital humain est un concept large, qui revêt de multiples facettes, et recouvre différents types d'investissement dans les ressources humaines. Généralement, le capital humain a trois composantes : les compétences générales[6], les compétences spécifiques[7], et les connaissances techniques et scientifiques[8].

Par ailleurs, la théorie du capital humain fait de la formation un investissement générateur d'externalités. Toutefois, la formation prise en charge par la collectivité n'incite pas les entreprises à l'effort de formation qu'elles pourraient supporter. Le problème d'un niveau de formation optimal qui serait efficace pour la collectivité reste ainsi largement non résolu. Les externalités qui résultent d'un investissement collectif dans la formation sont diverses. Elles peuvent par exemple favoriser l'intégration sociale des individus ou encore valoriser la formation des actifs selon le principe du "bien réseau"[9]. Selon Becker (1964), si un travailleur est mieux formé qu'un second, son revenu doit être supérieur. Cependant, la théorie ne se vérifie pas systématiquement : un bachelier peut ainsi gagner plus qu'un

[6] Les compétences générales se rapportent à l'alphabétisation et aux notions de calcul de base et, plus largement, à la capacité de traiter l'information et de l'utiliser pour la résolution de problèmes et l'apprentissage.

[7] Ces compétences sont liées au fonctionnement de technologies ou de processus de production particuliers. Par exemple, on peut citer l'aptitude à travailler à l'aide de programmes informatiques de différents degrés de complexité, à faire fonctionner, à entretenir ou à réparer une pièce spécifique d'une machine, etc.

[8] Les connaissances techniques et scientifiques renvoient à la maîtrise de masses organisées de connaissances et de techniques analytiques spécifiques qui peuvent être importantes pour la production ou le progrès technologique, comme la physique, l'architecture ou les principes ou la conception logique de circuits.

[9] Par exemple (une connaissance gagne en intérêt si d'autres personnes la partagent ou peuvent au moins l'acquérir

licencié. En effet, d'autres variables entrent en compte : on a d'abord étudié la fonction qui lie le revenu au niveau d'éducation, R = f (E), puis les économistes l'ont élargie au moyen d'autres variables sociologiques, qui n'ont rien à voir avec la productivité (spécificités de l'entreprise, structure du marché du travail, contexte économique, secteur d'activité, sexe ou âge de l'actif., etc.).

Spence (1974), un des fondateurs de la théorie du signal, a fait l'hypothèse que les études ne sont pas un investissement pour augmenter le capital humain mais un simple moyen de sélection. De ce fait, l'éducation n'aurait pas pour effet d'augmenter la productivité de l'agent mais de sélectionner les agents qui le sont déjà et seront les plus productifs. Le diplôme obtenu est donc simplement un signal pour l'employeur, c'est une preuve que l'agent est meilleur que les autres.

2. Importance de la formation continue

L'accumulation du capital humain se poursuit après la formation initiale, tout au long de la vie professionnelle. Elle peut prendre des formes variables selon les spécificités de l'activité et le niveau de la formation initiale. L'expérience renforce en outre les qualités des travailleurs.

Lorsqu'on observe l'évolution de la structure des revenus par âge, on trouve que l'augmentation des niveaux de salaire d'un employé est particulièrement importante lors des premières années d'activité professionnelle mais se maintient tout au long du cycle de vie. Il apparaît donc que l'évolution des revenus avec l'expérience professionnelle est le résultat d'un accroissement de la productivité et de l'accumulation du capital humain sur l'ensemble de sa carrière.

L'analyse de Mincer (1974) a permis de conclure qu'un individu procède à des choix d'investissement en capital humain à chaque étape de son cycle de vie. L'obtention d'un diplôme marque la fin d'une première étape d'acquisition d'un savoir global et le début d'une période d'acquisition d'un savoir plus spécialisé, de compétences techniques, après l'entrée dans la vie active.

3. La prise en compte du phénomène de dépréciation du capital humain

Les investissements en capital humain constituent des additions au stock détenu par un individu. Cependant, on ne peut pas négliger le fait que ce stock peut se déprécier. Ceci nous permet de faire porter notre attention sur la variabilité de la valeur de ce capital au

cours du temps. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la dépréciation du capital humain[10]. Le premier facteur est la perte d'emploi, surtout lorsqu'elle se traduit par une période d'inactivité importante. Hollenbeck (1990) a mis en évidence que les salariés qui retrouvent un emploi après une période de chômage perçoivent une rémunération inférieure à celle obtenue avant la perte d'emploi. Il a mesuré la dépréciation du capital humain par la baisse du salaire perçu par le salarié. Il est nécessaire de noter que le marché du travail ne reflète qu'imparfaitement la valeur du capital humain, pour deux raisons. Tout d'abord, à cause des règlements (salaire minimum, conventions collectives, etc.). Ensuite, parce que le capital humain spécifique à la firme, à la différence du capital humain générique ou spécifique à la tâche, est très difficile à évaluer par le biais du marché du travail.

Le deuxième facteur de dépréciation est l'insuffisance d'investissement en formation. En effet, si l'investissement en formation est insuffisant, le capital humain se dépréciera. À cet égard, l'évolution du comportement des entreprises, notamment les plus grandes d'entre elles, est assez inquiétante en ce qui concerne ce point. Ainsi, les grandes entreprises estiment que l'argent qui pourrait être investi dans la formation des moins qualifiés est mieux utilisé sous la forme de rémunérations plus élevées pour les salariés dotés d'un capital humain de haut niveau. Ce faisant, ces firmes contribuent de manière progressive à déprécier le stock de capital humain des collaborateurs les moins bien formés.

Le troisième facteur est l'inadéquation entre les qualifications et l'emploi occupé. On peut qualifier l'inadéquation entre les qualifications (diplôme, expérience, etc.) et l'emploi occupé de surqualification. C'est une source importante de dépréciation des compétences et du capital humain.

Enfin, la dépréciation du capital humain peut être due à des raisons biologiques. Il se peut qu'avec l'âge, la productivité baisse (la dépréciation du stock du capital humain due à l'oubli et à l'obsolescence des connaissances acquises dans le passé)[11].

4. L'inclusion sociale: beaucoup d'attentes

Les jeunes et les adultes sont de plus en plus conscients du fait que des compétences professionnelles sont de rigueur pour qui veut participer au monde du travail. Pour les gouvernements, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) publics sont essentiels au développement de la compétitivité économique et à la

[10] Cf. Hollenbeck (1990), Nauze-Fichet et Tomanisini (2002) et Chassard et Passet (2005).
[11] Cet effet est clairement amplifié depuis les années 1990 par la révolution numérique.

promotion de l'inclusion sociale, à la lutte contre la pauvreté et au développement durable. L'EFTP public doit suivre les tendances du marché, fournir aux apprenants les compétences de base et aussi une assistance en matière de développement personnel et social.

Les employeurs mettent de plus en plus l'accent sur les besoins en compétences "soft skills", telles que la communication, la négociation et l'esprit d'équipe, en plus des connaissances et aptitudes techniques. En effet, le changement de technologies et de l'organisation du travail exige la présence de travailleurs possédant des compétences multiples et une capacité d'adaptation rapide par l'apprentissage continu, ce qui a conduit au besoin de formes plus larges de formation professionnelle initiale qui jettent les bases d'un apprentissage plus avancé.

II. L'accès à l'éducation et inclusion sociale

1. Les efforts de la Tunisie en matière d'éducation

La Tunisie ne cesse de consacrer depuis son indépendance une part considérable de son budget au secteur de l'éducation. Le pays a fait le pari d'édifier une économie reposant sur la promotion de l'homme et le progrès social. En effet, l'éducation a toujours été une priorité absolue.

Graphique 23: Evolution du budget de l'éducation (en MDT et en % du budget de l'Etat)

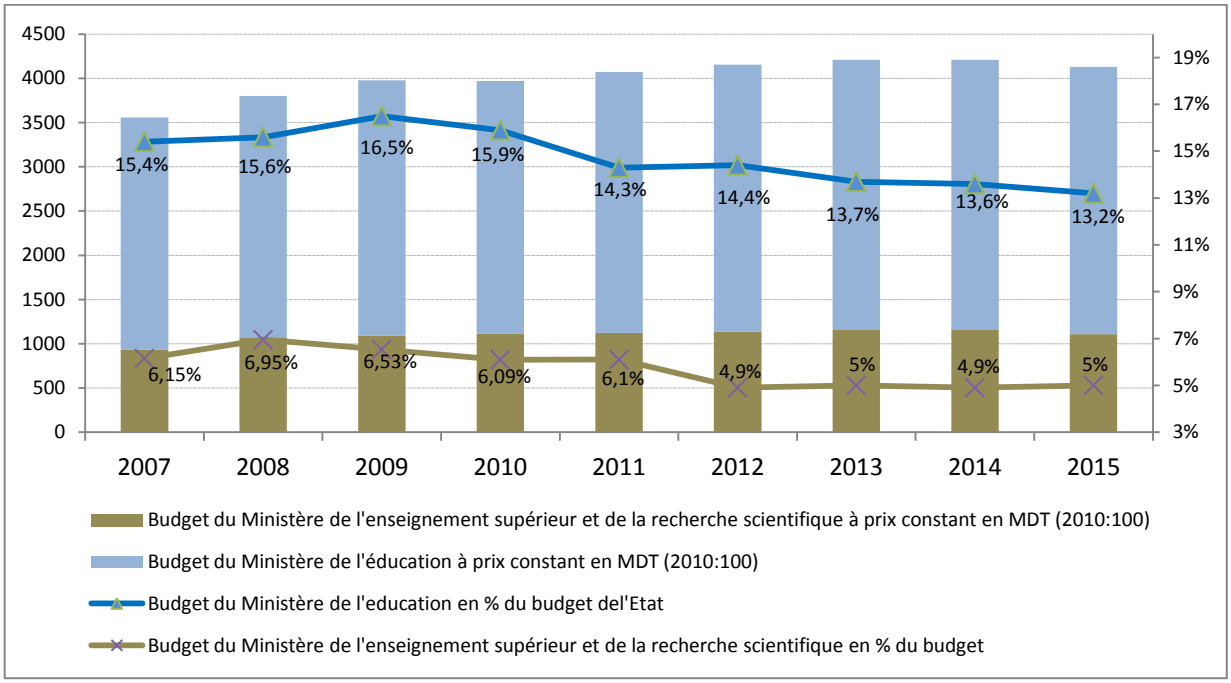

Source : Ministère de l'éducation, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, INS, et calculs de l'auteur.

En 2015, le pays a consacré 3022.3 MDT à prix constant de son budget à la formation des élèves (soit 13.21%) et 1108.62 MDT à la formation des étudiants (soit 5%). La Tunisie se situe parmi les pays qui accordent la part la plus importante de leurs ressources budgétaire au secteur de l'éducation.

2. L'enseignement pré-primaire

2.1. Le Développement de l'éducation pré-primaire en Tunisie

En 2000/2001, le Ministère de l'éducation a lancé des classes préparatoires accueillant les enfants de 5 ans. Les investissements destinés ont fait augmenter le nombre des écoles qui enseignent l'année préparatoire pour atteindre 2082 écoles en 2014/2015 contre seulement 362 écoles en 2000/2001. Durant l'année 2014/2015, on a enregistré 6 nouvelles écoles incluant des classes préparatoires et une augmentation du nombre des enfants inscrits de 601.

Tableau 3: Evolution du nombre d'école et des enfants pour l'année préparatoire

	Ecoles	% des écoles n.c*	Enfants inscrits	% des filles
2010/2011	2097	59.3	42060	48.3
2011/2012	2116	59.1	42934	48.1
2012/2013	2055	58.7	45351	48.8
2013/2014	2076	59.2	46551	48.7
2014/2015	2082	59.9	47152	49.1

*% des écoles situées dans des zones non communales.
Source : Ministère de l'éducation, Statistiques scolaires.

On remarque que près de 60% des écoles qui ont des classes préparatoires sont situées dans des zones rurales. En effet, le Ministère de l'éducation a concentré ses efforts dans les zones où il est difficile pour le secteur privé et les associations d'intervenir. La généralisation progressive de l'année préparatoire a pris son chemin selon une stratégie basé sur le partenariat entre le secteur public, le secteur privé et le tissu associatif. En 2014/2015, seules 2082 écoles assurent une année préparatoire parmi les 4565 écoles, soit un taux de couverture en classe préparatoire de 45.6%. Ainsi, il reste beaucoup à faire pour accroître le nombre des bénéficiaires des structures préscolaires. Les réalisations demeurent restreintes comparées aux effectifs d'enfants de 5 ans.

2.2. Les avantages de se concentrer sur l'apprentissage à un âge précoce

La participation à un enseignement pré-primaire de qualité a des bénéfices durables du point de vue des résultats obtenus et de la socialisation pendant la scolarité et la carrière des individus, parce qu'elle facilite l'apprentissage ultérieur.

La participation de tous les enfants à un enseignement pré-primaire de qualité permet des bénéficies durables à deux niveaux. Premièrement, les résultats d'apprentissage obtenus par ces enfants s'améliorent. Deuxièmement, la socialisation des enfants pendant tout le continuum d'apprentissage (primaire, secondaire, supérieur et éducation des adultes) et aussi pendant la carrière professionnelle des personnes s'amplifie. En effet, l'acquisition de bases solides dès l'âge précoce a des impacts positifs sur l'apprentissage ultérieur dans la mesure où ce dernier devient plus efficace avec une plus grande probabilité de se perpétuer tout au long de la vie.

Aussi, une éducation de qualité à ce niveau permet de réduire le risque d'abandon scolaire, augmente l'équité de la scolarité et allège voir supprime la charge supportée par la société au niveau des dépenses dans les systèmes sociaux (programmes destinées à diminuer le chômage et améliorer le bien-être), les systèmes de la santé (les charges des politiques destinées à la prévention, hygiène, maladies et guérison), et même judicaires (dépenses liées au recours aux tribunaux).

De même, ce type d'éducation renforce la formation des enfants tout au long de la vie, facilite leur intégration sociale, leur développement personnel et leur employabilité à l'âge adulte en développant une main d'œuvre capable de contribuer aux mutations technologiques et de s'y adapter. Finalement, des structures d'éducation et d'accueil de qualité aident l'entourage familial des enfants à mener une vie active, comme par exemple, la participation à des mesures connexes d'amélioration de l'emploi et à des formations professionnelles, à des activités parentales, et la pratique de loisirs, etc. D'où l'importance des programmes d'intervention précoce qui permettent aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain.[12]

[12] L'expérience de quelques pays européen et des Etats-Unis en ce qui concerne l'enseignement pré-primaire à révélé que les programmes d'intervention peuvent avoir beaucoup de bénéfices socio-économique, qui subsistent à l'âge adulte. Ces bénéfices sont plus produits chez les enfants issus d'un milieu socio-économique défavorisé et ils concernent l'amélioration des résultats de scolarisation, la diminution des taux de redoublement, l'augmentation des taux d'emploi et des revenus, la prévention de la violence et de la criminalité, le renforcement des relations familiales, etc.

Graphique 24: Les bénéfices des programmes d'intervention dans l'enseignement pré-primaire

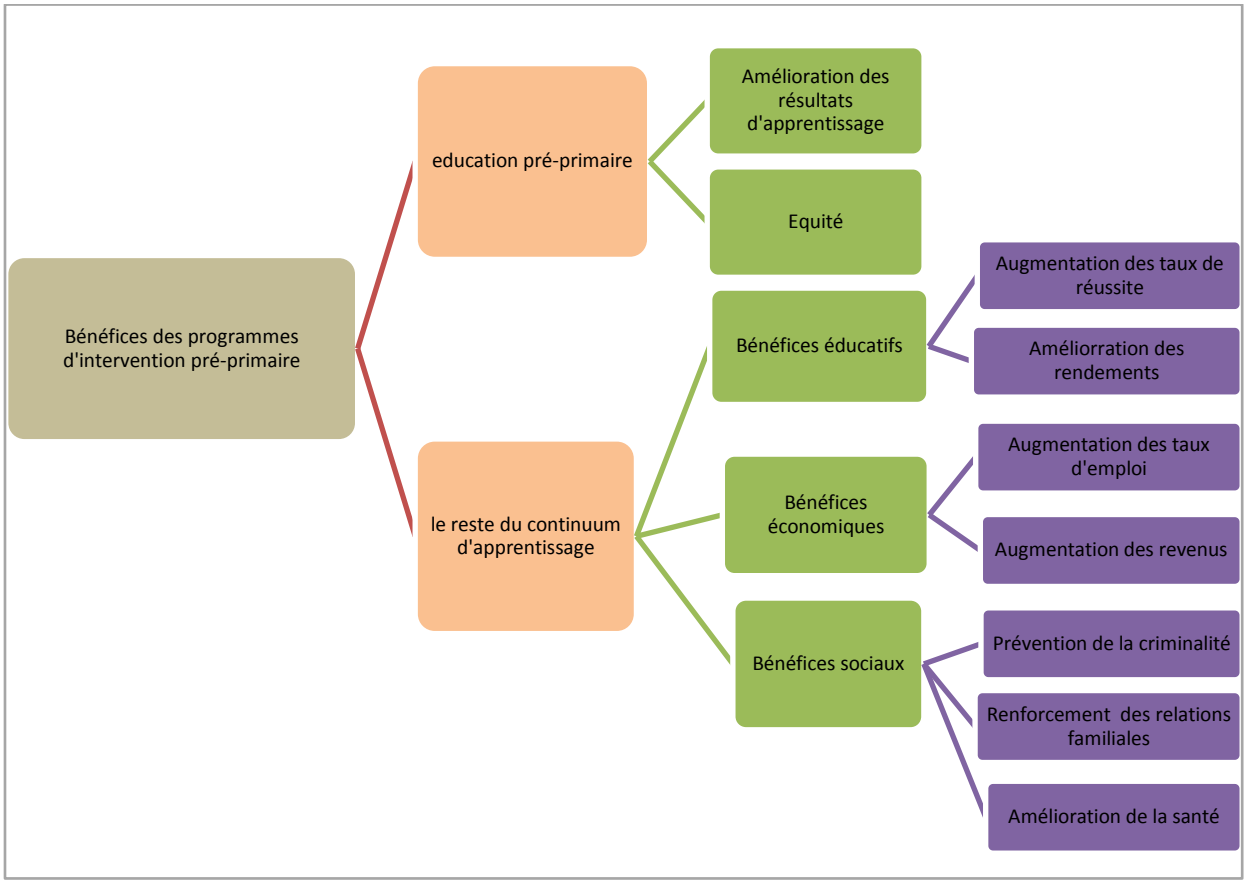

Source : Elaboration de l'auteur.

2.3. Comment augmenter les taux d'accès des enfants à l'éducation pré-primaire?

L'apprentissage précoce a des bénéfices non seulement au niveau de la scolarisation ; mais aussi il facilite l'intégration ultérieure. Ainsi, les programmes pédagogiques ne doivent pas se limiter à l'apprentissage cognitif. Ils doivent englober une série de mesures destinées à doter les enfants des bases nécessaires pour bien se préparer au monde de demain, à l'instar de la persévérance, de la motivation et de la capacité d'interaction avec les autres. Ces prédispositions sont essentielles pour un apprentissage futur de qualité, pour une bonne intégration sociale, et aussi pour briser le cycle de la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre.

Par ailleurs, il faut considérer l'éducation et l'accueil de la petite enfance comme un moyen non négligeable de lutte contre le décrochage scolaire. La pauvreté et le milieu familial difficile sont parmi les facteurs les plus déterminants de l'échec scolaire. En effet, on constate de nettes divergences dans le développement de facultés cognitives et sociales des petits enfants selon qu'ils sont issus d'un milieu socio-économique défavorisé ou aisé. Ainsi, des services d'éducation et d'accueil de qualité peuvent corriger cet écart. Faute de

telles mesures, l'écart en matière de développement social et d'aptitudes en calcul, en lecture et en écriture, tend à se creuser davantage.

Pour que les bénéfices des programmes d'intervention pré-primaire au niveau du reste du continuum d'apprentissage soient consolidés, ces programmes doivent être accompagnés et suivis par d'autres interventions à l'instar des aides destinées à améliorer l'apprentissage des langues et à l'adaptation sociale. Si ce type d'interventions n'a pas lieu, des situations indésirables peuvent neutraliser les effets bénéfiques.

Par ailleurs, si l'investissement destiné à l'apprentissage précoce n'a pas lieu, ou s'il est inadéquat, le décideur serait obligé d'adopter des mesures correctives plus coûteuses à des phases ultérieures de la vie des individus. Cette situation provoque des dépenses moins efficaces et plus importante, comme par exemple, les dépenses liées à la criminalité, à la consommation de drogue, à la santé, au chômage et autre politiques sociales.

Graphique 25: Les coûts à endurer en cas d'absence et aux mauvaises interventions destinées l'apprentissage pré-primaire

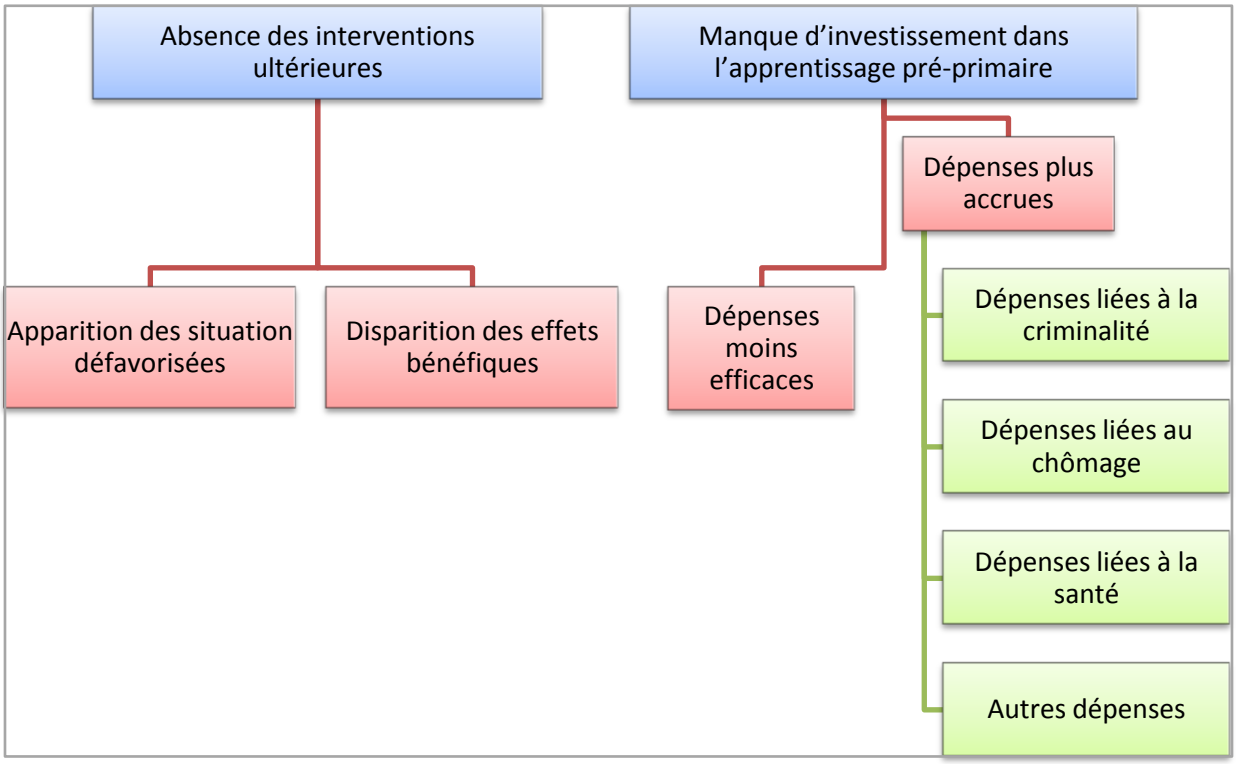

Source : Elaboration de l'auteur.

3. L'enseignement de base et l'enseignement secondaire

La Tunisie fait beaucoup d'efforts en vue de développer les infrastructures éducatives dans les deux cycles de l'enseignement (enseignement de base et enseignement secondaire). Cette option stratégique a permis d'étendre la carte scolaire à toutes les

régions du pays sans exception et d'implanter les écoles dans les villes, les villages et les coins les plus reculés des campagnes. Le but étant d'augmenter les taux d'accès aux différents cycles d'enseignement.

3.1. Le développement de l'infrastructure éducative

Tableau 4: Evolution du nombre des établissements et des élèves pour le cycle primaire, préparatoire et secondaire

	Cycle primaire			Cycle préparatoire et secondaires		
	Ecoles	Elèves	% filles	Collèges et lycées	Elèves	% filles
2010/2011	4518	1003017	48.1	1366	936398	53.7
2011/2012	4523	1014836	48.1	1377	922458	53.6
2012/2013	4523	1029559	48.1	1386	908600	53.9
2013/2014	4544	1049177	48.2	1392	887445	54.0
2014/2015	4565	1066493	48.2	1403	876711	54.0

Source : Ministère de l'éducation, Statistiques scolaires.

Au niveau du cycle primaire, le nombre des écoles a connu une augmentation au cours de l'année 2014/2015 atteignant 4565 contre 4518 au cours de l'année 2010/2011. Le nombre d'élèves est passé de 1049177 à 1066493 entre 2013/2014 et 2014/2015, soit une augmentation de 17316 élèves. Cette croissance s'explique essentiellement par deux facteurs : la hausse des nouveaux inscrits en première année et l'impact du nouveau système d'évaluation, qui a engendré une augmentation des taux de redoublement. Au niveau du cycle préparatoire et secondaire, le Ministère de l'éducation a augmenté la capacité d'accueil des établissements d'éducation grâce aux activités de création et d'extension des collèges et lycées. Le nombre total d'élèves a atteint 87671 répartis entre 460592 au cycle préparatoire et 416119 à l'enseignement secondaire. En 2014/2015, le nombre d'élèves au cycle préparatoire a augmenté de 2052 par rapport à 2013/2015 ; alors que pour l'enseignement secondaire, le nombre des élèves a baissé de 12786.

3.2. Evolution des taux net de scolarisation

Le taux net de scolarisation demeure l'un des principaux indicateurs de l'évolution des systèmes scolaires et de la réalisation de l' "Éducation pour tous" (EPT) dans les pays en voie de développement.

Tableau 5: Evolution du taux net de scolarisation pour les différentes tranches d'âge (%)

		2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
6 ans	Garçons	99.3	99.4	99.4	99.5	99.5
	Filles	99.3	99.4	99.4	99.5	99.5
	Total	99.3	99.4	99.4	99.5	99.5
6-11 ans	Garçons	98.0	98.8	98.9	99.0	98.9
	Filles	98.6	99.1	99.2	99.1	99.1
	Total	98.3	99.0	99.0	99.0	99.0
6-16 ans	Garçons	91.7	92.3	92.2	92.4	93.0
	Filles	93.7	94.5	94.3	94.6	95.6
	Total	92.6	93.4	93.2	93.5	94.2
12-18 ans	Garçons	75.4	77.0	75.8	76.3	76.5
	Filles	82.3	85.4	84.5	85.2	85.7
	Total	78.8	81.1	80.1	80.6	81.0

Source : Ministère de l'éducation, Statistiques scolaires.

L'enseignement primaire représente la première et principale composante du socle du système éducatif tunisien constitué par l'enseignement de base obligatoire.

En matière d'accès à l'éducation primaire, la Tunisie a réalisé des progrès remarquables. En effet, le taux net de scolarisation des élèves âgés de 6 ans a connu une augmentation progressive pour atteindre respectivement 99.5% au cours de l'année 2014/2015 avec une parité égale entre les filles et les garçons. Le taux net de scolarisation de la tranche d'âge 6-11 ans, est passé de 87,4 % en 1990 à 98.3% en 2010/2011 et à 99 % pour l'année scolaire 2014/2015, ne laissant, à cette date, qu'environ 10664 enfants en dehors de l'école, sur un total de 1 040 000 enfants scolarisables, contre 17346 enfants non scolarisables sur un total de 1020363 enfants scolarisables en 2010/2011. Un effectif relativement important de ces enfants non scolarisables, en grande partie porteurs de handicaps, se trouve dans les centres spécialisés relevant notamment du Ministère des affaires sociales.[13]

Ce constat semble indiquer que le deuxième objectif du Millénaire pour le développement d'*«Assurer l'éducation primaire pour tous »*[14] est en passe d'être atteint. Cet objectif se

[13] En 2003-2004, le Ministère de l'Education a initié un "Programme national d'intégration des enfants handicapés". De l'instauration d'écoles spécialisées il s'est orienté depuis vers l'intégration des enfants handicapés dans les écoles ordinaires.

[14] Le deuxième OMD est : *« D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires »*.

rapporte à l'efficacité et à l'équité de l'éducation primaire. L'équité est démontrée à travers la juste distribution entre les groupes de population et les régions de ce service public. Cependant, des insuffisances et lacunes persistantes paraissent rendre l'atteinte de la cible en 2015 problématique.

Au niveau régional[15], les régions enregistrant des taux nets de scolarisation de la tranche d'âge 6-11 ans inférieurs à la moyenne nationale (98.3%) sont au nombre de 14 et se sont toujours les régions appartenant à la carte des régions prioritaires[16] sauf Sousse et Nabeul[17]. Le taux de scolarisation de la tranche d'âge 12-18 ans est de 78.8% au niveau national. Ce taux fait montrer des disparités très significatives entre les régions mais aussi entre les deux sexes. En effet, ce sont les mêmes régions qui enregistrent toujours les taux les plus faibles à savoir, Kairouan (66.5%), Kasserine (66.8%), Sidi Bouzid (70.6%), Mahdia (71.7%), Siliana (74.9%) et Jendouba (77.6%) en plus des deux régions de Sfax (78.3%) et de Nabeul (76.8%). De plus, l'écart entre les deux extrêmes dépasse les 20 points pour 3 régions: Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid.

Quant au taux d'achèvement de la scolarité primaire, la Tunisie a réalisé des progrès; mais également des lacunes sont encore observées. Pour examiner cette évolution, deux indicateurs complémentaires seront envisagés : l'achèvement de la 5ème année d'étude, et l'achèvement de la 6ème année, année finale de ce cycle d'enseignement.[18] Les taux d'achèvement du cycle primaire, d'environ 95 % pour la 5ème année et de 91,5 % pour la 6ème année en 2012, confirment cela. Les disparités régionales observées, notamment par les niveaux d'abandon scolaire, désignent les zones rurales comme principaux foyers de l'insuffisance des résultats constatés.

Egalement, on remarque une amélioration des taux net de scolarisation des tranches 6-16 ans et 12-18 ans. En effet, ces taux augmentent progressivement pour atteindre, successivement, 94.2% et 81.0% en 2014/2015 contre92.6% et 78.8% en 2010/2011. On note une différence de près 8 points en faveur des filles. Ceci démontre que les filles sont plus attachées à poursuivre leurs études tout au long du cursus scolaire. Toutefois, il convient de noter qu'avec un taux net de scolarisation de 94.2% de la tranche d'âge 6-16 ans, il paraît difficile d'appliquer les dispositions de l'article premier de la Loi d' Orientation

[15] Ces chiffres correspondent à l'année 2012/2013.

[16] Les zones d'éducation prioritaire est une innovation pédagogique adoptée par le Ministère de l'Education à partir de la rentrée 2000/2001. Elle consiste essentiellement à fournir aux zones ou régions retenues des ressources humaines et matérielles supplémentaires permettant une mise à niveau des établissements scolaires.

[17] Sousse et Nabeul sont connues par leurs attractivités économiques.

[18] Les tendances d'évolution entre les données de la Banque mondiale et celles du Ministère de l'éducation sont identiques. Mais, des écarts peuvent être observés entre les données de ces sources.

n°80 de l'année 2002 relative à l'éducation et l'enseignement scolaire qui stipule que l'enseignement est obligatoire pour la tranche d'âge 6-16 ans.[19]

Pour résorber ces lacunes, beaucoup de programmes ont été préparés (écoles à sections[20], écoles à priorité éducative[21]., etc.) avec affectation de ressources matérielles et humaines supplémentaires. Cependant, ces programmes ne paraissent pas atteindre totalement leurs objectifs. Les défis rencontrés consistent à généraliser l'accès et la finalisation du cycle primaire, combattre l'abandon scolaire, relever la qualité de la formation et des compétences acquises. De plus, il est nécessaire de respecter la loi, où l'enseignement de base est obligatoire et gratuit, ce qui inclut l'achèvement du collège et la lutte contre les discriminations sociales induites par les cours particuliers.

Donc, l'enjeu est plutôt social pour assurer à tous les enfants, sans aucune discrimination, les conditions d'achèvement du cycle de base et obtenir des taux d'accès et d'achèvement aussi satisfaisants au niveau du cycle secondaire.

Graphique 26: Structure de la population selon le niveau d'instruction (10 ans et plus) (en %)

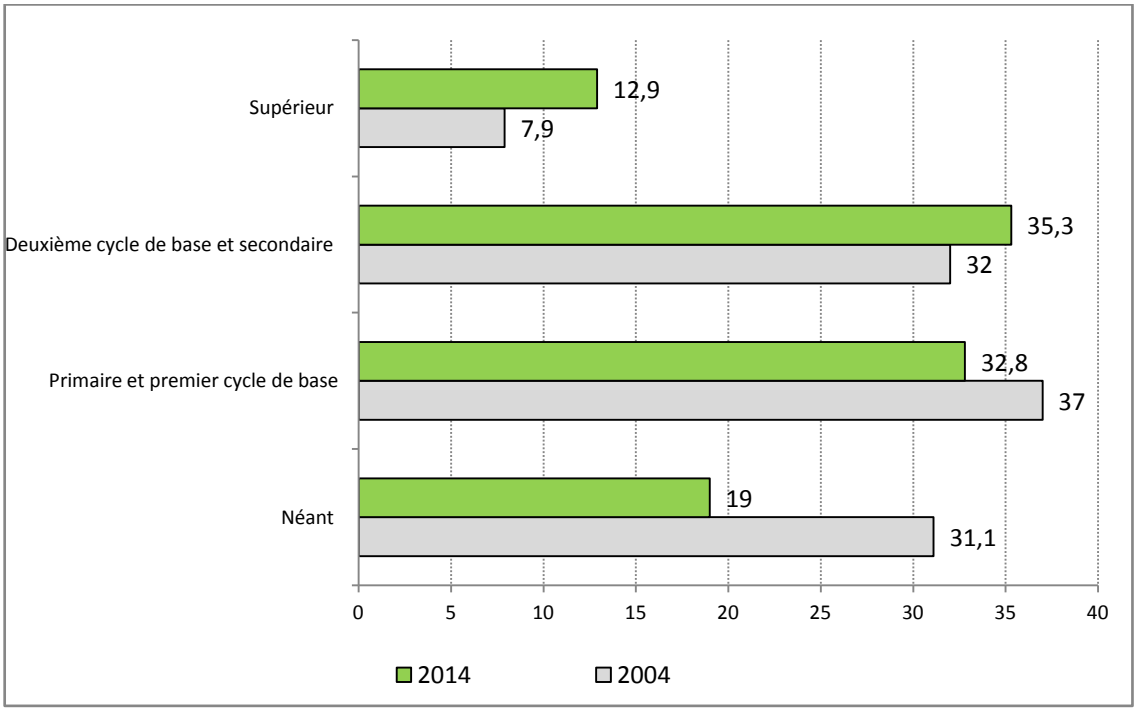

Source : Institut National de la Statistique-base de données (résultats de recensement 2014).

[19] Article premier stipule que *« L'éducation est une priorité nationale absolue et l'enseignement est obligatoire de six à seize ans. L'enseignement est un droit fondamental garanti à tous les Tunisiens sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la couleur ou la religion ; c'est aussi un devoir qu'assument conjointement les individus et la collectivité ».* Loi n°2008-9 du 11 février 2008, modifiant et complétant la loi d'orientation n°2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire.

[20] Ces écoles accueillent des enfants et des élèves se trouvant dans des zones rurales éloignés qui se caractérisent par une faible densité de population. En 2012/2013, on compte 647 écoles sur un total de 4523 écoles, soit 14.3%.

[21] Le programme des écoles à priorité éducative a été adopté par la Tunisie au début des années 2000 après avoir effectuer une étude en vue de classifier toutes les écoles primaires et tous les collèges selon les critères du taux et de flux relatifs aux résultats des établissements.

La part importante de la population âgée de 10 ans et plus et ayant un niveau d'éducation primaire est de 32.8% en 2014. En d'autres termes, en 2014 plus de la moitié des tunisiens n'ont pas dépassé la sixième année de l'école primaire. Cette défaillance de la politique de l'éducation est un handicap majeur pour l'inclusion sociale de ces individus puisque ce niveau d'enseignement, à titre d'exemple, ne permet pas l'acquisition des compétences nécessaires pour le marché d'emploi.

Cependant, lorsqu'on retient le taux net de scolarisation(ou encore le taux brut), ce taux n'est appréhendé qu'en termes de poids démographique. Donc cette mesure ne permet pas réellement de produire un indicateur "socialement différenciées", autres que selon le sexe et le milieu de résidence, qui rendent compte de certaines formes d'inégalités.[22] Aussi, ce taux ne prend en compte que les enfants scolarisés, ignorant ainsi ceux qui ne sont pas ou plus à l'école. De ce fait, il ne permet en aucune façon d'aborder la question de la demande sociale d'éducation.[23] Ainsi, ce taux conduit à négliger les facteurs socio-économiques de scolarisation et peut amener, pour cette raison, à mener des politiques défaillantes en matière d'offre incompatibles avec la réalité scolaire. En d'autres termes, une concentration sur l'offre scolaire uniquement pourrait être contre-productive.

Par ailleurs, d'autres indicateurs peuvent cerner la dynamique de la scolarisation, comme le *« profil de scolarisation qui combine des taux brut d'accès (ou d'admission) en première année du primaire et en dernière année du primaire (ou taux d'achèvement) ».*[24] Toutefois, ces mesures n'incluent pas la question de la "qualité de l'éducation". Ainsi, que signifie avoir achevé le primaire si les connaissances attendues ne sont pas réellement acquises.

4. L'enseignement des adultes

4.1. Evolution quantitative de l'analphabétisme en Tunisie

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat a révélé que le taux d'analphabétisme en Tunisie est passé de 23.3% en 2004 à 18.8% en 2014. En milieu non communal, ce taux est passé de 53.5% à 32.2% sur la même période. En milieu communal, ce taux est passé de 16.2% à12.5% dans la même période.

---

[22] Cf. Gérard E.et Pilon M., « Le niveau de scolarisation au primaire : entre mesures, usages et enjeux, Exemples tirés d'Afrique », Cahiers de recherches sur l'éducation et les avoirs-Hors-série n° 1 , 2005 : Pouvoirs et mesure en éducation.

23 *« Faute d'une définition reconnue, nous proposons de considérer la demande d'éducation comme le produit d'un ensemble de facteurs (scolaires, économiques, sociaux, démographiques, politiques, religieux, culturels), que les individus et les groupes prennent en compte, directement ou indirectement, consciemment ou non, dans leurs pratiques de scolarisation ; ces facteurs conditionnent ainsi la mise à l'école, l'itinéraire scolaire et la durée de la scolarité».* (Pilon et al., 2001 : 8)

[24] Cf. Mingat (A.), Rakotomalala (R.) & Tan (J.-P). 2001*, « Rapport d'État d'un Système Éducatif National (RESEN), guide méthodologique pour sa préparation »,* Washington, Banque Mondiale, Équipe DH-PPTE, Afrique.

En dépit des efforts de généralisation de l'accès à l'éducation et à l'alphabétisation de la population, la Tunisie comptait en 2014 environ 1718789 analphabètes, parmi lesquels 620249 sont âgés de moins de 50 ans. Avec une espérance de vie à la naissance supérieure à 75.68 ans, l'objectif d'éradiquer l'analphabétisme en Tunisie risque ainsi de ne pas être réalisé avant les 2040. Le graphique ci-dessous montre la répartition des analphabètes par sexe et par milieu en 2014 :

Graphique 27: Répartition des analphabètes par sexe et par milieu de résidence en 2014

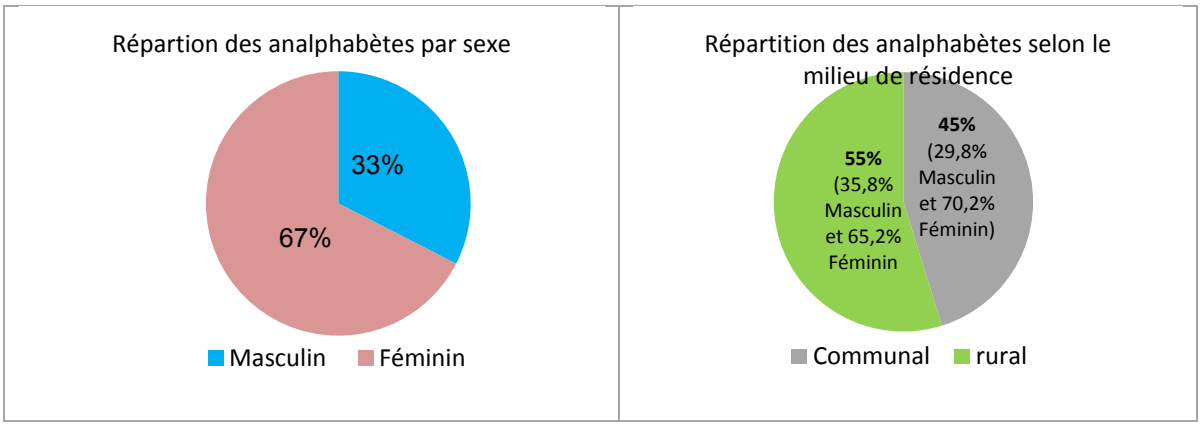

Source : Institut National de la Statistique-base de données (résultats de recensement 2014).

La répartition des analphabètes selon le sexe montre que les femmes sont plus touchées (67% contre 33% pour les hommes) tant dans le milieu rural (65.2%) que communal (70.2%). Dans l'ensemble, le milieu rural est plus touché par l'analphabétisme et compte 941826 analphabètes. Par ailleurs, des disparités régionales caractérisent la distribution du taux d'alphabétisme. En effet, ce taux varie, à titre d'exemple, entre 32.9% pour Kairouan, 32.1% Jendouba, 20.3% Bizerte, 10.1% Ben Arous, et 10.1% Tunis.[25]

Graphique 28: Répartition des enfants non scolarisés par régions en 2011

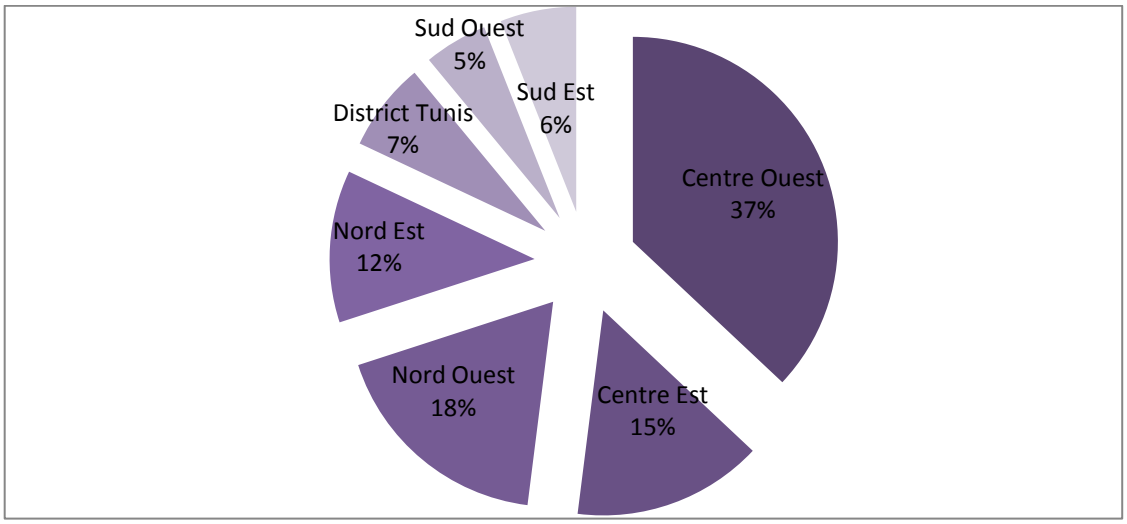

Source : Ministère de l'éducation.

[25] Chiffres de l'INS, *« Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 Principaux indicateurs »*, Avril 2015.

Les régions du Centre Ouest et du Nord Ouest ont les parts des enfants non scolarisés les plus élevés, qui sont successivement 37% et 18%. Généralement, les enfants non scolarisés et en âge de l'être habitent dans des zones rurales. Ils sont estimés en 2011 autour d'une vingtaine de milliers.

4.2. Les programmes de réduction de l'analphabétisme

En 2000, la Tunisie a lancé le Programme National d'Enseignement pour Adultes (PNEA) supervisé par le Ministère des affaires sociales et qui a été soutenu par diverses organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales. Ce programme vise la tranche d'âge 15-19 ans en priorité puis la tranche d'âge 30-49. Il est concentré dans les zones prioritaires.

En 2014, le nombre des analphabètes de la tranche d'âge 15-19 ans et 30-49 ans était, successivement, 21952 et 499013. Ainsi, ce programme n'est pas arrivé à éradiquer l'analphabétisme en Tunisie. Il faut donc engager des mesures pour élargir la population impliquée dans ce programme. De plus, il faut créer des programmes destinés aux personnes déjà alphabétisés, essentiellement ceux qui quittent prématurément l'école de base, centré sur l'appropriation de conduite d'auto formation afin de leur éviter la rechute dans l'analphabétisme. Pour encourager davantage ce type d'apprentissage, un enseignement par TV scolaire s'avère important pour toucher les personnes dispersées et celles qui ne peuvent se décharger.

L'accélération de la lutte contre l'analphabétisme permet d'atteindre les objectifs d'inclusion sociale. En effet, les personnes qui ont un minimum de connaissances éducatives de bases peuvent accéder plus facilement au marché du travail que les analphabètes. Aussi, ils peuvent profiter de ce que la société leur offre. Ne pas savoir lire est plus dramatique aujourd'hui que les décennies écoulées. L'analphabétisme est un facteur grave d'exclusion sociale.

5. L'enseignement technique

5.1. L'enseignement technique : maillon faible du système éducatif

Le Ministère de l'Education a pris beaucoup d'initiatives dans le but de renforcer l'enseignement technique à travers le développement des capacités et des qualifications des élèves concernés pour qu'ils puissent acquérir les compétences techniques nécessaires à la vie professionnelle. A ce propos, des écoles de qualification techniques

ont été créées depuis 1992. En 2000/2001, ces écoles ont été transformées en écoles de métiers puis en écoles préparatoires techniques à partir de 2007/2008.

Dans ces établissements, les élèves reçoivent une formation technique et pratique dont l'objectif principal est l'acquisition des qualifications dans l'un des domaines professionnels, à l'instar de l'industrie, bâtiment et services. Egalement, ces établissements offrent une formation en langues, sciences et études sociales.

Tableau 6: Evolution du nombre des établissements et élèves de l'enseignement technique

Année scolaire	Etablissements	Nombre des élèves	% des filles
2010/2011	88	16811	22.2
2011/2012	88	14829	20.5
2012/2013	88	12864	20.6
2013/2014	89	12446	20.0
2014/2015	87	12147	19.0

Source : Ministère de l'éducation, Statistiques scolaires.

Pendant les premières années du lancement de l'enseignement technique, l'effectif des élèves inscrits a connu un succès relatif. Cependant, entre les années 2010/2011 et 2014/2015, cet effectif a baissé de 4664 élèves. La cause essentielle de cette baisse est la non adoption des nouvelles réformes en vue de renforcer ce type d'enseignement. Le nombre d'élèves inscrits en deuxième cycle de l'enseignement de base technique ne représente que 3% des inscrits dans ce cycle

L'enseignement technique en Tunisie est décevant à plusieurs niveaux. La majorité des élèves optent pour cette alternative en désespoir de cause. En effet, l'acheminement vers l'enseignement technique est assimilé aux élèves en échec scolaire puisque les élèves orientés vers l'enseignement technique sont surtout les redoublants et les expulsés de la 7ème année et la 8ème année de l'enseignement de base général.

5.2. Comment améliorer le taux d'accès à l'enseignement techniques pour l'inclusion sociale des élèves

Dans de nombreux pays développés (Belgique, France, Allemagne, Finlande, etc.), l'enseignement technique est une partie intégrante de l'éducation et est considéré comme pilier de l'économie favorisant la compétitivité des entreprises. En Belgique, il y a deux types d'enseignement technique ; de transition et de qualification. Le premier est issu de l'enseignement général et vise à rendre des élèves performants pour les amener vers les études supérieures (les établissements universitaires, etc.) tandis que le second regroupe plusieurs branches portant les élèves soit vers un métier qualifié, soit vers les études

supérieures. Plusieurs options dépassent le niveau instauré par l'enseignement général (sciences appliquées, technicien chimiste, accueil tourisme, etc.). En France, l'enseignement technique s'effectue dans les lycées d'enseignement général et technologique. Il permet de préparer un baccalauréat technologique.

Pour dépasser les lacunes d'un enseignement technique décevant, pour éviter l'exclusion sociale des élèves et encore pour faire de ce type d'apprentissage un vecteur de développement économique, la Tunisie doit instaurer des réformes touchant ce système en profondeur. Les expériences des pays développés peuvent contribuer à dépasser les défaillances des politiques déjà mises en place et surtout pour augmenter les taux d'accès.

6. La formation professionnelle de base

6.1. Le développement de la formation professionnelle de base: états des lieux

La formation professionnelle est un processus d'apprentissage visant à doter l'individu des capacités et aptitudes nécessaire à l'exercice d'un métier ou une activité professionnelle. En Tunisie, la formation professionnelle de base prépare à l'intégration dans la vie active et d'accéder à une formation dans le cadre du système éducatif. Elle comprend quatre modes de formation : la formation dans les établissements de formation professionnelle, la formation par alternance, l'apprentissage professionnel et la formation à distance.

Tableau 7: Dispositifs public et privé de formation professionnelle en 2013

		Nombre de centre	Nombre de poste de formation	Capacité d'hébergement
Dispositif public	Agence tunisienne de la formation professionnelle	136 (131 fonctionnels)	44935	15691
	Agence de vulgarisation et de formation agricole	39 (30 fonctionnels)	2320	2320
	Ministère de la défense nationale	13	2500	328
	Office nationale du tourisme tunisien	8	2104	1487
	Total	196	51859	19826
Structures privés	Offrant au moins une formation homologuée	140	-	-
	N'offrant aucune formation homologuée	867	-	-
	Total	1007	-	-

Source : Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, « *La formation professionnelle en chiffres* », 2013.

Ces divers dispositifs permettent d'améliorer la participation à la formation professionnelle de base. Le tableau ci-après donne un aperçu sur la participation à cette formation en 2013 :

Tableau 8: La participation à la formation professionnelle en 2013

	Public	Privé	Total
Nouveaux inscrits en formation professionnelle initiale	52745	12679	95424
Effectifs en cours de formation professionnelle initiale	81253	17997	99250
Diplômés de la formation professionnelle initiale	27004	2747	29751

Source : Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, *« La formation professionnelle en chiffres »*, 2013.

En fin 2013, l'effectif en cours de formation professionnelle s'élève à 99250 dont 81253 sont inscrits dans le dispositif public, soit 82%. La majorité des inscrits dans le dispositif de formation public poursuit sa formation dans des centres qui relèvent de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle (95.8%). 58.5% des inscrits en formations dans le dispositif privé poursuivent une formation sanctionnée par un diplôme non homologué.

Par ailleurs, 29751 certificats et diplômes ont été délivrés en 2013 dont 27004 du secteur public, soit 90.76%. Le pourcentage des filles étant de 36%.

6.2. L'inclusion sociale via l'enseignement professionnelle de base

Les parcours de la formation professionnelle doivent être courts afin de cibler un grand nombre d'élèves. Aussi, les cycles courts permettent aux élèves intéressés d'améliorer leurs compétences et d'accéder ainsi facilement au marché du travail.

En ce qui concerne les groupes défavorisés (pauvres, handicapés, etc.), ils ont besoin de services offerts selon les besoins individuels. Ceci se réalise grâce à un renforcement de l'orientation et de conseil.

Par ailleurs, si on veut augmenter l'attractivité des systèmes professionnels, il est indispensable d'éliminer les impasses qu'ils comportent, de telles sortes que les intéressés puissent accéder à l'enseignement supérieur. Les autorités compétentes devraient mettre en place des filières souples et claires passant par l'enseignement professionnel et menant à un apprentissage ultérieur et à un emploi. Cette démarche

devrait permettre d'aboutir à un meilleur équilibre entre les besoins du marché du travail et le nombre de personnes diplômées de l'enseignement supérieur ou ceux qui possèdent des qualifications professionnelles.

7. La formation continue

7.1. La formation continue : état des lieux

La formation continue vise à consolider les connaissances générales et professionnelles pour les adapter à l'évolution des technologies et des professions. Elle vise aussi à faire acquérir de nouvelles compétences pour l'exercice d'une nouvelle activité et assurer la promotion professionnelle et sociale des agents.

En Tunisie, le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi assure la coordination entre les différents intervenants publics en ce qui concerne l'élaboration des programmes, l'organisation de la formation, planification et suivi, etc.

Graphique 29: Les effectifs inscrits pour la promotion professionnelle en 2013

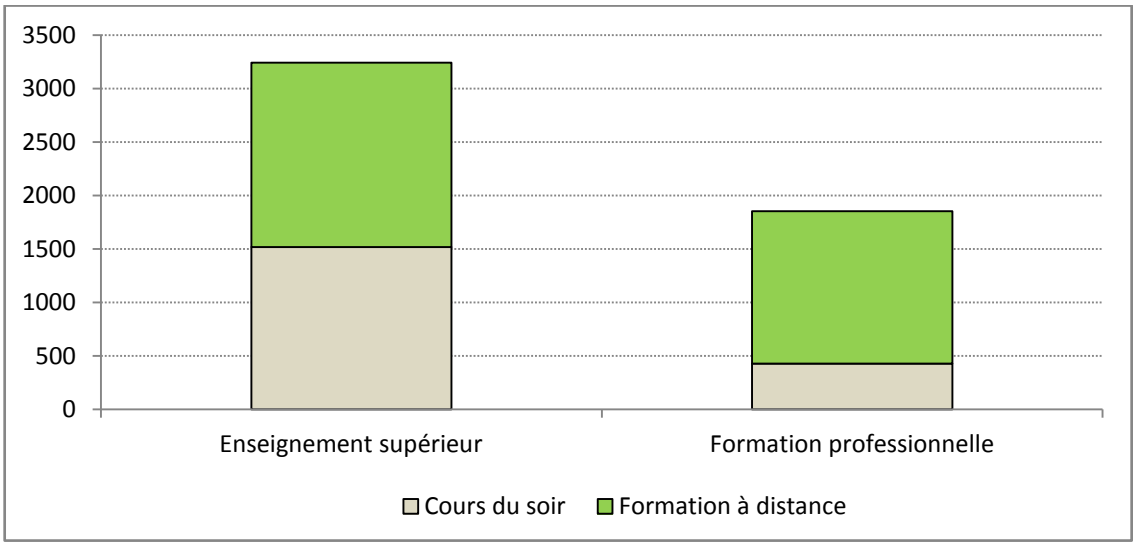

Source : CNDCPP.

La promotion professionnelle est l'une des principales activités du Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle (CNFCPP). Elle s'adresse à une large population de travailleurs (ayant des niveaux scolaires allant de la 3ème année secondaire jusqu'aux titulaires d'un Diplôme d'enseignement supérieur) désirant améliorer leurs qualifications et obtenir un diplôme reconnu.

Les cycles de formation continue sont assurés en deux modes : cours du soir et formation à distance, dans le cadre des conventions avec des établissements d'enseignement supérieur et des centres de formation professionnelle. Le dispositif de promotion

professionnelle est constitué de 6 instituts de promotion supérieur de travail (IPST)[26], ainsi qu'un dispositif de formation à distance appelé école ouverte des travailleurs[27].

Par ailleurs, un autre dispositif de formation professionnelle en Tunisie, les Droits de Tirage (DT), permet aux entreprises économiques privées de bénéficier d'un financement direct de la part de l'Etat au titre des activités de formation réalisées au profit de leurs employés en contre partie de leur contribution à la formation initiale.

Tableau 9: Les droits de tirage en 2013

	Demandes individuelles	Demandes collectives	Total
Entreprises (nombre)	400	2303	2703
Actions de formations (nombre)	3108	787	3895
Participations (nombre)	18545	8917	27462
Montants agrégés (DT)	3079869	3152551	6232421

Source : CNFCPP.

Aussi, un autre dispositif de formation continue destiné aux entreprises, l'avance sur la TFP (Crédit d'impôt) qui est un crédit fiscal dont le montant équivaut au maximum à 60% de la taxe due au titre de l'année précédente à l'année de réalisation des activités de formation, permet aux entreprises adhérentes à ce système de manière volontaire d'utiliser directement le montant de l'avance pour régler leurs dépenses en formation dans les centres agréés.

Tableau 10: Evolution des crédits d'impôts en 2013

Nombre d'entreprises adhérentes au crédit d'impôt	2205
Montant du crédit d'impôt (DT)	49197188
Participation à une formation continue (nombre)	105316

Source : CNFCPP.

En ce qui concerne le secteur agricole, la formation continue agricole, concerne essentiellement les agriculteurs et les fils d'agriculteurs, les promoteurs agricoles et les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Elle est réalisée à travers des sessions de formation modulaires de 340 heures en moyenne. Le demandeur de formation a le choix entre deux modes de formation : il s'inscrit soit pour suivre l'ensemble des modules d'un programme choisi ; soit pour suivre seulement quelques modules au choix d'un programme.

[26] Les 6 IPST sont : IPST Tunis, IPST Béja (actuellement cette zone est couverte par IPST Tunis, IPST Ben Arous, IPST Sousse, IPST Monastir, IPST Sfax, et IPST Gabès.
[27] Site web : www.eot.edunet.tn

Tableau 11: Formation continue agricole en 2013

Nombre des bénéficiaires	16335
Nombre de jours de formation	83852

Source : AVFA.

Enfin, les formations continues au sein des entreprises sont généralement destinées aux employés les plus qualifiés. Sur le plan des revenus, ceci est très bénéfique à l'intéressé et à l'entrepreneur. Les employés peu instruits ou dépourvus de compétences de base se trouvent ainsi exclus d'une telle formation qui leur permettrait plus d'intégration.

7.2. La formation continue comme vecteur d'inclusion sociale

La formation continue apporte beaucoup de bénéfices culturels et sociaux. En effet, elle génère un sentiment d'engagement social et peut faciliter l'intégration des adultes au cycle d'apprentissage. Pour augmenter les taux d'accès à la formation continue, il faut consolider et développer la dynamique de partenariat entre tous les intervenants dans le secteur. Aussi, il est essentiel de s'orienter vers la maîtrise de méthodes modernes de conception et de pilotage de projets innovants. De plus, il faut améliorer l'efficacité et l'efficience des divers dispositifs de formation continue à travers le renforcement du rendement pédagogique, le développement de la formation à distance et en réseau pour diminuer les coûts de formation, et le développement des contenus didactiques sur support multimédia et informatique. Le développement de l'apprentissage à vie est aussi crucial.

8. L'enseignement supérieur

8.1. L'évolution des taux brut de scolarisation au supérieur

Le taux brut de scolarisation (TBS) est un indicateur général du niveau de fréquentation de l'enseignement supérieur. Il constitue dans le même temps, une mesure indirecte du nombre de places disponibles dans les établissements scolaires, et de leur utilisation. Cet indicateur est révélateur car il utilise à la fois les flux d'inscription des élèves au numérateur et la tranche de la population concernée au dénominateur.

Graphique 30: Evolution des taux brut de scolarisation

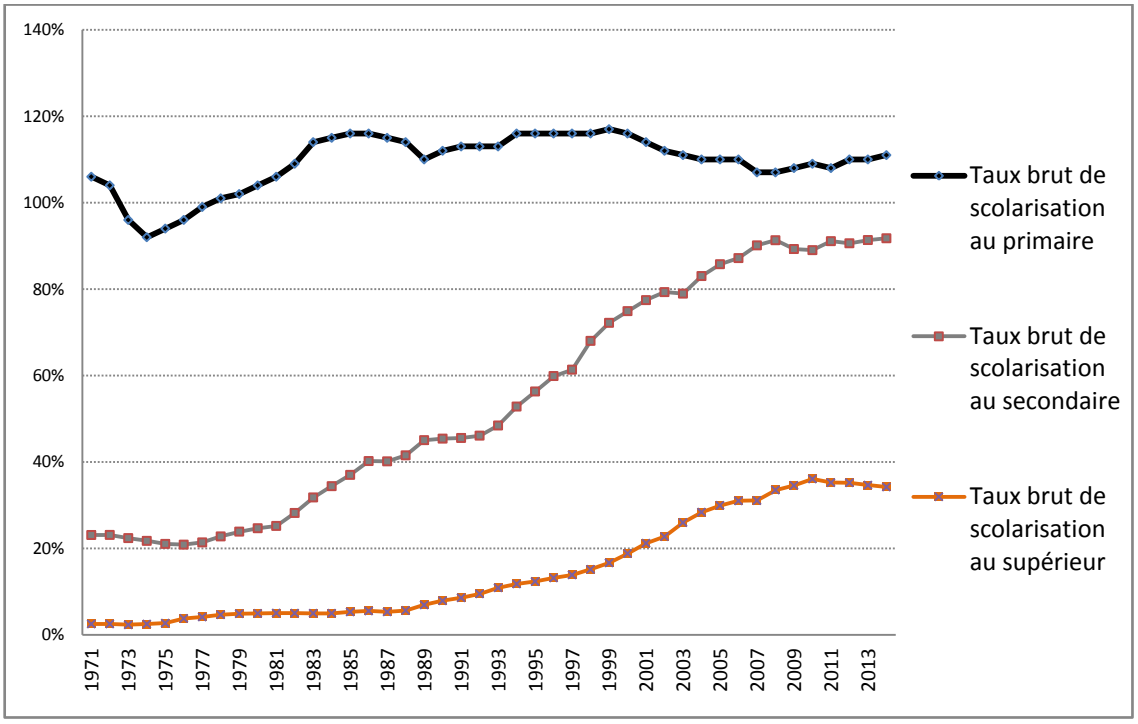

Source : Perspective monde-base de données (Tunisie).

L'enseignement supérieur a connu une forte progression puisque le taux brut de solarisation (TBS) est passé de 18.83% en 2000 à 35.2% en 2012, soit une augmentation de près 1.4 point par an sur cette période. Malgré cet accroissement, le TBS au niveau supérieur reste faible en comparaison avec les TBS primaire et secondaire. Dans ce qui suit, nous allons effectuer une comparaison régionale des taux brut de scolarisation au supérieur en 2012 :

Graphique 31: Comparaison internationale des taux brut de scolarisation au supérieur en 2012

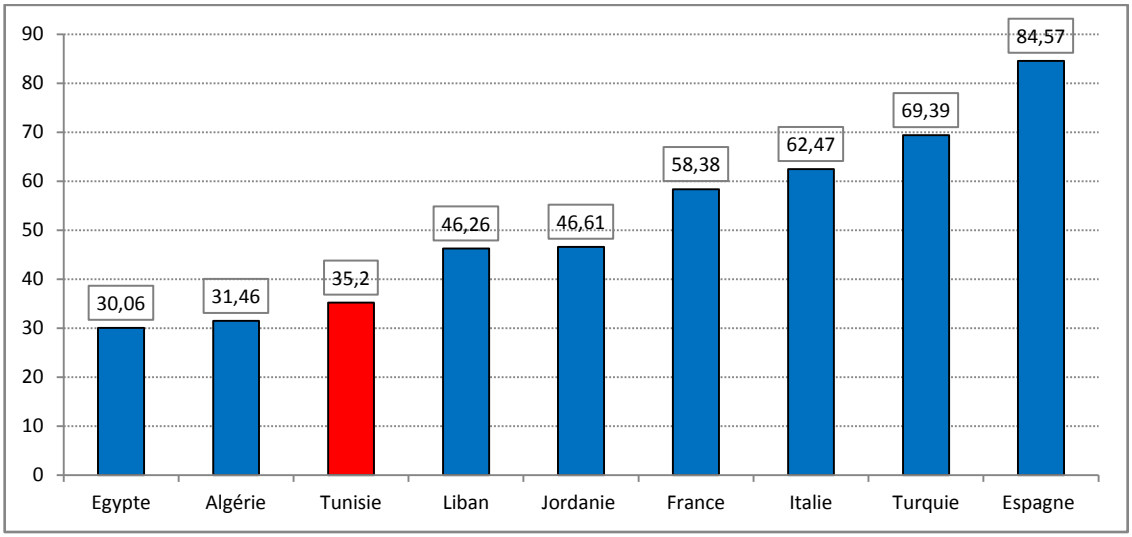

Source : Perspectives Monde-base de données.

Au niveau supérieur, les taux brut de solarisation sont, généralement, plus faibles que les taux brut de solarisation au niveau primaire et au niveau secondaire. Cependant, dans

beaucoup de pays, la scolarisation au niveau supérieur est en augmentation. La Tunisie, avec un taux net de solarisation de 35.2% se situe au-dessus de l'Egypte (30.06%) et de l'Algérie (31.46%); mais comparativement à la France (58.38%) et l'Espagne (84.57%) un retard est constaté. Plus d'efforts sont nécessaires dans ce domaine La Tunisie doit faire davantage d'efforts dans ce secteur. [suisse/Allemagne]

Le nombre de personnes qui en seraient capables mais ne fréquentant pas l'enseignement supérieur reste trop élevé. Les causes sont sociales, économiques et l'insuffisance des systèmes de soutien et d'orientation. Aussi, en raison de quelques formes d'exclusion sociale subies plus tôt dans le cycle secondaire, il est fréquent que les élèves issus de milieux défavorisés ou ceux qui présentent des besoins spécifiques (les handicapés par exemple) n'arrivent pas à posséder les qualifications nécessaires leur permettant un accès à l'enseignement supérieur. Même ceux qui y parviennent hésitent souvent à envisager d'aller à l'université.

8.2. Comment augmenter l'accès à l'enseignement supérieur ?

Toute forme d'exclusion sociale des étudiants présente un coût pour la collectivité. Ainsi, prendre des mesures nécessaires pour renforcer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur nous semble une priorité.

A cette fin, il faut prévoir d'autres mesures d'accompagnement non pécuniaires, à côté des programmes de bourses et prêts déjà existants. En effet, l'efficacité des structures globales des aides financières aux étudiants a une incidence positive sur l'inclusion sociale des groupes marginalisés dans l'enseignement supérieur. Ainsi, il est recommandé d'opter des mécanismes plus efficaces pour les aides financières pour améliorer l'accès et la participation aux établissements universitaires et le nombre de diplômés.

Aussi, il est recommandé de prévoir et adopter des mesures visant à améliorer l'efficacité et l'équité des systèmes d'enseignement. Pour cela, il faut agir pour changer les perceptions culturelles de l'enseignement supérieur.

Il serait utile que les élèves soient informés des possibilités et avantages offerts par l'enseignement supérieur, dans le cadre de visites scolaires en plus des visites d'entreprises, de programmes de parrainage et d'une orientation tout au long de la vie. Quant aux universités, elles devraient être encouragées à élaborer des politiques globales de sensibilisation des personnes marginalisées à l'accès à l'enseignement (qui pourrait comprendre la mise en place de programmes tremplins et de place réservées). A ce propos, il est important que les élèves soient informés des possibilités et avantages offerts

par l'enseignement supérieur. L'orientation sur le bon choix de filière doit être fait par des spécialistes qui sont bien avertis des changements de l'éducation, et ce dans le cadre de visites scolaires, de programmes de parrainage et d'une orientation tout au long de la vie.

Dans la même perspective et pour éviter l'exclusion sociale des élèves issus des régions de l'intérieur, il faut réviser la carte universitaire en repérant les disparités régionales et géographiques en termes d'accès à l'enseignement supérieur.

Pour augmenter l'employabilité des jeunes, les responsables doivent améliorer l'attractivité des cours et leur intérêt pour le marché du travail. Aussi, la formation doit être étroitement liée aux besoins en compétences des employeurs pour éviter toute forme d'inadéquation. Il est important d'adapter les filières d'enseignement au marché du travail en faisant participer les entreprises, aussi bien dans le cadre de partenariat, via la formation continue. Ce n'est qu'en répondant aux besoins de personnes exposées au risque d'exclusion sociale que l'on pourra atteindre les objectifs d'une inclusion socio-économique.

Dans l'ensemble, l'équité et l'excellence se complètent. Les systèmes d'éducation à tous les niveaux (pré-primaire, de base, secondaire, supérieur et éducation des adultes) doivent se baser sur des normes de qualité élevée pour tous en renforçant la redevabilité et la responsabilisation. Ces systèmes sont aussi appelés à adopter des approches personnalisées, où chaque individu trouve sa place, quelque soit sa situation socio-économique. Ils doivent encourager les interventions précoces qui ciblent en particulier les apprenants marginalisés et/ou présentant des besoins spécifiques. Cet ensemble de mesures présente un vecteur puissant pour favoriser la croissance économique et la compétitivité mais aussi pour réduire la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale. Aussi, une participation accrue, notamment des personnes possédant peu de qualifications, à l'enseignement et à la formation professionnelle continue est un élément crucial pour renforcer leur inclusion et permettra ainsi de réduire le chômage.

III. Qualité de l'éduction et inclusion sociale

1. L'importance d'une éducation de qualité pour tous

1.1. Quels liens entre qualité de l'éducation et inclusion sociale ?

Tous les pays cherchent une croissance durable basée sur la recherche et de l'innovation. Ceci dépend de plus en plus des capacités des pays à développer les compétences de l'ensemble des populations.

Ainsi, les objectifs sociaux et économiques sont interdépendants. Le renforcement des compétences contribue énormément à l'amélioration de la qualité des systèmes d'apprentissage. Par conséquent, l'employabilité augmente et la compétitivité de l'économie s'accroît. Ainsi, une éducation de qualité est considérée comme un vecteur de prospérité qui favorise l'épanouissement personnel et le développement professionnel. Aussi, la solidarité sociale et l'engagement citoyen se renforcent.

L'inclusion sociale se renforce par de meilleurs rapports entre individus et systèmes sociaux au moyen de l'éducation. Cette inclusion devrait offrir à chacun les mêmes potentialités et possibilités d'accéder à une éducation de qualité et un traitement équitable, notamment en adaptant l'offre aux besoins des personnes. Aussi, elle devrait offrir à chacun les mêmes possibilités de remporter les meilleurs résultats. L'objectif est ainsi de permettre à tous d'obtenir le plus grand nombre de compétences clés.

1.2. L'éducation tout au long de la vie

L'intégration de l'efficacité et de l'équité de façon prospective dans les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie est un vecteur d'inclusion sociale. Certes, les investissements dans l'éducation et la formation mettent du temps à porter leurs fruits. La planification visée des priorités en matière des dépenses éducatives doit donc se placer à long terme.

L'enseignement pré-primaire possède le taux de retour le plus élevé parmi toutes les formes d'apprentissage tout au long de la vie, surtout chez les enfants issus d'un milieu socio-économique défavorisé, et les résultats de cet investissement s'amplifient au fil du temps.

Le graphique suivant donne un éclairage sur ce point en dessinant les retours sur investissements, à différents niveaux d'apprentissage pour les enfants issus d'un milieu socio-économique défavorisé et d'un milieu socio-économique aisé.

Graphique 32: Retours sur investissement à différents niveaux d'apprentissage tout au long de la vie

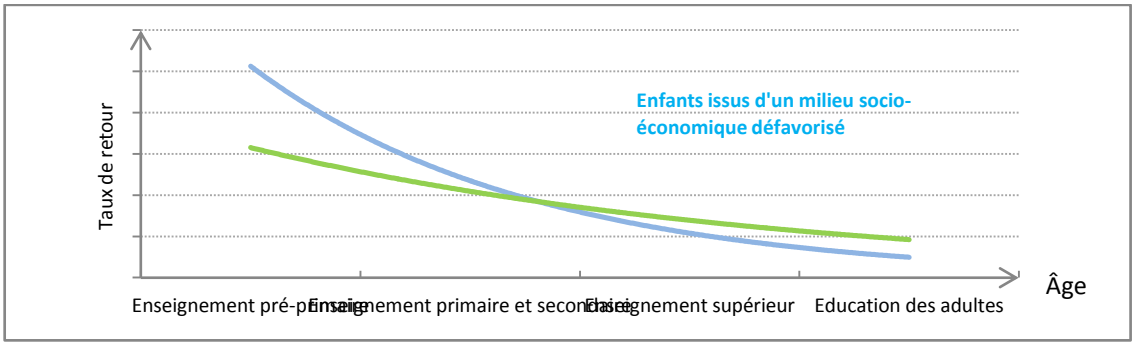

Source : Cunha et autres (2006), adaptation par l'EENEE.

Les personnes défavorisées qui ont besoin de compétences importantes sont nombreuses. Ainsi, la planification des investissements dans une perspective de long terme révèle la place privilégiée de la stratégie du pays en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie. Ceci résulte évidemment dans la promotion de l'équité entre les individus.

2. Qualité de l'éducation primaire et secondaire et inclusion sociale

2.1. Les indicateurs d'efficacité interne

Les performances d'un système éducatif ne se mesurent pas seulement au nombre d'enfants scolarisés et à la part du PIB ou du budget de l'Etat consacré au secteur de l'éducation. Ces performances sont mesurées ainsi par le rapport entre le nombre de ceux qui accèdent à l'école et le nombre de ceux qui en sortent avec succès.

Pour mesurer l'efficacité interne du système éducatif tunisien, trois indicateurs : le taux de promotion[28], le taux de redoublement[29], et le taux d'abandon[30] sont retenus.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur l'évolution de ces taux entre 2010 et 2015 par cycle d'enseignement :

Tableau 12: Evolution des indicateurs de rendement interne (%)

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Cycle primaire					
Taux de promotion	92.6	91.7	91.5	92.2	91.9
Taux de redoublement	6.1	7.3	7.5	6.7	7.1
Taux d'abandon	1.3	1.0	1.0	1.1	1.0
Cycle préparatoire					
Taux de promotion	75.8	73.4	72.1	72.9	72.9
Taux de redoublement	14.8	17.6	17.4	16.5	16.8
Taux d'abandon	9.4	9.0	10.4	10.5	10.4
Cycle secondaire					
Taux de promotion	73.0	74.4	71.3	71.1	72.0
Taux de redoublement	15.4	15.5	16.8	16.2	16.6
Taux d'abandon	11.6	10.1	11.9	12.7	11.4

Source : Ministère de l'éducation, Statistiques scolaires.

[28] Nombre de nouveaux élèves inscrits dans une année d'étude donnée exprimé en pourcentage de l'effectif de l'année d'études précédente pour l'année scolaire précédente.

[29] Nombre de redoublant dans une année d'étude donnée, exprimé en pourcentage de l'effectif de cette année d'étude pour l'année scolaire précédente.

[30] Pourcentage d'élèves qui abandonnent une année d'étude en cours d'année, c'est égal à 100% moins la somme des taux de promotion (dans l'année d'étude suivante) et de redoublement.

Au cours de l'année 2010/2011, le Ministère de l'éducation a adopté un nouveau système d'évaluation des acquis des élèves du cycle primaire au niveau de la première et la deuxième année, et graduellement jusqu'à la cinquième année en 2013/2014.[31] En ce qui concerne l'évolution des taux de promotion, il a enregistré une diminution au niveau du cycle primaire et une stabilité au niveau du cycle préparatoire pendant 2013/2014 contre une augmentation au niveau du cycle secondaire.

En ce qui concerne l'évolution des taux de redoublement, le cycle primaire a enregistré une augmentation (surtout au niveau de la première, troisième et cinquième année); alors qu'il a enregistré une légère augmentation au niveau du cycle préparatoire et au secondaire.

Réduire le redoublement permettrait de diminuer le financement d'une année supplémentaire de formation pour l'élève, mais aussi le coût pour la société de retarder d'au moins un an l'entrée de cet élève sur le marché du travail. Il n'est pas non plus envisageable de supprimer définitivement les redoublements. Mais, il est recommandé d'adopter des mesures pour que le redoublement constitue une solution, et non un problème. A cet égard, les enseignants ont besoin des instruments nécessaires pour déterminer, avec précision, les compétences non acquises des élèves, au cas par cas. Ainsi, il vaut mieux évaluer les compétences de ces derniers, et non leurs niveaux.

En ce qui concerne l'évolution des taux d'abandon, on a remarqué que les taux les plus élevés concernent la 6ème année primaire (2.5%), la 7ème année de l'enseignement de base (14.1%), la 1ère année de l'enseignement secondaire (13.9%) et la 4ème année de l'enseignement secondaire (18.4%). Ces années correspondent à la transition d'un cycle à l'autre.

Les élèves qui sont davantage touchés par le phénomène de décrochage sont de deux groupes. Le premier groupe englobe les enfants des milieux défavorisés sur le plan socio-économique. Le deuxième groupe englobe les élèves ayant des besoins spécifiques en matière d'éducation (les handicapés, etc.).

La politique de réduction des taux d'abandon scolaire a comme objectif principal l'obtention d'une croissance économique intelligente et inclusive. Premièrement, la réduction des taux de décrochage scolaire permet d'améliorer les niveaux d'éducation et

[31] Ce nouveau système d'évaluation est basé essentiellement sur la promotion d'une année à l'autre par le mérite selon la moyenne annuelle (au minimum 10/20). Les élèves sont évalués aussi –en allouant une partie de la note octroyée- dans d'autres matières qui n'ont pas avant été l'objet d'évaluation (calculs mental, chants, dictée). Au niveau de la première, troisième et cinquième année de base, les taux de promotion étaient, successivement, 97.3%, 96.2% et 95.1% en 2009/2010 puis 93.9%, 91.1% et 90.6% en 2013/2014.

de formation et permet par conséquent de répondre à l'objectif d'une croissance basé sur l'économie de la connaissance, qualifié désormais de croissance intelligente. Deuxièmement, le fait d'estomper voir diminuer ces taux permet de réduire les risques de chômage, de pauvreté et d'exclusion sociale et ainsi de répondre à l'objectif d'une croissance inclusive.

L'éducation et la formation des adultes sont basées essentiellement sur les compétences de base et l'apprentissage des langues. Elles offrent une seconde chance aux adultes qui n'ont pas de qualifications nécessaires leur permettant une inclusion sociale. Il est ainsi recommandé de renforcer les dispositifs déjà existants pour cibler le plus grand nombre possible d'adultes afin d'éradiquer leur exclusion sociale.

Aussi, en ce qui concerne l'abandon scolaire précoce, une meilleure connaissance des situations personnelles et socio-économiques ou des difficultés d'apprentissage des élèves concernés aidera à prendre les mesures nécessaires appropriées à chaque situation. Il faut avoir une prise de conscience des problèmes qui sont à l'origine de l'abandon scolaire; mais aussi qui peuvent en être la conséquence. Ainsi, il est recommandé de lutter contre le décrochage scolaire et le considérer comme une priorité éducative nationale. A ce propos, l'élaboration d'un plan de lutte contre le décrochage est cruciale. Il est recommandé de créer une nouvelle structure dans chaque établissement d'enseignement chargée d'aider les jeunes décrocheurs : Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) comme en France. Aussi, il faut que tous les acteurs (école, parents, associations, etc.) soient mobilisés contre le décrochage. Finalement, il est primordial de créer une nouvelle chance pour se qualifier. Ceci se fait à travers la multiplication des filières de l'enseignement professionnel et sa valorisation et la création des structures d'accueil nécessaires pour éviter que les décrocheurs ne se volatilisent dans la nature.

2.2. Le positionnement de la Tunisie dans les classements internationaux sur la qualité de l'éducation

L'amélioration de la qualité de l'éducation sous tous ses aspects permet de garantir son excellence de façon à obtenir des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul, et la résolution des problèmes. Dans le monde entier, les leaders du milieu de l'éducation et des chefs d'entreprises demandent de plus en plus aux systèmes d'éducation de préparer les élèves à acquérir les compétences du 21ème siècle.

Graphique 33: Les 10 compétences-clés du monde de demain

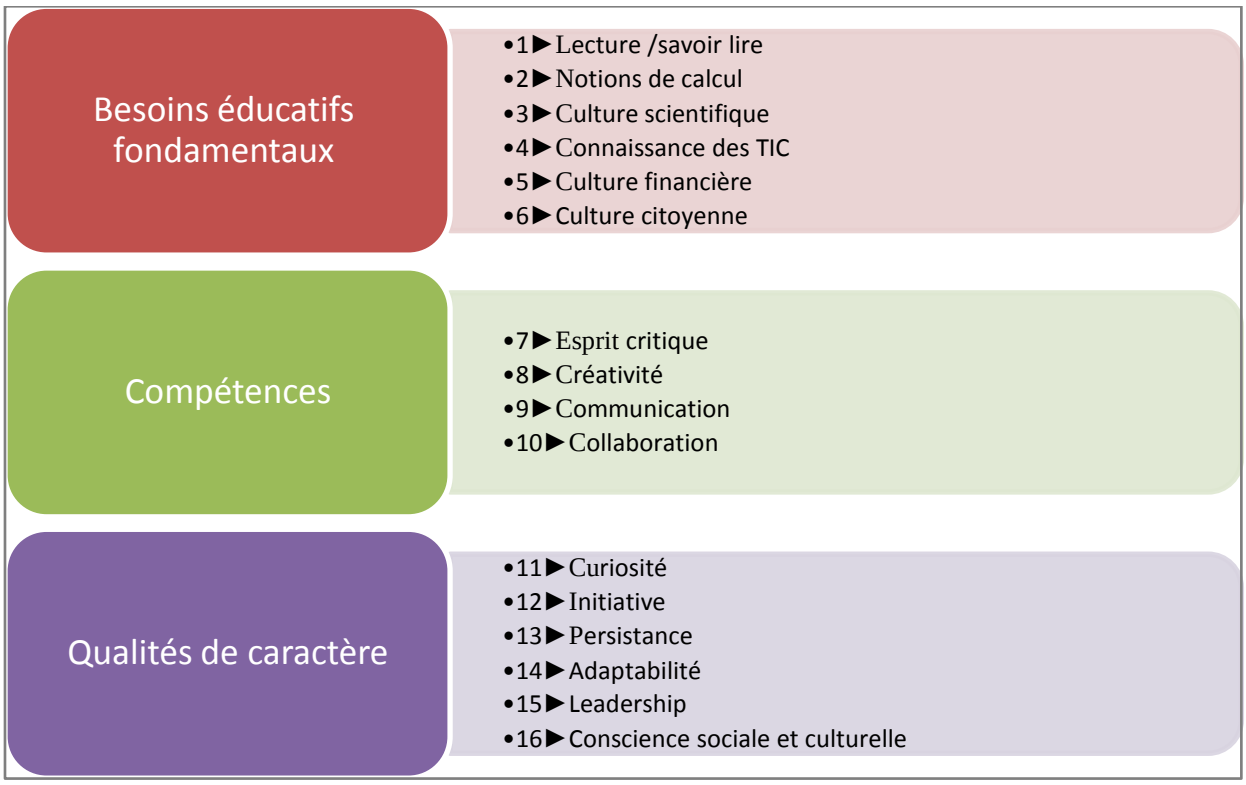

Source: World Economic Forum, *«New vision for education: Fostering social and emotional learning through technology»*, 2016, p3.

Doter les jeunes des compétences dont ils ont besoin afin d'exploiter tout leur potentiel est crucial pour générer la croissance économique et ainsi prendre part à une économie mondiale de plus en plus interconnectée.

Dans ce contexte, les évaluations internationales constituent des indicateurs précis sur les performances des élèves, permettant ainsi de se comparer aux meilleures pratiques intermédiaires, c'est donc un outil efficace que les décideurs peuvent adopter pour affiner leurs réformes de politiques en matière de l'éducation. Depuis 1999, la Tunisie participe à quelques évaluations internationales.

2.2.1. Le classement PISA

Le *Program for International Student Assessment* : PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) est un ensemble d'études menées par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) au moyen des tests communs à l'échelon international. Les épreuves PISA comportent des questions à choix multiples ainsi que des items qui demandent aux élèves de formuler leurs propres réponses.

L'objectif est d'évaluer le rendement des jeunes en fin d'obligation scolaire (quinze ans) en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en culture scientifique. L'enquête PISA va au-delà de fournir des indicateurs de base qui dressent le profil des connaissances et

compétences des élèves. Elle fournit aussi des indicateurs montrant en quoi les compétences des élèves sont en rapport avec d'importantes variables démographiques, sociales, et économiques : elle permet d'évaluer les mesures dans lesquelles les jeunes sont prêts à relever les défis de l'avenir, voir s'ils sont capables d'analyser, de raisonner et de communiquer leurs idées de manière efficace. Aussi, elle permet d'examiner la capacité de ces jeunes à apprendre tout au long de la vie. De même, elle étudie l'hétérogénéité des établissements scolaires en termes d'efficacité.

Tableau 13: Evolution des résultats des élèves tunisiens selon les évaluations PISA

	PISA2006			PISA2009			PISA2012			PISA 2016		
	Score moyen OCDE	Score Tunisie	Classement Tunisie	Score moyen OCDE	Score Tunisie	Classement Tunisie	Score moyen OCDE	Score Tunisie	Classement Tunisie	Score moyen OCDE	Score Tunisie	Classement Tunisie
Culture mathématique	498	359	39/40	496	371	60/65	494	388	59/65	490	367	67/70
Lecture	492	375	40/40	493	401	56/65	496	404	56/65	493	361	65/70
Culture scientifique	500	386	37/40	501	401	55/65	501	398	61/65	493	386	65/70

Source: Enquêtes PISA 2003, 2006, 2009 et 2012.

Les résultats réalisés par la Tunisie sont extrêmement modestes. Pour l'évaluation 2016, la Tunisie est classée 67ème sur 70 pays avec 367 point en matière de culture mathématique. En ce qui concerne la lecture, les élèves tunisiens ont obtenu une moyenne de 361 points, se classant à la 65ème place. La moyenne des pays de l'OCDE étant 493 points. Pour la culture scientifique, la Tunisie récolte un score de 386 points loin de la moyenne de l'OCDE (493 points). Ces résultats décevants montrent que la performance de nos élèves est encore très éloignée des moyennes des pays avancés comme la Corée, la Finlande ou Hong Kong. Ils sont même largement dépassés par les élèves des pays de la rive Nord de la Méditerranée.

Ces dysfonctionnements persistants ont pour cause essentiellement la place réduite des applications et de l'expérimentation. Aussi, le système éducatif tunisien souffre d'une absence d'intégration intra et interdisciplinaire causé par la multiplicité des disciplines. De même, les élèves tunisiens ont des moyens d'expression modestes en langues étrangères, tant à l'oral, qu'à l'écrit. La scolarisation est marquée aussi par une absence de la fonction formative de l'évaluation. Finalement, la vie scolaire est réduite à la seule activité d'enseignement ; ceci peut créer une forme de désintéressement des enseignants et des élèves vis-à-vis de leur établissement.

2.2.2. Le classement TIMSS

Le *Trends in International Mathematics and Science Study* (TIMSS) est une évaluation à grande échelle conçue pour informer les politiques des pratiques éducatives en fournissant une perspective internationale sur l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences. TIMSS un projet de *Evaluation of Educational Achievement*: IEA (l'évaluation du rendement scolaire) et est dirigé par le *TIMSS & PIRLS International Study Center* à *Boston College* en collaboration avec un réseau mondial d'organisations et de représentants des pays participants.

L'enquête TIMSS cible trois niveaux scolaires : l'enseignement primaire (le plus souvent la 3ème et la 4èmeannées primaires), le début de l'enseignement secondaire (le plus souvent la 1ère et la deuxième année de l'enseignement secondaire), et la fin de l'année secondaire (année terminale). TIMSS s'appuie sur quatre types de questionnaires : des questionnaires nationaux, des questionnaires destinés aux chefs d'établissements, des questionnaires destinés aux enseignants, et des questionnaires destinés aux élèves. Les résultats des tests sont exprimés sur des échelles normalisées, fondées sur les scores des élèves.

Graphique 34: Résultat des élèves tunisiens selon les évaluations TIMSS

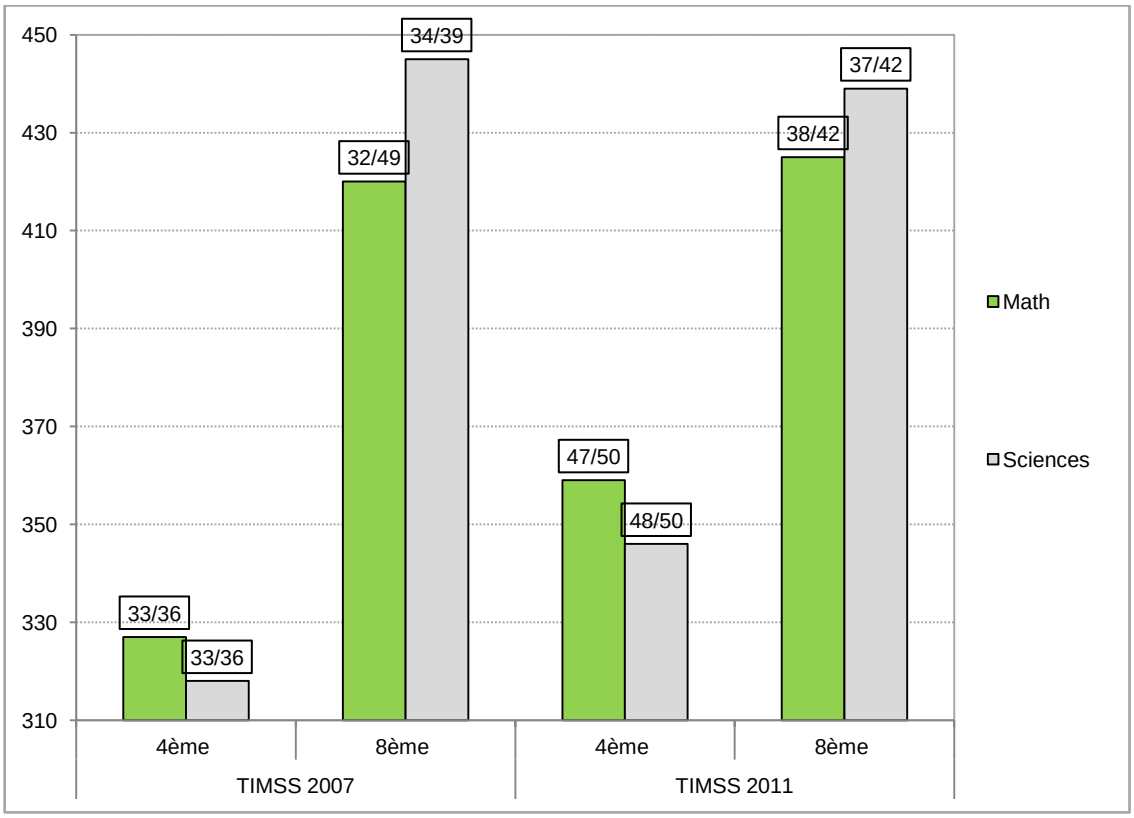

Source : Enquêtes TIMSS 2007 et 2011.

Le système éducatif tunisien possède des scores médiocres selon l'évaluation TIMSS, tant en mathématiques qu'en sciences. Ces scores ont enregistré de légères augmentations entre 2007 et 2011 (sauf pour la 8ème année de base au niveau des sciences qui ont reculé) ; mais demeurent insuffisants. En 2011 et avec un score de 359 (contre 420 en 2007) points en mathématiques, le système éducatif tunisien s'est placé à la 47ème place sur un total de 50 pays au niveau de la 4ème année de l'enseignement de base. Au niveau, de la 8ème année, elle récolte 425 points (contre 420 point en 2007). En ce qui concerne les sciences, les élèves possèdent des scores faibles qui les classent dans les derniers rangs des pays performants.

Les médiocres performances en mathématiques sont attribuées essentiellement, à l'inexistence dans les programmes tunisiens d'un certains nombre de concepts et de matières figurant dans la plupart des programmes scolaires des pays participants. Aussi, les élèves tunisiens ont des difficultés dans la résolution des problèmes.

Les résultats faibles en sciences sont attribués à l'horaire consacré à l'enseignement des sciences qui ne représente que 5% de l'horaire global, au deuxième cycle de l'enseignement de base, contre 12% au niveau international.

2.2.3. Le classement selon le rapport de l'OCDE de 2015

En mai 2015, l'OCDE a publié un rapport intitulé *« Compétences de base universelles: qu'est-ce que les pays ont à gagner ?»*. Ce rapport tente de démonter le lien entre l'éducation et la croissance économique. Il établit un classement des plus grandes écoles dans 76 pays.

Ce classement est basé sur une combinaison d'évaluations internationales à l'instar de l'enquête PISA de l'OCDE, les tests TIMSS, et ceux de TERCE effectués en Amérique latine. Les conclusions de ce rapport se basent sur les résultats généraux des tests de compétences en mathématiques et en sciences.

Selon ce rapport, chaque pays, qu'il soit riche ou pauvre, a la possibilité de se comparer aux pays qui sont les leaders de l'éducation, de détecter les forces et les faiblesses aux termes de l'éducation, et d'apercevoir les gains économiques futurs à long terme avec un système éducatif de meilleure qualité.

Tableau 14: Classement de quelques pays selon la qualité de l'éducation en 2015

Pays	Classement
Singapore	1
Hong Kong	2
Corée du Sud	3
Japon	4
Finlande	6
Estonie	7
Brésil	60
Jordanie	61
Argentine	62
Albanie	63
Tunisie	**64**
Arabie Saoudite	66
Indonésie	69
Botswana	70
Pérou	71
Oman	72
Maroc	73
Afrique du Sud	75
Ghana	76

Source: OCDE, « Compétences de base universelles: qu'est-ce que les pays ont à gagner », rapport 2015.

Sur un total de 76 pays, les pays asiatiques occupent les premiers rangs. Parmi les pays européens, c'est la Finlande qui obtient le meilleur classement, avec la sixième place. Le Ghana occupe la dernière place.

La Tunisie est classée 64ème à l'échelle mondiale en mathématiques et en sciences, devant le Maroc qui est classé à la 73ème place, l'Afrique du Sud(75ème), le Botswana (70ème) et le Ghana (76ème).

2.3. Comment donner une éducation de qualité à tous ?

Les systèmes d'éducation et de formation obligatoires devraient assurer aux élèves l'enseignement de base et les compétences clés dont ils ont besoin pour réussir une société fondée sur la connaissance.

Au niveau de chaque établissement d'enseignement de base, les résultats des élèves et la qualité de l'enseignement doivent faire l'objet d'un suivi systématique. Les enseignants nécessitent une formation, une autonomisation et une motivation appropriées.

Pour éviter les phénomènes de redoublement et autres échecs scolaires, il est recommandé que les établissements éducatifs offrent un appui plus intégré aux apprenants qui en ont besoin. Par conséquent, ces mesures peuvent réduire l'exclusion sociale des élèves à un âge sensible. Ceci nécessite une coopération entre les parents et les parties intéressées.

L'intégration des élèves ayant des besoins spécifiques particuliers dans des écoles ordinaires a des effets clairement bénéfiques pour l'ensemble des élèves. Aussi, les enseignants peuvent améliorer leurs compétences en mettant en perspective la diversité du profil des élèves.

Toutes ces mesures peuvent augmenter la qualité en faveur de tous et élargir l'accès et la participation et ainsi réaliser l'objectif de l'inclusion sociale. Les politiques en matière d'éducation secondaire devraient permettre à tous les élèves un enseignement de qualité et d'acquérir et de développer tout au long de leur vie les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires

pour l'emploi, l'intégration, la participation à la société et l'épanouissement personnel.

La coopération avec les autres professionnels et la mise à disposition de ressources suffisantes pour développer des ressources éducatives en libre sont aussi une assurance de la qualité.

3. Qualité de l'enseignement supérieur et inclusion sociale

La qualité de l'enseignement supérieur dépend de plusieurs facteurs. Tout d'abord, au niveau de l'accès, cette qualité reste tributaire de l'orientation qui doit être motivée par l'information et l'incitation et non pas par les contraintes d'un système (capacité d'accueil des établissements universitaire, etc). Ensuite, au cours du cycle de formation, la qualité dépend des moyens mobilisés et de la compétence et de la motivation des enseignants. Finalement, en aval, l'efficacité de la formation est fonction de l'aisance de l'insertion professionnelle des diplômés.

3.1. L'évolution des indicateurs d'efficacité interne

Le taux moyen global de réussite[32] dans les années terminales, a atteint 88.1% en 2011. Selon les entretiens effectués auprès du Ministère de l'enseignement supérieur, la réussite aux examens augmente au fur et à mesure que l'étudiant avance dans les études ; mais cela est obtenu au prix d'une forte sélection exercée durant les premières années d'études supérieures.

En effet, presque la moitié des étudiants de la première année ratent leur examen de fin d'année. Les taux de redoublement élevés résultent du manque de motivation dans les

[32] Le taux de réussite s'entend ici comme étant le rapport du nombre des admis par le total des effectifs inscrits aux examens de l'année d'étude en question, c'est-à-dire en comptant pas les non convoqués et les abandons en cours d'année. Ce taux n'inclus pas les étudiants du troisième cycle.

orientations et de la rigidité du système. En effet, les étudiants sont souvent orientés vers des disciplines non souhaitées et ne trouvent pas de passerelles de changement de disciplines et de filières.[33] En deuxième année, le tiers des étudiants se trouve en situation d'échec. Généralement, les redoublements des premières années de l'enseignement supérieur sont attribués à l'orientation après le bac. Il s'agit d'un type d'orientation qui désoriente. En effet, tout est géré par défaut.

3.1.1. Le classement de "4 International Colleges & Universities"

4 International Colleges & Universities est un moteur de recherche de l'enseignement supérieur au niveau international. C'est un répertoire des universités et collèges accrédités dans le monde. 4icu.org comprend 11,307 Collèges et Universités, selon leur indice de popularité web, dans 200 pays. Le classement a été publié depuis mai 2005. Depuis lors, la méthode de classement a été régulièrement affinée afin de fournir de meilleurs résultats.

Le classement actuel est basé sur un algorithme de cinq mesures extraites de trois différents moteurs de recherche: Google Page Rank, Alexa Traffic Rank, Majestic Seo Referring Domains, Majestic Seo Citation Flow et Majestic Seo Trust Flow. Le but de ce site est de fournir un classement mondial de popularité des universités et collèges basés sur la popularité de leurs sites Web.

Ce classement est destiné à aider les étudiants internationaux et le personnel académique de comprendre dans quelle mesure une université / collège spécifique est populaire dans un pays étranger. En 2014, les Etats-Unis occupent les premiers rangs au niveau de classement des 200 premières universités au monde.

Aucune université tunisienne figurant au niveau des 200 premières universités au monde.

Graphique 35: Classement des universités tunisiennes parmi les 100 premières universités africaines en 2013, 2014 et 2015

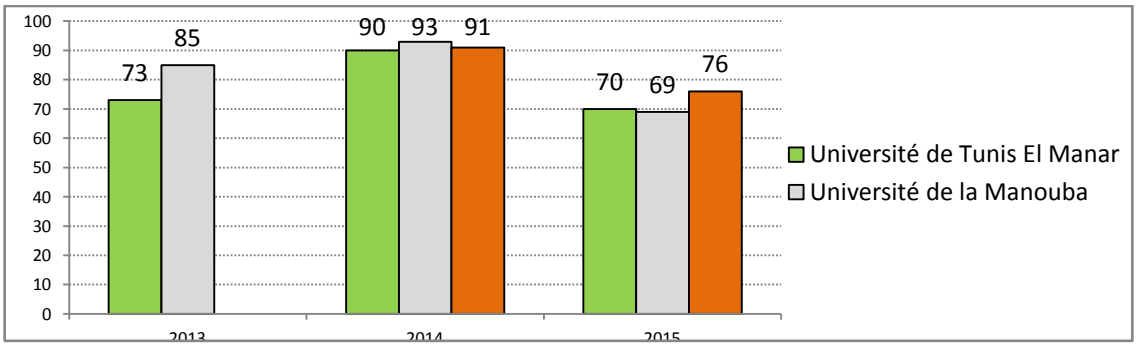

Source: Classement « 4 International Colleges & Universities », website.

[33] Cf. Banque mondiale, *« Note de politique sectorielle sur le financement de l'enseignement supérieur »*, 2006, p12.

Le top 100 des universités africaines est dominé par des universités égyptiennes et sud africaines (successivement 19 et 18). On compte dans ce classement 15 universités algériennes et 9 universités marocaines. Dans le top 100 des universités africaines on ne retrouve que 3 universités tunisiennes, loin derrière d'autres pays. En effet la Tunisie n'arrive à placer que 3 universités seulement sur 100 classées. Il s'agit de l'Université de Manouba, et qui se positionne à la 69ème place. A la 70ème place on retrouve la deuxième université de ce classement à savoir l'université de Tunis el Manar. L'université de Sousse se classe 76ème.

Ces résultats ne sont pas étonnants lorsqu'on visite les sites web de nos établissements. En effets, ces derniers ne sont pas actualisés. Ces sites se limitent généralement à des informations relatives à l'inscription, à la date de rentrée, aux formations données et à l'adresse des universités. En principe, les sites web des établissements universitaires doivent aussi contribuer au partage des connaissances dans un esprit d'ouverture qui englobe l'ensemble des intervenants (étudiants, corps professoral, administrateurs, acteurs socio-économique). Dans ce cadre, il serait crucial de publier les recherches effectuées au sein des unités et laboratoires de recherche, de publier le contenu des matières enseignées et de dresser des portails interactifs pour l'échange des données et de recherches.

3.1.2. Autres indicateurs d'efficacité interne

On constate un faible taux de valorisation des diplômes. En effet, la valeur marchande des diplômes est à la baisse malgré un coût élevé d'enseignement. Cette inefficience est de jour en jour confirmée par la perception des étudiants, professeurs et divers experts. Les classements que font certaines institutions internationales confirment aussi cette inefficience. Par ailleurs, plusieurs entraves caractérisent le processus d'élaboration des réformes de l'enseignement supérieur. La carte universitaire, elle-même, est à repenser. La corruption dans le milieu universitaire, la gouvernance et l'égalité de chances sont autant de sujets qui nécessitent un véritable diagnostic pour agir sur le court terme et pour repenser le long terme.

3.2. L'évolution des indicateurs d'efficience externe associée à la production du capital humain

Le niveau éducatif de la société tunisienne s'améliore dans le cadre de son développement humain. La force du travail est de plus en plus éduquée. L'accroissement de cette offre a comme conséquence la réduction de la durée des études et ainsi des

diplômes obtenus comme conditions d'accès aux différents métiers. Au premier trimestre 2016, le nombre des occupés s'établit à 3414.7 milles et se répartit en 2525.3 milles hommes et 889.4 milles femmes, selon l'INS. Par rapport au quatrième trimestre 2015, le nombre des occupés est de 3402.0 enregistrant une augmentation de 12.7 milles occupés.

Tableau 15: Structure de la population active occupée par niveau d'instruction

Niveau d'instruction	1994	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2014-T2
Analphabète	24.1	14.5	12.7	12.7	11.7	10.9	10.6	10.1	9.4	9.9
Primaire	39.9	37.9	37.9	36.8	36.5	35.8	34.4	34.1	33.1	29.6
Secondaire	29.1	34.9	36.1	36.2	36.6	37.2	37.8	37.5	37.9	38.4
Supérieur	6.9	12.7	13.3	14.3	15.2	16.1	17.2	18.3	19.4	22.1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement général de la population et de l'habitat de 1994, 2004 et 2014, et Enquête nationale sur l'emploi (2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011), INS.

Le poids des diplômés du supérieur est passé de 6.9% en 1994 à 12.7% en 2004 et puis 22.1% en 2014.

3.2.1. *Chômage des jeunes diplômés*

Les demandeurs d'emplois qui ont un niveau supérieur sont la catégorie la plus touchée avec un taux de chômage qui a fortement augmenté passant de 18.2% en 2007 à 26.1% en 2012, suivis par les chômeurs qui ont un niveau secondaire (respectivement 13.5% et 21%).

Graphique 36: Evolution du taux de chômage par niveau d'instruction (en %)

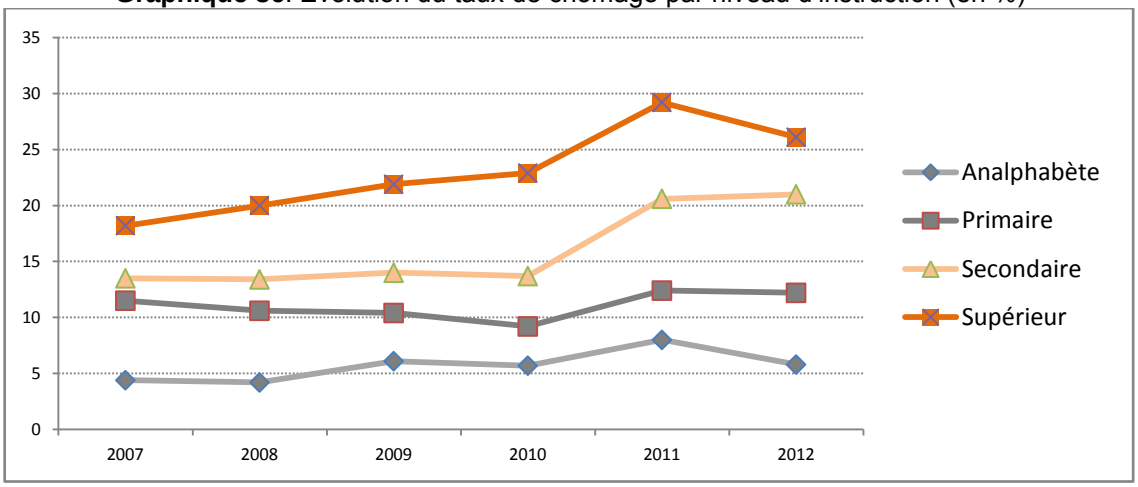

Source : Elaboration de l'auteur à partir des données de l'enquête nationale sur l'emploi (Mai 2007, Mai 2008, Mai 2009, Mai 2010, Mai 2011, Mai 2012), INS.

Le nombre des diplômés chômeurs de l'enseignement supérieur est estimé à 240.1 milles au premier trimestre 2016 et à 241.4 milles au quatrième trimestre 2015, ce qui correspond à un taux de chômage de 31.0% et 31.2%.

Les femmes diplômées du supérieur sont plus touchées par le chômage que les hommes : 39.8% contre 20.3% au cours du premier trimestre 2016. Ceci montre que les femmes diplômées rencontrent plus de difficultés lors de la transition de l'université à la vie active que les hommes.

Graphique 37: Evolution du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur par sexe

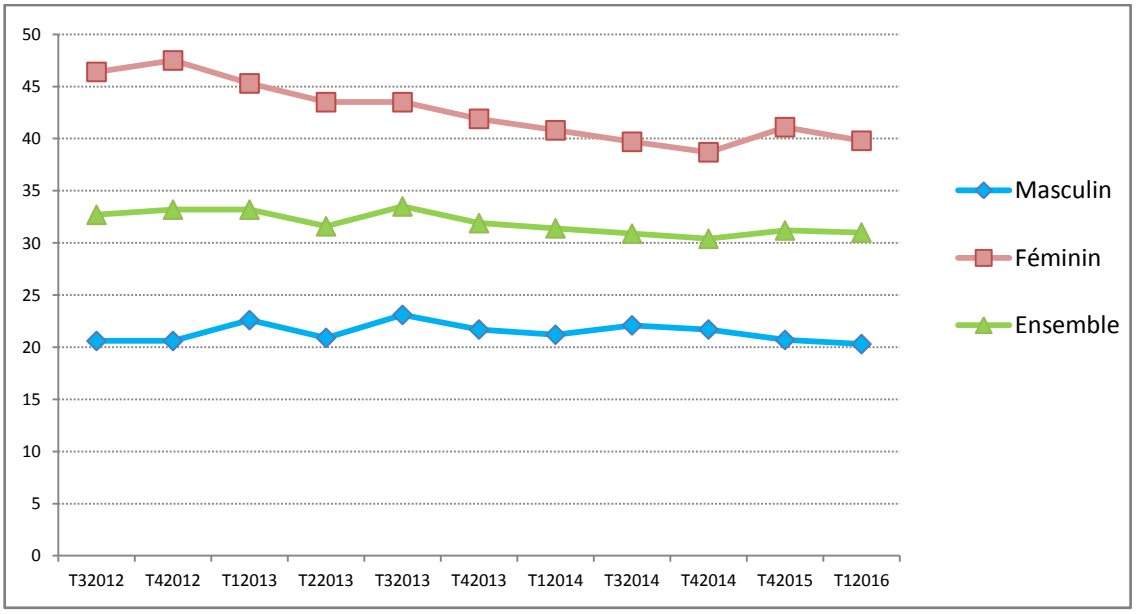

Source : Enquêtes emploi 2012, 2013, 2014 et 2015.

Par ailleurs, on enregistre des disparités des taux de chômage au niveau régional.

Selon le recensement de la population de 2014, la durée du chômage de moins d'un an est passée de 59.5% en 1994 à 34% en 2014, celle située entre un et deux ans est passée de 23.1% à 29..8%, alors que le chômage de plus de deux ans est passé de 17% à 36.2%, pendant la même période. Ainsi, le marché du travail tunisien est caractérisé par une durée de chômage de plus en plus accrue.

En ce qui concerne les jeunes diplômés, la majorité d'entre eux souffre d'un chômage de longue durée. Ce type de chômage peut avoir des conséquences très négatives sur les individus, comme des revenus réduits[34] et un sentiment d'exclusion sociale. Il induit des coûts personnels importants et représente également un réservoir important de ressources économiques inexploitées, réduisant la production et le potentiel de croissance économique. En effet, les opportunités et les chances d'emplois se réduisent à mesure que la durée du chômage s'allonge. La cause principale de ce phénomène réside dans

[34] On estime qu'une année de chômage dans les premières années de la vie active peut réduire jusqu'à 21% le revenu annuel perçu à l'âge de 42 ans (Gregg et Tominey, 2005) tandis que trois mois de chômage supplémentaires avant l'âge de 23 ans prolongent de deux mois la période de chômage entre 28 et 33 ans (Gregg, 2001).

l'incapacité de l'économie à créer suffisamment d'emplois pour les diplômés du supérieur dont le nombre n'a cessé d'augmenter d'une année à l'autre.

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont de plus en plus exposés à l'allongement de la durée de chômage, et ce durant la période de recherche du premier emploi ou entre des périodes d'emploi.

Les statistiques montrent que les qualifications qui présentent le plus de difficultés d'insertion dans le marché du travail sont celles qui concernent le domaine des lettres, des sciences sociales, la gestion et les professions juridiques. Ces filières ont une faible efficacité et leurs qualifications ne sont pas, bien souvent, suffisamment demandées sur le marché du travail.

Cette déficience d'adéquation entre la sphère éducative et la sphère réelle trouve origine surtout dans le manque de souplesse de la part de nos universités. Aussi, il y a un manque d'attention accordée aux signaux lancés par le marché de travail. Les établissements d'enseignement supérieur sont incapables de filtrer les informations nécessaires de manière à mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi.

3.2.2. Etat de l'entrepreneuriat en Tunisie : quels types de difficultés?

L'examen de l'état de l'entrepreneuriat révèle plusieurs difficultés qui se matérialisent par son inefficacité en terme d'emplois crées ou bien aux obstacles rencontrés par les jeunes promoteurs lors du processus de création du projet dans ses différentes phases.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées par les jeunes promoteurs, tout d'abord, il semble que les jeunes soient confrontés à des obstacles les empêchant de transformer leurs idées en projets. Parmi ces obstacles, on peut citer l'attitude de la société à l'égard de l'entrepreneuriat, le manque de compétences, l'insuffisance de la formation à l'esprit d'entreprise, le manque d'expérience professionnelle, l'absence de fonds propres, l'absence de contacts avec les hommes d'affaires et autres barrières.

En effet, les jeunes sont influencés par l'environnement familial et l'environnement éducatif. Les modèles de référence de ces jeunes sont généralement représentés par les parents et les professeurs. Cependant, ces derniers sont souvent peu informés des exigences et des perspectives de l'entrepreneuriat. L'employabilité des diplômés du supérieur est socialisée depuis la naissance à l'idéal des « positions établies » et « faire carrière».

Comme le travail indépendant est par définition une activité à risque, les jeunes seront découragés et n'auront pas un esprit de défi pour se lancer dans un processus "perçu comme risqué par la même négatif" par la société dont la mentalité est trop orientée fonction vers le secteur public.

Quant à la formation à l'esprit d'entreprise dans les universités tunisiennes, cette formation a pour objectif de se libérer du salariat. Cependant, ces programmes n'ont pas joué un rôle décisif dans le changement des attitudes et des compétences entrepreneuriales. En effet, les étudiants expriment des préférences pour l'emploi salarié. Les étudiants ont encore de faibles rapports avec la culture entrepreneuriale. Une enquête ciblant 400 étudiants de 4ème année (maîtrise) inscrit à la Faculté des lettres et sciences humaines de Sfax en 2004 révèle que la volonté d'acquérir un emploi salarié est telle que l'option de créer son propre projet indépendant (financé par la famille ou par crédit bancaire) n'intéresse que quelque 10 % des interviewés.

Un autre obstacle rencontré par les jeunes promoteurs est le manque de capital humain, financier et social nécessaire pour créer et faire prospérer leurs projets. Par conséquent, ils n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour diriger une entreprise. En effet, plus les entrepreneurs disposent de ressources financières initiales, plus ils ont de chances de réussir. Or, les jeunes sont désavantagés à cet égard, car non seulement ils ne peuvent généralement pas s'appuyer sur un autofinancement, mais ils éprouvent également plus de difficultés à obtenir un crédit bancaire, par exemple. Par conséquent, ces obstacles font que les jeunes ne constituent pas le groupe de personnes les plus susceptibles de créer leurs propres entreprises. Les marchés financiers peuvent se montrer peu enclins à soutenir des entreprises dirigées par des jeunes. Par ailleurs, les jeunes entrepreneurs disposent habituellement d'un capital social restreint et d'un réseau de contacts professionnels peu étendu. Ceci peut compliquer la création et la gestion d'une entreprise et empêcher les entrepreneurs de se présenter auprès des principales parties prenantes (organismes financiers, clients, fournisseurs).

Les jeunes promoteurs sont également confrontés à quelques barrières inhérentes au marché. En effet, ces derniers rencontrent des discriminations sur le marché des produits, les clients pouvant mettre en doute la fiabilité de leurs produits ou de leurs services. En plus, et en raison du peu de ressources dont ils disposent, ces jeunes créent des entreprises caractérisées par de faibles barrières à l'entrée, mais soumis à une forte concurrence.

L'évaluation des programmes gouvernementaux consiste de savoir si la démarche destinée à promouvoir le travail indépendant via des diverses mesures est conforme avec l'esprit du travail indépendant. Le gouvernement propose des mesures diverses et coûteuses. En revanche, les instruments sont isolés et ne constituent pas des paquets intégrés de services complémentaires, et par conséquent, contradictoires avec le vrai sens de l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, on constate que l'optimisme quant à la faisabilité du lancement d'une entreprise diminue avec l'âge. Aussi, le fait d'avoir l'intention de devenir indépendant est une chose, mais passer à l'acte en est une autre.

Les nouveaux entrants sur le marché du travail ayant des niveaux d'études (les plus bas) sont les plus exposés au chômage. Si une intervention destinée à augmenter la participation à l'enseignement et relever le niveau d'études est le moyen le plus efficace d'améliorer les perspectives d'emploi, le passage du monde de l'éducation à celui du travail n'en est pas moins décisif.

Dans les pays dotés de systèmes d'enseignement et de formation professionnels bien développés, les participants peuvent espérer en retirer un bénéfice raisonnable en termes de revenus.

3.3. Comment améliorer la qualité de l'enseignement supérieur pour augmenter l'inclusion sociale ?

3.3.1. L'amélioration des marges d'efficacité et d'efficience internes

L'enseignement supérieur est un secteur clé de l'économie et la société. Il fournit les cadres nécessaires dont le pays a besoin pour mener son développement. Il est au cœur du triangle de la connaissance formé par l'éducation, l'innovation et la recherche. Les attentes placées dans les universités tunisiennes ne cessent de croître.

L'amélioration de la qualité d'enseignement passe principalement par trois canaux. Premièrement, vu son impact négatif sur le rendement de l'enseignement supérieur, l'orientation des nouveaux bacheliers doit faire l'objet d'études et d'analyses approfondies. Dans ce contexte, il serait intéressant par exemple de faire un diagnostic de résultats des étudiants au niveau des deux premières années d'enseignement supérieur selon plusieurs paramètres à l'instar de la nature du baccalauréat et le choix motivé de la filière. Il faut savoir si les nouveaux bacheliers possèdent les informations suffisantes pour l'orientation aussi savoir si ce dernier est lié vraiment au marché de l'emploi.

Deuxièmement, il serait aussi intéressant d'améliorer la capacité du corps professoral. Les concours de recrutement doivent être exigeants. Aussi, il est nécessaire de définir les limites théorie/ appliqué pour monter et valoriser l'utilité des cours pour la vie professionnelle. Aussi, il est important de faire une coordination entre le contenu des cours et des travaux dirigés. Un autre facteur essentiel de réussite consiste à instaurer une nouvelle vision pour encourager le travail collaboratif et une pédagogie participative. A ce propos, les sites internet des établissements universitaires doivent être une source d'un travail interactif et non une source d'informations habituelles. Par ailleurs, le renforcement de la qualité d'enseignement passe nécessairement par une amélioration des conditions de travail. C'est ainsi que, par exemple, l'amélioration de l'environnement universitaire est cruciale pour maintenir la motivation des étudiants.

Troisièmement, il faut faire du cursus universitaire de formation un parcours attractif et ciblé. C'est ainsi qu'une lisibilité du cursus permet de rassurer les divers protagonistes. Le développement des programmes d'appui à la qualité doit passer par un benchmarking par un regard sur l'état de développement dans le monde, qui est crucial dans la voie de recherche de véritables solutions.

Il est à noter aussi que l'Etat doit renforcer les dépenses consacrées à l'investissement dans le but d'élargir l'accès au savoir et de faciliter la promotion des qualifications. La mobilisation d'autres ressources s'avère indispensable pour soutenir l'effort public de financement. Parmi ces ressources, on peut citer : le développement des ressources propres des établissements universitaires, l'instauration de la gestion par objectif afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'affectation et d'utilisation des ressources, la recherche des formules appropriées respectant les choix fondamentaux (équité) et permettant la revalorisation de la contribution des citoyens aux coûts des études.[35] La pérennité financière de l'enseignement supérieur se pose surtout lorsqu'il s'agit de savoir comment maintenir les équilibres de l'enseignement supérieur tout en assurant les adaptations nécessaires pour un marché de travail en mutations profondes et de plus en plus exigeant. Cette pérennité conditionne nécessairement les efforts engagés pour améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement supérieur.

3.3.1.1. Lutte contre la dévaluation des diplômes

La mobilité sociale est constituée par l'ensemble des ressources, des capacités individuelles et les possibilités en matière d'embauche. L'augmentation des taux brut de

[35] Cf. Banque mondiale, *« Note de politique sectorielle sur le financement de l'enseignement supérieur ».*

scolarisation et la démocratisation de l'enseignement ne doit pas nécessairement aboutir à ce que la structure de cette mobilité reste statique dans le temps.[36]

Pour préserver la crédibilité des diplômes et pour dépasser le problème de leur faible qualité et leur faible signalement sur le marché du travail, il faut mettre l'accent sur la répartition des diplômés par rapport aux domaines d'études. A ce propos, les actions doivent être menées non seulement sur les filières existantes mais aussi sur des nouvelles filières pour concevoir une nouvelle offre universitaire (par exemple des filières d'aménagement territoriale transversales ou sectorielles). Ceci peut résorber, en partie, le problème de chômage des diplômés et ainsi garder et améliorer la crédibilité des diplômes. Seule cette crédibilité peut faire de l'université le plus grand réservoir de compétences et d'idées nouvelles et renouvelables.

3.3.2. L'amélioration de l'efficience externe associée à la production du capital humain

La problématique actuelle de l'emploi en Tunisie nécessite un appareil productif de capacité qui peut absorber le produit de l'appareil d'éducation et de la formation. Ceci est possible avec une modernisation des relations de travail, un système de formation des coûts salariaux et avec la création des liens entre entreprises et établissement d'enseignement facilitant la gestion prévisionnelle de la demande et de l'offre de qualification et de compétences. De son côté, l'incitation entrepreneuriale pour promouvoir le travail indépendant est un vecteur d'emploi pour les jeunes ressortissants de l'enseignement supérieur.

3.3.2.1. Promouvoir l'emploi salarié

Pour augmenter l'employabilité des jeunes. Tout d'abord, il faut que l'orientation des nouveaux bacheliers se base sur la capacité du marché du travail à absorber les diplômés du supérieur et non sur la capacité d'accueil des établissements universitaires. Ensuite, il faut mettre en place des mécanismes appropriés afin d'établir et de développer un partenariat effectif et durable entre les institutions de formation et secteur productif.

De même, pour éradiquer le problème d'inadéquation, il est nécessaire de construire un cadre organisationnel adéquat autour d'un référentiel actualisé sur les métiers et les emplois et d'un référentiel sur les diplômes. La nomenclature des offres d'emploi et des diplômes doivent être rapprochées et servir d'outils de travail facilitant l'identification des besoins des entreprises et des capacités des chercheurs d'emploi.

[36] Raymond Boudon (1997, 307), a qualifié cette situation de "l'effet de plancher" selon lequel : *« l'augmentation considérable des taux de scolarisation et la démocratisation de l'enseignement n'implique ni la mobilité doivent augmenter ni que sa structure soit modifier dans le temps »*.

A propos des écarts de performances qui séparent la Tunisie des autres pays, une identification précise de ces disparités et une réflexion concise pour les combler sont importantes. Dans ce cadre, les recherches innovantes doivent avoir un impact économique significatif.

Les projets de recherches doivent cibler les domaines prioritaires ce qui suppose des écoles doctorales régulatrice en quantité et en qualité. Ceci passe évidemment par une politique qui consiste à repositionner l'université au cœur du développement régional, national et rayonnement international. Les établissements universitaires doivent s'inscrire dans l'économie croissance. Ce faisant, l'université peut devenir un moteur d'emploi

Les étudiants doivent avoir des compétences en ''Soft skills'' et non seulement des connaissances en sciences dures et TIC. Une attention particulière doit porter sur leurs capacités à travailler en équipe et leurs capacités de communications, leurs adaptations à de nouveaux défis et leurs maîtrises de Langues étrangères qui deviennent une priorité absolue pour l'international.

Ces mesures visent les diplômés du supérieur, c'est-à-dire ceux qui ont au moins achevé avec succès un cycle d'enseignement. Cependant, il faut aussi avoir des mesures au profit des étudiants qui quittent les universités et se présentent sur le marché sans diplôme. Tout d'abord, il faut lutter contre l'abondance universitaire. A ce propos, il serait utile de créer une nouvelle structure au sein de chaque établissement chargée de suivi et d'appui aux décrocheurs. Ensuite, la création des programmes spécifiques destinés à cette catégorie d'étudiants pour augmenter leurs qualifications et leurs aptitudes à exercer un métier serait un vecteur pour trouver un emploi.

3.3.2.2. L'entrepreneuriat comme voie royale de l'insertion des jeunes diplômés

La dimension entrepreneuriale est vitale pour impacter visiblement les actions de l'université, qui doit animer la chaîne des valeurs des jeunes entrepreneurs (la sensibilisation, l'encadrement et le suivi). L'entrepreneuriat fait de l'université la principale composante de tout projet de société basée sur le savoir.

Tout d'abord, pour développer la culture entrepreneuriale, il faut reconsidérer l'éducation dans son ensemble, du primaire au supérieur en ce qui concerne la culture de l'initiative. L'objectif doit être la promotion de l'entrepreneuriat en tant que choix de carrière.

De même, il faut engager un travail de sensibilisation et de réflexion, impliquant toutes les parties prenantes: décideurs politiques, universitaires, étudiants, administratifs, industriels

et employeurs. Il faut apprendre aux jeunes à reconnaître une opportunité, à élaborer un plan d'entreprise et à diriger une société. Aussi, ces jeunes ont besoin des aides pour développer des compétences générales telles que le sens de l'initiative, la créativité, l'autonomie et le travail d'équipe. Face aux obstacles générés par le manque de connaissances, de compétences et d'attitudes entrepreneuriales, ainsi que l'absence d'une expérience professionnelle préalable, les autorités doivent préconiser des programmes adéquats. Ces différentes mesures envisagées jouent un rôle essentiel pour encourager les jeunes à envisager l'activité indépendante comme une véritable possibilité de carrière. En dehors du système éducatif, il faut créer des partenariats avec les organisations professionnelles et communautaires pour que les étudiants profitent de plus de temps en entreprise. Ceci exige un travail d'information, de conseil d'encadrement et d'accompagnement, via les canaux d'internet, centres de services, l'interaction avec des entrepreneurs expérimentés.

En ce qui concerne le soutien financier, il faut aider les jeunes entrepreneurs en couvrant leurs dépenses courantes pendant une période donnée. Les jeunes promoteurs auront plus de facilité à promouvoir leurs projets s'ils trouvent un financement destiné à couvrir les investissements et le fond de roulement. Les taux d'intérêt des crédits octroyés auprès des établissements financiers doivent être plus bas que ceux du marché.

Pour aider les jeunes à surmonter les diverses contraintes qu'ils rencontrent lors des différentes phases de projet, et tant que ces obstacles sont étroitement liés, il est essentiel de mettre en place un ensemble d'outils politiques et non simplement une solution ponctuelle.

Un autre élément essentiel consiste à développer des infrastructures pour l'entrepreneuriat. Les réseaux et les associations de jeunes entrepreneurs jouent un rôle important car ils offrent des possibilités d'apprentissage mutuel, permettant de nouer des contacts d'affaires et représentent collectivement les intérêts des jeunes auprès du gouvernement et de l'industrie. De leur côté, les clubs d'entreprises peuvent donner l'occasion aux jeunes promoteurs d'étendre leurs réseaux et de rencontrer des investisseurs. Encore, la pépinière d'entreprise, en propose des services de soutien complémentaires, elle permet de donner aux nouveaux promoteurs un espace de travail collaboratif.

Ensuite, le gouvernement doit offrir un soutien suffisant pour permettre aux jeunes promoteurs de créer une entreprise en dehors des secteurs habituels (caractérisés par de faibles barrières à l'entrée, mais soumis à une forte concurrence). Dans cette perspective,

et dans le but de repositionner l'université au cœur du développement régional, l'investissement dans l'aménagement territorial et l'amélioration du cadre de vie présente un créneau porteur pour promouvoir le travail indépendant. En effet, il existe des gisements d'emplois à mobiliser. Le gouvernement tunisien devra veiller à maintenir, à la fois la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire tunisien pour les investisseurs étrangers, et à investir dans son développement régional, en corrigeant, dans les régions excentrées, les retards d'équipement en infrastructures et, en renforçant l'investissement, pour améliorer le cadre de vie des citoyens.

Conclusion

La bonne qualité de l'éducation dans un pays est considérée comme un élément essentiel pour améliorer les compétences des personnes et faciliter ainsi leur insertion. De même, une assurance de qualité dans l'enseignement permet une inclusion sociale, surtout pour les groupes issus des milieux socio-économiques défavorisés.

Selon les évaluations PISA et TIMSS, le système éducatif tunisien ne garantit pas une formation de qualité aux élèves qui parviennent à poursuivre leurs études. La plupart d'entre eux révèlent en effet des faiblesses évidentes. Les conséquences de l'abandon scolaire résultent d'un handicap social; il perpétue aussi le risque d'exclusion sociale. Au niveau de l'enseignement supérieur, le classement des universités tunisiennes dans les derniers rangs attestent aussi leur faible rendement. Ces résultats devraient pousser à réexaminer le système éducatif tunisien en profondeur et aussi à reconsidérer les moyens d'évaluation des élèves et des étudiants. La Tunisie doit se doter d'un système éducatif plus efficace, mais aussi inclusif et équitable, qui assure un enseignement accessible à tous et de qualité.

Dans une perspective de renforcer l'équité et la qualité des systèmes éducatifs, les taux de participation des groupes socio-économiques défavorisés et des individus qui ont des besoins spécifiques dans le système éducatif peuvent être renforcés par la reconsidération, la structure globale de financement des établissements et des aides financières aux élèves et aux étudiants. Aussi, il serait utile d'adopter des mesures destinées à accroitre les taux d'accès et de participation, surtout à l'enseignement supérieur.

Le chômage des diplômés est un handicap essentiel pour l'inclusion sociale d'une large frange de la population tunisienne. Ce problème est plus aigüe pour les personnes issus de familles pauvres et/ou présentant des insuffisances de compétences ou encore ceux

qui ont des besoins spécifiques. Ces catégories se retrouvent dans des situations d'exclusion sociale. Pour éradiquer ou du moins estomper cette impasse, et pour agir en faveur de la création des postes d'emplois décents, il est primordial de réduire le nombre de personnes ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base-en particulier via, surtout, le renforcement de la participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. De même, des mesures visant à faire chuter le nombre de jeunes en décrochage scolaire ainsi qu'à augmenter la participation à l'enseignement ou l'accueil préscolaires, sont cruciales pour réaliser l'objectif de l'inclusion sociale.

Pour mieux rapprocher l'offre et la demande et faciliter les choix de formation et de carrière, quelques besoins se font particulièrement sentir dans le cas des personnes issues de milieux défavorisés. A ce titre, il serait utile de favoriser l'établissement de parcours transparents permettant d'accéder à l'enseignement supérieur, en particulier après un enseignement et une formation professionnels.

Comme l'inclusion sociale est conditionnée par le jet des bases requises pour l'amélioration des compétences du citoyen tunisien de demain, les structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance seront mieux apporter des avantages à la fois sociaux, économiques et éducatifs, s'ils sont de qualité et s'ils sont dans la mesure d'augmenter les taux d'accès et cela pour toutes les catégories socio-économiques.

CHAPITRE 3: La répartition de revenu en tant que facteur d'inclusion sociale

Introduction

Ce chapitre s'intéresse principalement à l'évolution de la part de la rémunération du capital durant la période 1983-2010 d'une part; et à sa décomposition en facteurs déterminants (productivité, pouvoir d'achat, etc.) d'autre part. Une telle décomposition permettra d'estimer les contributions de ces déterminants aux variations temporelles de la rémunération de l'agent économique en question.

La redistribution des revenus constitue dans la plupart des économies une part prédominante du circuit économique. A ce sujet, on se demande comment réaliser une redistribution équitable et efficace? Quelles mesures permettraient d'augmenter durablement le niveau de vie des Tunisiens et de diminuer la pauvreté ?

I. Répartition primaire de revenu: Part et décomposition de la rémunération du capital en Tunisie

1. L'évolution du taux de marge global

L'examen des données de la comptabilité nationale disponibles révèle qu'au niveau global, l'évolution du taux de marge aux prix de marché est en faveur du capital avec une part de l'ordre de 72.87% en moyenne sur toute la période 1983-2010. L'évolution de ce taux a connu cinq phases depuis 1983 :

- Une augmentation presque régulière de 1 point de 1983 à 1987 passant de 70.8% à 75.3% ;
- Une tendance à la baisse sur la période 1988-1995 ramenant le taux de marge à un niveau de 72.5% ;
- Une quasi stabilisation durant la période 1996-2001 du taux de marge évalué aux prix de marché à son niveau de 1989 soit près de 74% ;
- Une tendance à la baisse sur la période 2002-2006 ramenant le taux de marge à un niveau proche de celui de 1983 soit près de 69% ;
- Et enfin une tendance à la hausse durant la période 2007-2009 passant de 71.73% à 73.58%. pour diminuer en 2010 ramenant le taux de marge à son niveau de 2007 ;
- Sur toute la période, le taux de marge est resté stable et n'a ainsi augmenté que de 1 point.

Les taux de marge ci-dessus comptabilisent la totalité du revenu de production des entreprises individuelles en tant que rémunération du capital, une telle hypothèse peut paraître forte, et il semble logique de considérer qu'une partie de ces revenus rémunère en réalité le travail des non-salariés. L'affectation à chaque non-salarié une rémunération fictive équivalente au salaire moyen donne en effet une meilleure appréciation de l'évolution de la rémunération du facteur capital.

Graphique 38: Evolution du taux de marge global

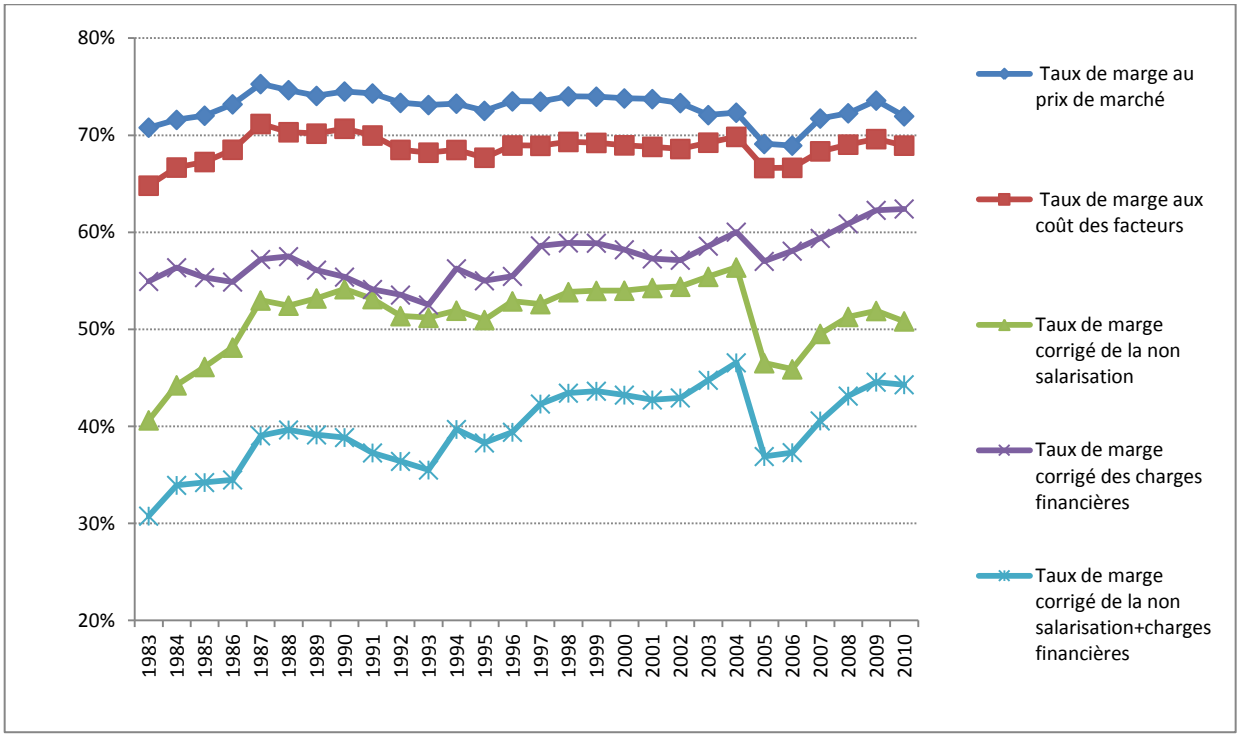

Source: Compilation de l'auteur à partir des données de la comptabilité nationale.

La correction par le taux de salarisation aura logiquement pour effet de redresser la pente du taux de marge sur l'ensemble de la période. Le taux de marge moyen corrigé du taux de salarisation ainsi calculé est de l'ordre de 51.22% proche du partage d'équilibre entre les deux facteurs. Toutefois les taux corrigés connaissent des évolutions sensiblement différentes de celles des indicateurs apparents (non corrigés). Les écarts constatés entre ces deux séries d'indicateurs sont de signe négatif. Ces écarts sont en moyenne de 17.47 points pour les indicateurs aux coûts des facteurs.

La montée observée pour les indicateurs corrigés durant la période 1983-1987 est presque de 12 points contre 6.5 points pour l'indicateur aux coûts de facteurs.

Quant à la période 1988-1995 elle est marquée par une baisse de l'indicateur corrigé d'une ampleur moins réduite que celle de l'indicateur apparent soit -1 point contre -3 points.

La quasi stabilité du taux de marge évalué au coût de facteur durant la période 1996-2001 n'est pas observée pour l'indicateur corrigé. Ce dernier a enregistré une évolution de 1 point.

La période 2002-2006 est marquée par une baisse de l'indicateur corrigé d'une ampleur moins réduite que celle de l'indicateur apparent soit -0.5 point contre -2.5 points.

Et enfin l'augmentation des indicateurs corrigés durant la période 2007-2009 est presque de 1.18 point contre 0.63 point pour l'indicateur aux coûts de facteurs.

Ce diagnostic reste valable si on neutralise l'impact des transferts financiers nets « qui grèvent les marges des entreprises, d'autant plus fortement que leur taux d'endettement ou les taux d'intérêt sont élevés ». Il paraît donc pertinent de considérer un indicateur de taux de marge hors charges financières. Ces dernières abaissent le niveau du taux de marge aux coûts des facteurs de 10.45 points en moyenne enregistrant ainsi un taux moyen de 57.22%(en moyenne).

L'effet simultané de la correction du taux de salarisation et de la neutralisation de l'impact des transferts financiers nets abaisse le taux de marge aux coûts des facteurs de 28.9 points en moyenne. L'indicateur corrigé de la salarisation croissante et hors flux financiers nets ainsi obtenu est de l'ordre de 39.75%

Il est à signaler que les corrections faites sur le taux de marge aux prix de marche-qui était en faveur du capital soit 72.87%- à savoir la neutralisation des effets fiscaux ,financiers et salarisation croissante ont donné un partage primaire en faveur du facteur travail soit 39.75%

L'évolution de ce taux a connu comme tous les indicateurs précédents cinq phases depuis 1983.

- Une augmentation de 1983 à 1988 passant de 30.8% à 39.6% avec un saut entre 1986 et 1987 (34.5% et 39.0% respectivement) identique à celui enregistré au niveau du taux de marge corrigé de non salarisation (48.1% et 53%) ;
- Une tendance à la baisse sur la période 1989-1993 passant de 39.1% à 35.5%.
- Une augmentation de 1993 à 2004 avec un saut entre 1993 et 1994 passant de 35.5% à 39.7% suite à l'évolution du taux de marge hors charges financières et une quasi stabilité durant la période 1998-2002 avec des sauts entre (1996 et 1997) , et (2002 et 2004) passant de (39.4% à 42.31%) et (42.9% à 46.3%) respectivement et ceci suite à l'évolution du taux de marge hors charges financières ;
- Une chute entre 2004 et 2005 passant de 46.3% à 36.9% ;
- Enfin une augmentation de nouveau de 37.3% en 2006 à 44.56% en 2009 pour diminuer légèrement a 44.3 % en 2010.

Après avoir étudié l'évolution du taux de marge, la section qui suit s'attache a sa décomposition entre productivité, coût de travail, taux de salarisation et prix relatif.

2. La décomposition comptable du taux de marge

Il s'agit d'effectuer une décomposition comptable des différents indicateurs de taux de marge pour faire apparaître les contributions de ces déterminants comptables aux variations temporelles des indicateurs de taux de marge.

Comme le montre le tableau qui suit l'évolution positive du taux de marge aux prix de marché au cours de la période objet de l'étude est due essentiellement à une évolution défavorable du pouvoir d'achat, des termes de l'échange et du taux de salarisation. Quant à la variation négative du taux de marge, elle provient de la contribution de la productivité.

En reprenant le découpage précédent en cinq sous-périodes, l'évolution du taux de marge aux prix de marché peut avoir l'explication dans ce qui suit :

De 1984 à 1987, l'évolution positive du taux de marge aux prix de marché provient essentiellement d'une évolution défavorable de la productivité et du pouvoir d'achat. Quant à la variation négative du taux de marge provient de la contribution des termes de l'échange et du taux de salarisation.

L'évolution positive du taux de marge aux prix de marché au cours de cette sous-période (1984 à 1987) n'est pas régulière .La forte augmentation en 1987(2.09 points) provient d'une évolution défavorable du pouvoir d'achat (pour 1.25 points). Ceci trouve son explication dans le fait que les salaires sont caractérisés par un gel complet.

En 1983, les conventions sectorielles, gelées depuis le milieu des années 70, ont été pour la plupart révisées. Par contre, les années 1984 et 1985 sont caractérisées par un gel complet de tous les salaires. Ceci résulte d'une part de la stagnation en terme nominal des prélèvements sur les sociétés pétrolières et leurs régressions en termes réels et d'autre part à l'ampleur des charges de compensation des produits de première nécessité. En effet, ce rétrécissement de la marge de manœuvre de l'Etat dans son rôle de régularisation de l'économie a entraîné un durcissement de ses positions vis-à-vis des partenaires sociaux et en particulier vers l'UGTT. C'est à partir de 1986, que les révisions des salaires ont touché les salaires minimums seulement, dans un but de compenser partiellement la hausse des prix à la consommation intervenue depuis 1984.

Durant la période 1988-1995, le mouvement à la baisse du taux de marge aux prix de marché est donc surtout lié à la variation positive du pouvoir d'achat et celle du taux de salarisation.

Quant à la contribution de la variation relative des termes de l'échange, elle est voisine de zéro en moyenne.

Enfin, la variation positive du taux de marge provient d'une évolution défavorable de la productivité.

Tableau 16: Contributions annuelles moyennes des principaux déterminants comptables aux évolutions des divers indicateurs de taux de marge

	1984 - 1987	1988 - 1995	1996 - 2001	2002 - 2006	2007 - 2009	1984-2010
Contribution du pouvoir d'achat **Contribution des termes de l'échange** **Contribution de la productivité** **Contribution du taux de salarisation** **Variation du TMPM**	1.07 (4.27) -0.24 (-0.97) 0.42 (1.69) -0.23 (-0.93) 1.12 (4.5)	-0.44 (-3.51) -0.05 (-0.42) 0.35 (2.8) -0.24 (-1.9) -0.35 (-2.76)	-0.47 (-2.84) 0.12 (0.69) 0.69 (4.13) -0.15 (-0.90) 0.20 (1.22)	-2.39 (-11.97) -0.04 (-0.19) 0.52 (2.61) 0.60 (3.02) -0.96 (-4.80)	-0.32 (-0.97) -1.10 (-3.31) 2.39 (7.17) -0.23 (-0.70) 1.01 (3.02)	-15.03(0.56) -4.19 (-0.16) 18.4 (0.68) -1.4 (-0.05) 1.17 (-0.04)
Variation du TMPM **Contribution des transferts avec l'Etat** **Variation du taux de marge aux coûts des facteurs**	1.12 (4.5) 0.46 (1.86) 1.59 (6.36)	-0.35 (2.76) -0.09 (-0.71) -0.43 (-3.48)	0.20 (1.22) 0.00 (-0.01) 0.19 (1.12)	-0.96 (4.80) -0.03(-0.17) -0.43 (-2.16)	1.01 (3.02) 0.81 (2.44) 0.76 (2.29)	1.17 (0.04) 2.96 (0.11) 4.13 (0.15)
Variation du TMCF **Contribution des transferts financiers** **Variation du TMCFHF**	1.59 (6.36) -1.02 (-4.09) 0.57 (2.27)	-0.43 (-3.48) 0.16 (1.28) -0.27 (-2.2)	-0.06 (-0.32) 0.42 (2.11) 0.36 (1.79)	-0.43 (-2.16) -1.24 (-6.22) -1.68 (-8.38)	0.76 (2.29) 0.88 (2.65) 1.65 (4.94)	4.13 (0.15) 3.33 (0.12) 7.47 (0.28)
Variation du TMCF **Contribution du taux de non salarisation** **Variation du TMCFCNS**	1.59 (6.36) 1.5 (+6.00) 3.09 (12.35)	-0.43 (-3.48) 0.18 (1.47) -0.25 (-2.03)	-0.06 (-0.32) 0.52 (2.62) -0.30 (-1.48)	-0.43 (-2.16) -0.23 (-1.16) 0.16 (0.79)	0.76 (2.29) 0.96 (2.87) 1.45 (4.35)	7.47 (0.28) 6.07 (0.22) 10.20 (0.38)
Variation du TMCFHFCNS	2.07 (8.27)	-0.09 (-0.73)	0.13 (0.63)	-1.09 (-5.43)	2.33 (7.00)	13.54 (0.5)

Source : Compilation de l'auteur à partir des données de la comptabilité nationale.
Le premier chiffre : représente la contribution annuelle moyenne du facteur considéré à la variation du taux de marge sur chaque sous-période.
() Le chiffre entre parenthèses : désigne le cumul de ces contributions annuelles sur chaque des sous-périodes, c'est à dire la contribution totale sur cette sous période du facteur considéré à la variation globale du taux de marge.

La quasi stagnation du taux de marge aux prix de marché au cours de la période 1996-2001 provient de la compensation de la dégradation de la productivité et des termes de l'échange par l'augmentation du pouvoir d'achat et du taux de salarisation.

De 2002 à 2006, la tendance à la baisse du taux de marge aux prix de marché est due essentiellement à une évolution favorable du pouvoir d'achat et des termes de l'échange. Quant à la variation négative du taux de marge elle provient de la contribution du taux de salarisation et de la productivité.

Durant la période 2007-2009, le mouvement à la hausse du taux de marge aux prix de marché provient de l'évolution défavorable de la productivité. Quant à la contribution de la variation du taux de salarisation au taux de marge aux prix de marché elle est voisine de zéro en moyenne. Enfin, la variation négative du taux de marge est donc surtout liée à la variation positive du pouvoir d'achat et celle des termes de l'échange

Quant au taux de marge aux coûts de facteur il fait intervenir, en outre les transferts nets avec l'Etat. En effet les évolutions du taux de marge aux coûts des facteurs sont égales à celles du taux de marge aux prix de marché augmentés par la contribution des transferts nets avec l'Etat. Cette dernière est très faible et avoisine zéro en moyenne pour toutes les sous-périodes malgré les réformes fiscales et les changements dans la structure de production.

En ce qui concerne les taux de marge corrigés des charges financières, la prise en compte des intérêts nets versés montre que les charges financières nettes contribuent négativement à l'évolution du taux de marge corrigé des flux financiers nets durant les périodes (1984-1987) et (2002-2006), mais positivement durant la période entière et la période (2007-2009) et avec un poids proche de zéro pour les deux sous-périodes (1988-1995) et (1996-2001).

L'intégration du coût des non-salariés dans le coût du facteur travail montre que le taux de non salarisation contribue positivement à l'évolution du taux de marge corrigé de la salarisation croissante sur la période entière ainsi que les cinq sous périodes avec un pic en 1987 (soient 48.1 points en 1986 et 53.0 points en 1987).

En conclusion, les indicateurs de taux de marge corrigés connaissent généralement cinq phases depuis 1983. Une augmentation avant 1987 suivie d'une tendance à la baisse jusqu'à 1995 avec un pic en 1994 puis une quasi-stabilisation entre 1998 et 2002 suivie d'une légère augmentation jusqu'a 2004 et enfin une tendance à la hausse par la suite.

Les variations du taux de marge aux coûts des facteurs corrigés de la non salarisation et des charges financières nettes peuvent se résumer comme suit :

Graphique 39: Contribution de la variation du taux de marge aux coûts de facteurs corrigé de la non salarisation et hors charges financières

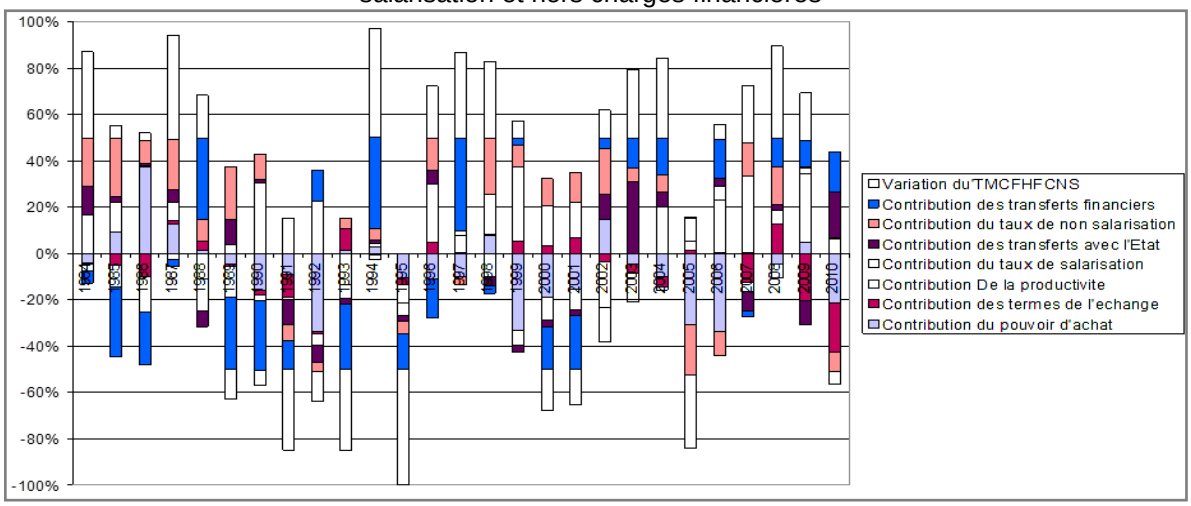

Compilation de l'auteur à partir des données de la comptabilité nationale.

- Les deux sous-périodes (1984-1987) et (2007-2009): hausse du taux de marge. Ces deux sous-périodes sont caractérisées par l'amélioration des termes de l'échange et du taux de salarisation ainsi qu'une légère variation positive des transferts avec l'Etat et par la diminution de la productivité .Il est à noter que la variation positive de cet indicateur est aussi expliquée par la diminution des charges financières et l'augmentation du pouvoir d'achat pour la première sous période et le contraire pour la deuxième sous période.
- Les deux sous- périodes de baisse du taux de marge de (1988-1995) et (2002-2006) s'expliquent essentiellement par une augmentation du pouvoir d'achat, une diminution de la productivité du travail et d'une faible tendance à la baisse des transferts avec l'Etat.
- Enfin, la période de quasi-stagnation du taux de marge 1996-2002 [à l'exception de 1996-1997 qui a enregistré une augmentation du taux de marge aux coûts des facteurs corrigé des non-salariés et hors charges financières (TMCFHFCNS)] est marqué essentiellement par la compensation de la dégradation de la productivité et l'amélioration des transferts financiers par l'augmentation du pouvoir d'achat et du taux de salarisation.

II. Répartition secondaire de revenu : L'assistance aux catégories sociales vulnérables

Les transferts sociaux sont financés par les prélèvements (fiscalité directe et indirectes et parafiscalité) et les abattements qui sont par la suite redistribués aux ménages selon plusieurs modes d'intervention :

- Dépenses accordées à l'éducation, l'enseignent supérieur, la formation professionnelle et la santé ;
- Dépenses accordées au titre des affaires culturelles, jeunesse et enfance ;
- Dépenses sociales accordées aux ménages pour l'amélioration de leur niveau de vie par le financement de quelques projets sociaux tel que l'électrification et autres ;
- Subventions accordées par la Caisse Générale de Compensation (CGC) ;
- Fonds spéciaux et sécurité sociale.

Il est à noter que les effets des programmes et mesures mis en œuvre dans le cadre des transferts sociaux se manifestent à travers les indicateurs socio-économiques comme le taux de pauvreté, le taux de chômage, l'espérance de vie à la naissance, la dépense par habitant, le revenu par habitant, la mortalité infantile, le taux de scolarisation primaire des enfants etc.

On se propose ici d'analyser les dynamiques nationales en cours en faveur de l'assistance sociales destinée aux catégories sociales vulnérables. Ainsi, une analyse de l'évolution des dépenses et transferts sociaux par domaine d'intervention en procédant à l'examen de quelques indicateurs socio-économiques et démographiques mesurant l'état des lieux du pays va être menée.

La redistribution des revenus constitue donc dans la plupart des économies une part prédominante du circuit économique. A ce sujet, on se demande comment réaliser une redistribution équitable et efficace? Quelles mesures permettraient d'augmenter durablement le niveau de vie des Tunisiens et de diminuer la pauvreté ?

1. Evolution des dépenses et transferts sociaux

Les dépenses et transferts sociaux ont constitué un axe important de la politique des revenus, en raison de l'évolution de leur volume global qui a plus que doublé passant de 9552 MD au cours de la période(1987-91) à 23105 MD au cours de la période (1997-2001).Toutefois et en dépit de cette hausse les problèmes d'ordre structurel persistent toujours et méritent d'être analysés. Durant la période 1986-2001, le montant des transferts sociaux s'est quadruplé, passant de 1330 MD en 1986 à 5280 MD en 2001 (soit 18.5% du PIB) pour atteindre**.** 16842 MD en 2012, soit 24.1% du PIB.

Tableau 17: Evolution des transferts sociaux

	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Les transferts sociaux en MD	5280	8597	9846	10566	11550	12850	16842
Transferts sociaux/ PIB %	18.5	17,2	19.1	19,1	19.6	20.1	24.1

Source : Document du XII ème Plan de développement 2010-2014. Ministère du développement et de la coopération internationale

Toutefois, il importe de voir les transferts par ménage et de les rapprocher au SMIG. A ce titre, les transferts sociaux mensuels et par famille ont été estimés sur la base des données disponibles en 2008 à 303 D (soit 3636 D/an pour passer à 1561 en 2012), soit l'équivalent d'un revenu supplémentaire qui dépasse le SMIG. Ces transferts concernent notamment les dépenses au titre de :

- L'éducation, de la formation professionnelle et de la santé (144D) ;
- Les dépenses sociales : (pensions et prestations familiale : 100 D) ;
- Autres dépenses sociales : 59 D dont (subvention : 10 D et aides aux familles nécessiteuses, programme régional du développement et autres: 49 D).

Graphique 40: Structure des dépenses en % du PIB

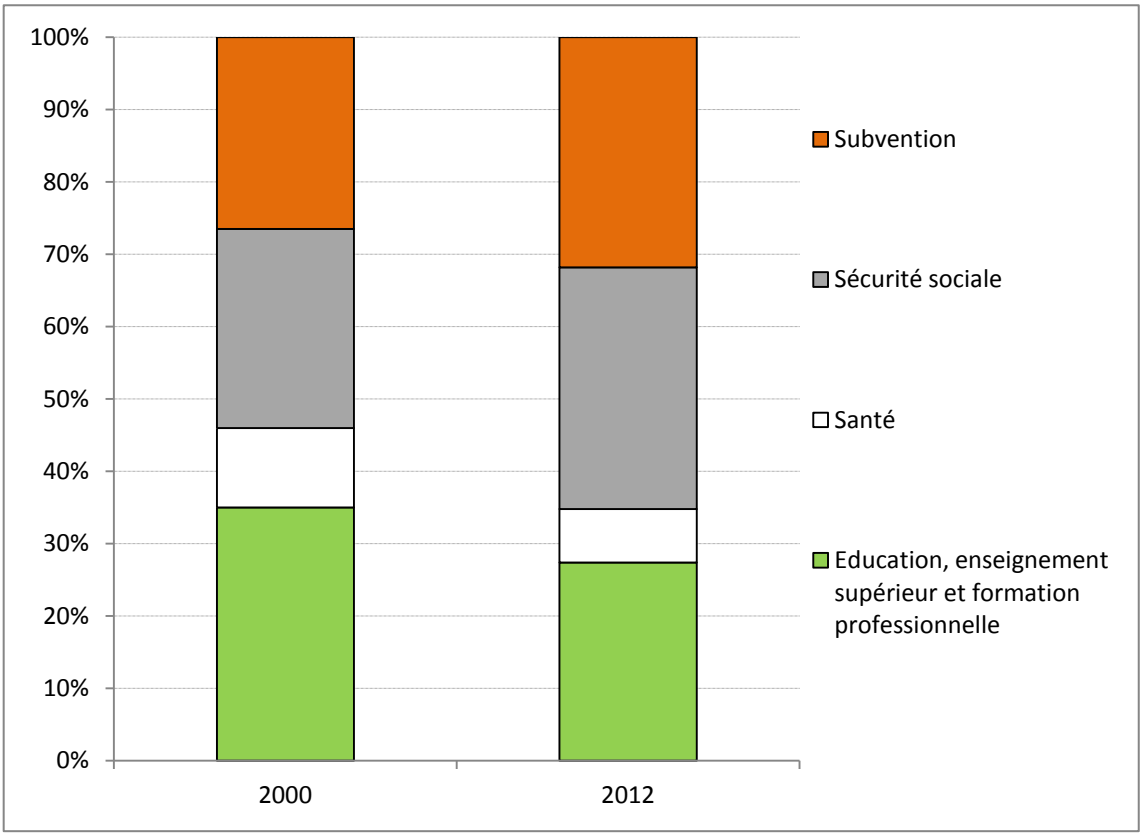

Source : Elaboration de l'auteur.

Les dépenses rapportées au PIB, laissent dégager les résultats suivants :

- Les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle (27.4% des transferts sociaux en 2012 contre 35.0% en 2000) et de la santé (7.4% des transferts sociaux contre 11.0% en 2000) bénéficient d'une part importante des dépenses et transferts sociaux soit 34.8% en 2012 contre 46.0% en 2000. Ces dépenses et transferts sont destinés, plus particulièrement, à l'amélioration de la qualité et de la rentabilité du système éducatif par le développement des équipements et la limitation du phénomène de l'abandon précoce et ce, via l'intensification du réseau des écoles et des lycées et son extension afin qu'il puisse accueillir les effectifs additionnels des élèves ;
- Presque 33.4% des transferts sociaux sont destinés à la sécurité sociale en 2012 contre 27.5% seulement en 2000 ;
- 31.8% des transferts sociaux sont accordés aux ménages sous forme de subvention, et d'aides contre 26.5% en 2000.

L'analyse gagnerait ses pertinences en s'attardant sur les transferts par secteur.

2. L'assistance de l'Etat aux catégories sociales vulnérables

L'assistance sociale est constituée par l'ensemble des programmes crée par l'Etat et l'ensemble des sociétés civile en matière de soutien de l'emploi, de création de nouvelle sources de revenus et l'amélioration des conditions de vie en vue de réduire la pauvreté et d'atténuer les inégalités entre les différents régions.

La politique d'assistance de l'Etat aux marginaux n'a cessé d'évoluer dès le début de l'indépendance jusqu'à nos jours malgré les ressources naturelles modestes de notre pays. On constate 3 phases d'évolution à savoir 1956-1972 ; 1973-1983 et 1984 à nos jours. Chaque phase montre les efforts consentis par la Tunisie, en matière de promotion de ses ressources humaines et d'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

2.1. Les différentes phases d'assistance de l'Etat aux catégories sociales vulnérables

2.1.1. La phase 1956-1972

Au cours de cette phase, l'assistance de l'Etat s'est surtout adressée aux sous-employés du monde rural dans le cadre des chantiers dits de « lutte contre le sous développement ».

2.1.2. La phase 1973-1983

A partir des années 70, plusieurs facteurs ont incité l'Etat à consolider ses transferts aux ménages plus ou moins démunis. Parmi ces facteurs, nous pouvons citer:

- L'aisance relative des finances publiques ;
- Les perturbations du monde rural, provoquées par la généralisation puis le démantèlement des coopératives ;
- Les graves sécheresses et inondations

L'assistance de l'Etat s'est accomplie à travers deux principaux axes : le Programme de Développement Régional (PDR) et la CGC.

Le Gouvernement tunisien continue à soutenir le pouvoir d'achat de la population à travers la subvention, coûteuse, de certaines denrées alimentaires de base.

Seulement trois produits céréaliers continuent à émarger sur la CGC, le blé dur, le blé tendre et l'orge[37]. D'autres produits alimentaires sont encore subventionnés tels que le lait,

[37] Les subventions accordées à la fabrication des pâtes alimentaires et du couscous ont été supprimées à partir de 1991.

l'huile de graine et le sucre[38]. Les produits énergétiques subventionnés sont les produits pétroliers et l'électricité.

D'autres programmes sont destinés à la lutte contre la pauvreté à savoir :

- Le Programme Développement Rural (PDR) crée en 1973, et intervient dans trois domaines. La formation professionnelles des jeunes ruraux ; la création et le soutien de l'emploi par le biais de crédits et subventions et l'amélioration des conditions de vie ;
- Le Programme de la Famille Productive créé en 1976 et ayant pour objectif la lutte contre l'exode rural par l'assistance des familles nécessiteuses à travers l'amélioration de leurs revenus. Après avoir été intégré dans le Programme de Développement Régional en 1987, ce programme a eu son autonomie à partir de 1989 ;
- Le Fonds de l'Action Conjoncturelle de l'Emploi (FACE) créé en 1976 et ayant pour objet l'atténuation du chômage des jeunes dans les zones rurales et urbaines. En 1987, ce fonds est intégré dans le Programme de Développement Régional.
- Le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRAM): Ce fonds est crée en 1981 selon la loi n°81-76 du 9 août 1981 et a pour mission de fournir des crédits aux bénéficiaires afin de favoriser la promotion des projets à caractère artisanal et à encourager les petits métiers (commerce, industrie, service, etc.) ;
- Le Contrat Emploi Formation (CEF) : Ces programmes crées en 1981 au profit des jeunes ayant le niveau de troisième année secondaire et ayant obtenu un diplôme de formation professionnelle.

  Les stagiaires bénéficient d'une indemnité de la part de l'entreprise (2/3 du SMIG) et d'une couverture sociale. L'entreprise bénéficie d'une subvention de 300D et d'une prime de 200D en cas d'embauche en plus d'une exonération des cotisations sociales pendant 2 ans.

2.1.3. La phase 1984 jusqu'à nos jours

A partir du milieu des années 80, suite à la «révolte du pain» de janvier 1984 - causée par la suppression des subventions des dérivés des céréales - des programmes spéciaux destinés totalement ou partiellement à la lutte contre la pauvreté

[38] Le sucre blanc importé ne bénéficie plus de subvention.

ont été créés par les pouvoirs publics, parmi ces programmes spéciaux, nous pouvons citer les suivants et ceci par ordre chronologique.

- Le Programme des Jardins Familiaux, le Programme de l'Emploi des Jeunes ainsi que le Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) créés en 1984. Le (PDRI) intervient au même domaine que le Programme de Développement Régional sauf pour la formation professionnelle mais d'une manière cohérente et intégrée ;
- Le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires (PNRLR) créé en 1986 et la gestion a été confié à la Banque de l'Habitat ;
- Le Programme d'Insertion des Travailleurs revenant de la Lybie ;
- Le Programme Nationale des Familles Nécessiteuses (PNAFN) a été mis en place par le Gouvernement tunisien sous la tutelle du Ministère des affaires sociales , de la solidarité et des travailleurs tunisien à l'étranger en 1986 pour atténuer les méfaits du programme d'ajustement structurel sur les personnes a faible revenus. Le nombre des familles nécessiteuses[39] est aux alentours de 230000 en 2015 contre115000 en 2009. Une couverture maladie gratuite (AMGI) est accordée à 171430 bénéficières et une couverture maladie réduite (AMGII) pour 607000 bénéficières en 2014 ;
- Le Programme des Chantiers Régionaux de Développement : ce programme constitue une solution conjoncturelle de création de l'emploi ayant une dimension et une autre nationale ce programme a atteint 120.4 MD en 2008 ;
- Les Programmes et Fonds d'Insertion dans la Vie Active: Les Stages d'Insertion à la Vie Active (SIVP 1 et 2) crées à partir de 1987 pour les premiers et après une année pour les deuxièmes, offrent aux jeunes diplômés l'opportunité de se familiariser avec le monde professionnel et les conditions réelles du travail tout en développant leurs compétences qui seront déterminantes pour leur insertion définitive dans le marché du travail ;
- Le Fond d'Insertion et d'Adaptation Professionnelle (FIAP). Ce fonds a été créé en 1990 et a pour objectif d'aider les demandeurs d'emploi dans l'appareil productif par le biais d'instrument spécifique et ce pour satisfaire une demande de la part de l'entreprise en qualifications difficiles à satisfaire et comporte plusieurs instruments : adaptation et insertion en entreprise, formation en entreprise, perfectionnement en entreprise, reconversion du personnel des entreprises en difficulté, aide a la mobilité géographique, et sous-traitance à des entreprises de formation et d'insertion ;

[39] Une famille nécessiteuse est définie comme étant sans revenus, sous le seuil de pauvreté, sans soutien dont les membres ne peuvent pas travailler, a l'instar des personnes âgées, des handicapées, des veuves avec des enfants à charge etc.

- Le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) : ce programme est sous la tutelle du commissariat régional du développement régional (CGDR) relevant actuellement du Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale. Ce programme apporte un soutien aux différents programmes de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi et des familles à faible revenu ;
- Le Programme National d'Assainissement et Réhabilitation des Quartiers Populaires (PARQP). Ce programme a été crée en 1992. Il est sous la conduite des municipalités. Ce programme peut limiter l'exode rurale entre les villes et les flux migratoires interurbains. De même, il joue un double rôle en améliorant d'une part les conditions de vie des ménages et en créant de nouveaux postes de travail ;
- Le Programme National d'Assainissement des Quartiers Populaires (PNAQP). en charge de l'office d'assainissement (ONAS) : Ce programme a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des ménages et protéger l'environnement contre les risques de pollution et des contaminations ;
- Le Fonds de Logement pour les Salariés (FOPROLOS), créé en 1977 pour aider les salariés à faible revenus à accéder a la propriété d'un logement en bénéficiant d'un crédit à un taux d'intérêt préférentiel ;
- Le Fonds National de Solidarité (FNS ou 26-26) créé en 1993 et vise l'amélioration des conditions de vie des ménages ; Le FSN est créé pour développer les interventions dans les zones défavorisées dites « zones d'ombre » afin d'assurer les conditions nécessaires de leur insertion dans le circuit de développement. Le traitement préconisé est à la fois économique (infrastructure et sources de revenus), social (santé, eau potable, électrification, etc.) éducationnel, et culturel (maisons de culture, associations, etc.). Ce fonds, dont les ressources viennent des dons de la part des citoyens, des entreprises publiques et privés et des aides internationales, a touché 242000 familles durant la période 1993-2006 réparties entre 1800 zones d'ombre, soit plus de 1.2 million de personne dont le coût est évalué a 818.538MD. De même il a contribué à la création de 71471 emplois dans ces zones durant la période 1996-2006 ;
- La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) créé en 1998 : La BTS est une banque spécialisée dans le financement des petits projets. Le rôle de cette banque est d'ordre incitatif des petits promoteurs ne disposant pas de fonds propres et/ou ne pouvant justifier de garanties réelles, le nombre des projets financés par la banque depuis son entrée en activité jusqu'à 2011, s'élève à près de 11522 micros crédits

BTS d'un montant global de 108.2Millions de dinars permettant la création de près de 19661 emplois. Le nombre de micros-crédits entreprise en 2008 sont reparties à raison de 57% pour le Nord- Est et le Centre-Est (soient 40% et 17% respectivement) et 43% pour le reste du pays (soient 12% pour le Centre-Ouest, 11% pour le Nord-Ouest et le Sud- Ouest et 9% pour le Sud - Est). En effet le premier groupe bénéficie de 56% des postes d'emploi crée par ces micros- Crédits entreprises contre 44% pour le deuxième groupe ;

- Le Fonds National de l'Emploi (FNE ou 21-21) créé en 1999. L'année 1999 est caractérisée par l'introduction du fonds FNE qui a été un moyen de renforcement des opportunités de travail au profit des différentes catégories des sans-emploi. Il ressort que le nombre des bénéficiaires a atteint 110934 en 2010 dont 18969 des diplômés supérieurs. Les interventions du Fonds ont concerné notamment les zones dont les besoins sont les plus importants en matière de création d'emplois dans les gouvernorats de l'intérieur.
- Prise en charge par l'Etat de la contribution patronale à la sécurité nationale (le nombre de bénéficières est de 9040 en 2008) ;
- Prise en charge par l'Etat d'une part de 50% des salaires versés au titre des nouveaux recrutements des diplômés universitaires en 2010 (le nombre de bénéficières est passé de 12276 en 2008 à13697en 2009 et 167 en 2010) ;
- Le programme AMAL a démarré au cours du mois de Mars 2011, il est destiné aux diplômés universitaires qui sont en chômage : Les primo-demandeurs d'emploi bénéficient d'une allocation de recherche active d'emploi d'un montant de 200 Dinars et d'une couverture sociale pour une période d'une année.

2.2 Les principaux constats et limites des programmes d'assistance de l'Etat aux catégories social vulnérables[40]

L'analyse des programmes d'assistance de l'Etat aux marginaux laisse dégager les constatations suivantes.

D'une part, certains programmes ne sont que partiellement destinés à la lutte contre la pauvreté. C'est le cas du Programme de Développement Rural Intégré qui a des aspects sociaux et d'autres économiques dont une partie du soutien est accordée sous forme de crédit remboursable. Les aspects sociaux consistent à améliorer les conditions de vie des ménages ruraux démunis ; quant aux aspects économiques, ils concernent la promotion

[40] Source : Documents de travail et publications du Centre de Recherches et des Etudes sociales (CRES), de l'Institut National de la Statistique (INS) et du Ministère des affaires sociales(MAS)

de l'agriculture familiale. Ce programme n'a pas donné les résultats attendus faute de l'absence de suivi et de contrôle.

D'autre part des catégories sociales plus ou moins aisées, bénéficient également de certaines dépenses sociales, destinées en fait à la lutte contre la pauvreté à savoir la Caisse Générale de Compensation qui date des années soixante dix. Les charges de la CGC ont enregistré en 2010 une baisse de 27%, pour se situer à 584MD ou 0.9% du PIB (contre 800MD et 1.4% en 2009.).Par contre l'année 2011 est marquée par une augmentation de ces charges de 47% pour atteindre 1100MD et ceci vers le but de maitriser les prix intérieurs dans une conjoncture difficile, surtout avec le mouvement haussier caractérisant les prix mondiaux de l'énergie et des produits alimentaires.

Tableau 18: Evolution des charges de la caisse générale de compensation (en MDT)

Désignation	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Céréales et dérivés	474.2	873.0	687.3	466.7				
Huiles végétales	111.5	167.5	108.4	112.7				
Lait	7.3	2.8	0.0	0.0				
Papier scolaire	5.0	4.6	4.3	4.3				
Sous Total	**598.0**	**1047.9**	**800.0**	**730.0**	**1100.0**	**1235.6**	**1450.0**	**1407.0**
Carburants			430.0	550.0	1536.0	2111.0	3734.0	2500.0
Transport			200.0	220.0	233.0	277.5	330.0	385.0
Autres	683	988.1	630	770.0	1769	2388.5	4064	2885
Total	**1281**	**2036**	**1430**	**1500**	**2869**	**3624.1**	**5514.0**	**4292.0**

Source : Rapport annuel de la banque central de Tunisie.

Le système de subvention continue à alourdir le budget de l'Etat. Une enveloppe de 5514MD a été allouée au titre des dépenses de compensation pour l'exercice 2013 contre 5500MD pour les dépenses de développement ou d'investissement dont 68% sont orientées vers le secteur des carburants, alors que le reste subventionne des produits alimentaires de première nécessité et le transport.

Les prix des produits pétroliers sont globalement inférieurs aux prix internationaux et l'Etat tunisien prend à sa charge la différence de prix pour préserver le pouvoir d'achat du citoyen. Les subventions sur les hydrocarbures ont grimpé depuis 2010 et franchissent le cap de 3.7 milliards de dinars en 2013. Le carburant utilisé pour l'éclairage et des bouteilles de gaz domestiques ne seront pas concernées par l'augmentation des prix du carburant et de l'énergie conformément à la loi des finances de 2013.

Le côté négatif du phénomène de la compensation est la difficulté de pouvoir cibler les vrais bénéficiaires. Actuellement ce sont plutôt les familles nanties qui en profitent davantage (cela peut favoriser le gaspillage et conduire à un comportement de surconsommation) et toute une industrie alimentaire qui utilise cet avantage .Les fuites dans le système ont coûté au budget de l'Etat l'équivalent de 95 millions de dinars en 2005 soit 39% des dépenses du CGC (jusqu'à 401 millions de dinars en 2010 ou 35% des dépenses du CGC).Bien qu'en baisse, 31% de la farine de blé fournie à la boulangerie n'atteint pas les consommateurs visés

Les dépenses de compensation se caractérisent par leur part importante dans le budget de l'Etat d'une part et leur répartition non efficiente et inefficace d'autre part. Une réforme soit préconisée en vue de pallier les défaillances du présent système de manière à assurer une meilleure orientation des dépenses de compensations pour ne pas léser la population la plus nécessiteuse. La population la plus démunie ne profite pas de la caisse générale de compensation (dans ce cadre, des études ont montré que les personnes vulnérables visées par ces dépenses ne perçoivent que 12% de l'enveloppe totale des subventions alimentaires. Egalement, 20% de la catégorie la plus aisée bénéficie de 70% du montant global de ces subventions).Ceci n'exclut pas le rôle joué par la CGC dans la protection sociale pour la population pauvre pour laquelle les subventions représentent 20.6% de la valeur totale de leur consommation alimentaire contre 10.3% pour la population la plus aisée.

L'analyse du système de subvention présenté ci dessus dégage plusieurs limites dont on peut citer les suivantes :

- La part de la subvention dans le budget de l'Etat devient de plus en plus importante et assez proche des dépenses de développement ou d'investissement dont un peu plus de la moitié sont orientée vers le secteur des carburants, alors que le reste subventionne des produits alimentaires de première nécessité. Ce système continue à favoriser la consommation au détriment de l'investissement, comment peut-on alors créer de l'emploi et réduire le chômage ? Les subventions ne sont pas bien ciblées sur les plus défavorisés et donc les vrais bénéficiaires. Actuellement c'est plutôt les familles nanties qui en profitent davantage et toute une industrie alimentaire qui utilise cet avantage ;
- D'une manière générale, les subventions, bien qu'elles soient politiquement populaires, n'en posent pas moins des problèmes dont trois principaux.

- D'abord, les subventions non-ciblées profitent davantage aux riches qu'aux pauvres ;
- Ensuite, par le fait d'abaisser artificiellement les prix, les subventions peuvent favoriser le gaspillage et conduire à un comportement de surconsommation ;
- Enfin, les subventions étant souvent dépendantes des cours mondiaux, leur charge dans le budget de l'État est fortement volatile

Même si le système de subventions contribue à réduire un peu les inégalités entre les ménages, la rentabilité et la faisabilité du dit système arrive aujourd'hui à son terme.

C'est pour remédier à cette problématique qu'une réforme est nécessaire pour restructurer la CGC de manière à orienter les subventions vers les catégories les plus démunies.

En une première étape et spécialement dans ce cadre la loi de finances pour la gestion de l'année 2013 a institué :

- Une nouvelle redevance sur les revenus des personnes physiques résidentes ou non résidentes, pour financer la caisse de compensation .Cette redevance est due au taux de 1% sur le revenu annuel net, quelque soit son régime fiscal, dépassant 20000D avec un maximum de 2000D. Cette redevance pourrait être justifiée par son cadre de solidarité sociale et de redressement des inégalités.

  La redevance ne concerne pas les sociétés qui utilisent également les produits concernés par la CGC au même titre que les autres contribuables. Il semble donc que le principe d'équité n'avait pas été respecté. Les gains en capital ne sont pas soumis à la redevance.
- Une nouvelle taxe fixée à 2D par nuitée pour chaque résident dans les établissements touristiques dont l'âge excède 12 ans pour financer la caisse de compensation et ceci partir d'octobre 2013(non encore appliquée).
- Une nouvelle taxe de 1% du chiffre d'affaires hors droits et taxe pour les casinos et les boites de nuit non affiliés à un établissement touristique ,les restaurants ,les cafés de la deuxième et la troisième catégorie ,les salons de thé et les pâtissiers(non encore appliquée)).

  De même un travail de diagnostic s'effectue actuellement au niveau du ministère des finances et du ministère des affaires sociale ainsi que l'Institut National de la Statistique en vue d'élaborer une stratégie visant à rationaliser les dépenses en matière de subventions estimées actuellement à plus de 4 milliards de dinars. Le programme de rationalisation est parmi, les recommandations formulées par le Fonds Monétaire International (FMI).

Enfin, dans le cadre de l'évaluation de l'impact des subventions universelles et des programmes d'assistance sociale sur les populations pauvres et vulnérables, le Centre de Recherches et des Etudes sociales (CRES) a entrepris en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS) et avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) une étude sur l'évaluation de la performance des dispositifs de ciblage adoptés dans le cadre du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses et de l'assistance médicale gratuite (PNAFN-AMG I) et le Programme d'accès aux soins à tarifs réduits (AMG II) à atteindre les familles pauvres et vulnérables.

La performance du dispositif de ciblage a été définie comme étant sa capacité à bien identifier les bénéficiaires en minimisant les erreurs d'inclusion (faire bénéficier du programme des familles qui ne sont pas pauvres) et les erreurs d'exclusion (des familles pauvres ne bénéficient pas du programme).Les premiers résultats de l'étude ont montré l'existence d'un niveau relativement élevé d'erreurs d'identification. En effet, les familles pauvres qui ne bénéficient ni du PNAFN, ni de l'AMG II, représentaient 48.9% du nombre total de familles pauvres en Tunisie. De plus si l'on ne considère que le programme AMG II, les erreurs d'exclusion se situeraient aux alentours de 61.9% des familles pauvres et de 53.3% pour les familles vivant sous le seuil de la pauvreté extrême.

Par ailleurs, 37.2% du montant global des transferts directs accordés dans le cadre du PNAFN a été affecté aux 20% les plus pauvres et 60.7% en direction des 40% les plus pauvres en Tunisie. Quant au programme d'accès aux soins à tarifs réduits, ces taux sont respectivement de l'ordre de 38% et de 62.1%.

3. Résultats et recommandations

3.1 Les principaux résultats[41]

- Le budget alloué aux subventions a triplé depuis 2010 et s'est vu multiplier par 10 durant les dix dernières années.
- Quant au rythme d'investissement il est en deçà des attentes. Le retard accusé dans le retour à la normale du rythme d'investissement s'explique par le retard accusé dans la réforme du code de l'investissement. A cela s'ajoute le dossier des hommes d'affaires interdits de voyager qui traine et qu' aucune décision à son égard n'a été prise.

[41] Source : Documents de travail et publications du Centre de Recherches et des Etudes sociales (CRES), de l'Institut National de la Statistique (INS) et du Ministère des affaires sociales(MAS)

- De même, malgré la consolidation de la politique sociale et la création d'un nombre important de mécanismes d'intervention,[42] les résultats sont encore décevants du fait que l'objectif qui consiste à réduire la pauvreté et atténuer les inégalités entre les différentes régions n'est pas encore réalisé. En effet :
  - D'une part Le taux de pauvreté reste élevé :

- Le taux de pauvreté est estimé par l'INS à 15.5% en 2010 contre 23,3 % en 2005 et 32,4% en 2000
- Le taux de pauvreté extrême est établi à 4,6 % en 2010 contre 7,6% en 2005 et 12,0% en 2000

  - D'autre part l'écart entre les zones non communales et les grandes villes s'est creusé :

- Le taux de pauvreté extrême dans les zones non communales était quatre fois plus élevé que dans les grandes villes en 2000 et il est devenu sept fois plus élevé en 2010.
- De plus, même si les inégalités ont dans une certaine mesure diminué au niveau national avec un coefficient de Gini de 34.4 en 2000 à 32.7 en 2010, celles-ci s'expliquent davantage par la baisse des inégalités intra-régionales, qui sont passées de 23 en 2000 à 20,1 en 2010, qu'interrégionales qui enregistrent une hausse passant de 11,4 en 2000 à 12,6 en 2010
- Le classement de La Tunisie selon l'indice de développement humain (IDH) est ainsi toujours au 94ème rang sur 187 pays sur la base de trois dimensions : l'éducation, la santé et le revenu. La Libye est au 64ème rang, suivie de l'Algérie (93ème), l'Egypte (112ème) et le Maroc au 130ème rang mondial.

  Bien que la Tunisie soit toujours classée dans la catégorie des pays à développement humain élevé, la croissance annuelle moyenne de son IDH était plus forte sur les périodes 1980-1990 et 1990-2000 (respectivement 1,87% et 1,51%) que sur les périodes 2000-2010 et 2000-2012 (1,01% et 0,86%).

  Il est à noter que la croissance économique ne se traduit pas automatiquement par une amélioration du développement humain. Les progrès continus sont peu probables si les inégalités et la destruction de l'environnement ne sont pas au premier plan des discussions politiques

- L'indice de pauvreté multidimensionnelle « IPM » «complète les mesures basées sur le revenu (mesure monétaire) en considérant les déprivations multiples

[42] Mentionnés dans (I)

atteignant la santé, l'éducation et le niveau de vie que subissent les ménages. Il réunit le nombre de personnes souffrant de déprivations et la sévérité de leurs déprivations» est estimé_ selon le rapport sur le développement humain 2014_ à 0.004 en 2013(0.006 en 2010) contre 0.007 pour la Palestine ,0.008 pour la Jordanie et 0.024 et 0.036 pour la République arabe syrienne et l'Egypte. Respectivement.

- Enfin L'intervention de l'Etat à travers ces programmes a participé à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les zones d'ombre par l'électrification, la desserte en eau potable[43], l'amélioration de l'habitat [44], l'éducation[45], la santé et la construction et l'aménagement des routes et pistes.

  Les familles pauvres qui ne bénéficient ni du PNAFN, ni de l'AMG II, représentaient 48.9% du nombre total de familles pauvres en Tunisie. De plus si l'on ne considère que le programme AMG II, les erreurs d'exclusion se situeraient aux alentours de 61.9% des familles pauvres et de 53.3% pour les familles vivant sous le seuil de la pauvreté extrême.

Par ailleurs, 37.2% du montant global des transferts directs accordés dans le cadre du PNAFN a été affecté aux 20% les plus pauvres et 60.7% en direction des 40% les plus pauvres en Tunisie. Quant au programme d'accès aux soins à tarifs réduits, ces taux sont respectivement de l'ordre de 38% et de 62.1%.

Il importe aussi de noter qu'en termes relatifs, et malgré les erreurs de ciblages, ces transferts sociaux directs contribuent à réduire les taux de pauvreté. En leur absence le taux de pauvreté serait de plus de 16.5% (au lieu de 15.5%) et la pauvreté extrême atteindrait des niveaux supérieurs à 5,3% (contre 4,6% actuellement).

Il est largement admis en matière de politiques sociales, que les mauvaises décisions sont très coûteuses. Il est donc important de réaliser un diagnostic précis et robuste sur le niveau réel des erreurs d'identification, qui repose sur une analyse plus approfondie des indicateurs de performance des programmes d'assistance sociale actuels.

Il est donc nécessaire de souligner que les analyses produites ci-dessus n'ont été réalisées qu'à partir d'un échantillon de taille relativement réduite de 5600 ménages.

---

[43]Quant à l'approvisionnement en eau potable, le taux était de 72.5% en 1986 pour passer à 74.2% en 1998 et à 86.1% en 2011.

[44] La part des logements rudimentaires est passée de 25.8% en 1975, à 8.8% en 1984 et à 2.7% et 1.2% en 1994 et 2012 respectivement.

[45] Plus d'un quart de la population tunisienne est inscrit dans les établissements secondaires et universitaires. Pour ce qui est des enfants de six ans, le taux de scolarisation, depuis bien des années a dépassé les 98% pour atteindre 99.4% en 2011.

Ces premières analyses sont donc loin de suffire pour tirer des conclusions définitives quant à l'efficacité des programmes étudiés ou d'adopter des décisions de réformes, si elles ne sont pas complétées par des investigations empiriques complémentaires et approfondies.

Les classes sociales nécessiteuses ne bénéficent que de 12% des subventions allouées aux produits de base, estimée au tiers des dépenses totales des subventions. Les subventions à l'énergie engendrent des effets dont les principaux sont :

- Aggravation du déficit budgétaire, non seulement à travers les dépenses ; mais aussi à travers les manques à gagner fiscaux quand les taxes sont en dessous de leurs niveaux d'efficience ;
- Freinage de la croissance (Un coût budgétaire élevé évince les investissements publics hautement prioritaires dans l'éducation, la santé et l'infrastructure) ;
- Des prix bas n'incitent pas à réduire les niveaux de consommation et accentuent la détérioration des termes de l'échange (L'absence de réaction des politiques de l'offre et de la demande accroît la volatilité des cours mondiaux) ;
- Des prix bas peuvent entraîner la contrebande vers les pays voisins augmenter les charges budgétaires et provoquer des pénuries sur le marché intérieur ;
- Création des externalités négatives (réchauffement climatique par exemple) ;
- Les subventions aux produits pétroliers sont aussi inéquitables.

3.2 Recommandations

Les options de politiques proposées pour garantir plus d'équité et efficacité au programme d'assistance aux catégories sociales vulnérables sont les suivantes :

- Meilleure mesure et analyse de la pauvreté pour pallier les insuffisances des mesures standards et bien cibler les individus pauvres.
- Augmentation de la prime accordée aux familles nécessiteuses vu la hausse excessive du cout de la vie.
- Amélioration du système de subvention en introduisant une politique de ciblage pour plus d'efficacité et d'équité et ceci en développant une stratégie de reforme qui doit :
  - préparer la population aux réformes
  - être établie à l'avance
  - être séquencée et progressive
  - Limiter les subventions aux produits les plus importants pour les couches de population à faible revenu (aliments courants, pétrole lampant)

- Limiter le nombre de produits subventionnés
- Avec un meilleur ciblage, étudier le passage de subventions des prix à des transferts sociaux en espèces indexés sur les prix.

Il est temps de revoir le système d'allocation des subventions de l'Etat car si on continue à favoriser la consommation au détriment de l'investissement, comment peut-on créer de l'emploi et réduire le chômage. L'Etat doit limiter la hausse des dépenses de subvention, tout en maintenant la paix sociale.

Conclusion

La répartition de revenu est considérée comme un facteur déterminant du niveau de l'inclusion sociale. En ce qui concerne la répartition primaire de revenu, l'analyse de la part et la décomposition de la rémunération du capital a révélé que l'évolution du taux de marge global aux prix de marché est en faveur du capital avec une part de l'ordre de 72.87% en moyenne sur toute la période 1983-2010. La décomposition comptable de ce taux démontre une variation positive qui provient d'une évolution défavorable de la productivité. Par ailleurs, les circonstances de la répartition secondaire de revenu avec la mise en évidence de l'assistance aux catégories sociales vulnérables ont montré que l'évolution des dépenses et transferts sociaux constituent un axe important de la politique des revenus, en raison de l'évolution de leur volume global. Ce dernier constitue 24.1% du PIB en 2012 contre 18.5% en 2001.

L'assistance de l'Etat s'est accomplie à travers le Programme de développement régional et la Caisse général de compensation. Ce dernier est censé donner un soutien au pouvoir d'achat de la population à travers les subventions. En ce qui concerne l'aide aux catégories sociales vulnérables, on compte près de 230000 familles bénéficiaires du Programme national d'assistance aux familles nécessiteuses en 2015. On relève d'ailleurs un problème de ciblage au niveau de ce programme. Dans ces conditions, garantir plus d'équité et d'efficacité à ces programmes serait crucial.

Conclusion générale

Bien que l'exclusion économique représente la principale cause des autres types d'exclusions subies par les jeunes tunisiens ; les solutions pour une inclusion sociale doivent passer par la dimension économique. Ainsi, pour réduire les obstacles à l'inclusion des catégories vulnérables et faciliter leur contribution à la société, une politique multidimensionnelle s'avère nécessaire. Celle-ci devrait être suivie par des politiques spécifiques de l'emploi, de l'éducation et du développement régional.

L'essentiel des stratégies de l'inclusion portent sur le développement et le soutien de l'entrepreneuriat en particulier dans les régions marginalisées, la modernisation des bureaux publics d'emploi, l'amélioration de l'encadrement et de l'accompagnement des jeunes et la facilitation de l'accès et de la circulation de l'information pour les jeunes.

Par ailleurs, les systèmes d'éducation et de formation contribuent favorablement à la cohésion sociale, la citoyenneté active et l'épanouissement personnel. Ces systèmes, avec assurance qualité, peuvent repousser la mobilité sociale vers le haut et briser le cycle de la pauvreté, des handicaps sociaux et de l'exclusion. L'adaptation de ces systèmes à la diversité des individus -en termes de richesse, de situation spécifiques, de connaissances, de compétences acquises et de besoins d'apprentissage est prépondérante pour encore consolider et renforcer ce rôle d'ascenseur social.

Sous un autre angle, les transferts sociaux sont censés jouer une fonction sociale importante dans la répartition des revenus et la réduction des inégalités moyennant l'amélioration des prestations fournies, l'élargissement de la couverture sociale et la préservation du pouvoir d'achat notamment des plus démunis.

Bibliographie

1) Abaab, Houcine. 2012, « *Cartographie des institutions et principaux programmes de soutien à l'emploi des jeunes, en Tunisie*. » Background Paper, Tunisia Youth Inclusion Report, Banque mondiale, Tunis.
2) AfDB. 2012a, « *African Economic Outlook. Promoting Youth Employment.* OCDE Publishing». DOI: 10.1787/aeo-2012-en. AfDB. 2012b. *Unlocking North Africa's Potential through Regional Integration: Challenges and Opportunities*. Tunis: African Development Bank.
3) Ali, I. 2007, *« Inequality and the imperative for inclusive growth in Asia »*, Asian Development Review, Vol. 24, Issue 2, Pages 1-16.
4) Angel-Urdinola, Diego F., Anne Hilger, and Rene Leon-Solano (editors). 2012, *« Public Employment Programs in Tunisia »* in *Building Effective Employment Programs for Unemployed Youth*. Washington, DC: Banque mondiale.
5) Angel-Urdinola, Diego F., Stefanie Brodmann, and Anne Hilger. 2012*, « Labor Markets in Tunisia: Recent Trends and Policy Options »* , Middle East and North Africa Human Development Sector Unit (MNSHD), Report, Banque mondiale, Washington, DC.
6) Banque mondiale , 2010b, *« Young People in Arab Countries: Promoting Opportunities and Participation ».* Background Paper of the World Bank Workshop on Young People in Arab Countries, April 28–30, Marseille.
7) Banque mondiale, 2011, *« Gender Equality and Development: World Development Report 2012 »*, Banque mondiale, Washington, DC.
8) Banque mondiale, 2010a, *« Republic of Tunisia Development Policy Review: Towards Innovation-driven Growth* », Social and Economic Development Group, Middle East and North Africa Region Report. 50847-TN Banque mondiale, Washington, DC.
9) Banque mondiale, 2012a, *« A Partir d'une Revue de la Littérature sur les Jeunes et la Révolution en Tunisie »*, Background Paper, Tunisia Youth Inclusion Report. Banque mondiale, Tunis.
10) Banque mondiale, 2014*, « Surmonter les obstacles à l'inclusion des jeunes»*, Rapport No. 89233-Tunisia.
11) Barrère A. et Mairesse F., 2015, *« L'inclusion sociale : les enjeux de la culture et de l'éducation »,* l'Harmattan.
12) Becker G., 1964, *« Human capital: A theoretical and empirical analysis with special reference to education »*, University of Chicago Press, UCP descry, Chicago.
13) Benhafaiedh, Abdelwahab. ,2013, *« Etude nationale sur l'inclusion socio-économique et la participation citoyenne des jeunes en Tunisie:Trajectoires d'inclusion et d'exclusion des jeunes ruraux »*, mimeo, Observatoire National de la Jeunesse, Tunis
14) Bourdieu P., 1979, *« Les trois états du capital culturel »*, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, N. 30.
15) Bourguignon, F. 1998*, « Equité et croissance économique : une nouvelle analyse ? »*, Revue française d'économie. Vol. 13, n°3, pp. 25-84.
16) Chassard Y. et Passet O., 2005, *« Faut-il craindre une pénurie de main-d'œuvre qualifiée »*, Sociétal.

17) Chiffres de l'INS, « Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 Principaux indicateurs », Avril 2015.
18) Cho, H. J., and M. Honorati. 2013, *« Entrepreneurship Programs in Developing Countries. A Meta Regression Analysis »*. Policy Research Working Paper 6402, Banque mondiale, Washington, DC. Melliti, Imed. 2011. *Les jeunes et le travail en Tunisie: Perspectives internationales sur le travail des jeunes.* Québec: Les Presses de l'Université de Laval.
19) Cunha, F., et autres , 2006, *« Interpreting the Evidence on Life Cycle Skill Formation »*,Handbook of the Economics of the Economics of Education.
20) Gérard E.et Pilon M., 2005, « Le niveau de scolarisation au primaire : entre mesures, usages et enjeux, Exemples tirés d'Afrique », Cahiers de recherches sur l'éducation et les avoirs-Hors-série n° 1 , 2005 : Pouvoirs et mesure en éducation.
21) Ghai D., 2003, *« Travail décent : concept et indicateurs »*, Revue internationale du Travail, vol. 142, n° 2.
22) Hollenbeck K., 1990, *« Dislocated worker human capital depreciation and recovery »*, Upjohn Institute Staff Working paper, N. 90-04.
23) Kanbur, R. et Rauniyar, G. 2010, *« Inclusive development: two papers on conceptualization, application and the ADB perspective »*. Ithaca, NY : Cornell University.
24) Loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire.
25) Mincer J., (1974), *« Schooling, experience and earnings »*, New York, National Bureau of Economic Research.
26) Mingat A., Rakotomalala R. & Tan J.-P. 2001*, « Rapport d'État d'un Système Éducatif National (RESEN), guide méthodologique pour sa préparation », Washington,* Banque Mondiale, Équipe DH-PPTE, Afrique.
27) Ministère de l'éducation, 2015, *« Statistiques scolaires ».*
28) Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, 2013 *« La formation professionnelle en chiffres »*.
29) Nauze F. E. et Tomasini M., 2002, *« Diplôme et insertion sur le marché du travail : Approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement »*, Economie et Statistique, N. 354.
30) OCDE, 1998, *« L'investissement dans le capital humain, Une comparaison internationale »*, Rapport d'étude.
31) OCDE, 2001, *« La nouvelle économie: Mythe ou réalité? »*, Rapport d'étude.
32) Passeron Jean-C., 1982, *« L'inflation des diplômes : Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie »*, Revue Française de Sociologie, Vol. XXIII, N. 4, pp : 551-584.
33) Rapport de l'Institut National de la Statistique, 2012, *« Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie 2000-2010 ».*
34) Spence M., 1974, *« Market Signaling; informational; transfer in hiring and related screening process »*, Harvard University Press, 1974.